



**ENFANCE**  
Bien grandir

## LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT EN MILIEU RURAL



31/01/2018



UNE ETUDE REALISEE PAR  
**EEXISTE**

**Christelle VAN HAM & Géraldine GUILLUY**  
Tél. : 06 83 98 60 03 | [contact@eexiste.fr](mailto:contact@eexiste.fr)

## TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION : CONTEXTE, HYPOTHESES ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE .....	3
1. Qu'est-ce qu'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) ? .....	3
2. Un manque de connaissance sur les accueils de loisirs en milieu rural.....	4
a. Contexte de l'étude .....	4
b. Hypothèses de construction de l'étude.....	4
3. Méthodologie.....	5
a. Définition de la notion de « milieu rural » et choix méthodologiques.....	5
b. Axes d'investigation .....	6
c. Implantation et représentativité des ALSH ayant participé à l'étude.....	6
d. Validité et limites méthodologiques .....	8
PARTIE I : EMERGENCE ET EVOLUTION DES ACCUEILS DE LOISIRS EN MILIEU RURAL – ELEMENTS DE CONTEXTE.....	10
1. Emergence des accueils de loisirs en milieu rural .....	10
a. Quelques éléments historiques.....	10
b. Le cas des ALSH participant à l'étude .....	11
c. Les structures porteuses des ALSH.....	12
2. L'impact de la politique territoriale sur l'organisation des ALSH en milieu rural.....	13
a. Les Réformes des Collectivités Territoriales .....	13
b. D'une logique de conventionnement à une logique de contractualisation.....	13
c. Le soutien des collectivités aux ALSH interrogés dans le cadre de l'étude.....	14
3. Les évolutions de la politique jeunesse : opportunités et risques pour les ALSH en milieu rural.....	15
a. Les règles de financement et la participation des organismes de prestations familiales.....	15
b. La professionnalisation des métiers d'animation et les règles d'encadrement.....	16
c. Les Plans Educatifs de Territoires (PEDT), la réforme des rythmes scolaires et sa suspension.....	18
d. Questions en suspens pour l'avenir des ALSH.....	19
PARTIE 2 : DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT QUI REPONDENT AUX BESOINS LOCAUX DES FAMILLES EN MILIEU RURAL.....	21
1. Lieux d'accueil, territoires desservis et accessibilité physique .....	22
a. Territoires desservis par les accueils de loisirs .....	22
b. Facteurs influençant l'implantation et le rayonnement des ALSH.....	22
c. Lieux d'implantation des accueils de loisirs, centralité ou proximité ? .....	22
d. Accessibilité logistique et mise en place de solutions de transport .....	23
e. Les locaux des ALSH : où les enfants sont-ils accueillis ?.....	24
2. Profils et nombre d'enfants accueillis : accessibilité humaine .....	26
a. Âges des enfants accueillis.....	26
b. L'accueil de la différence : prise en charge d'enfants handicapés par les ALSH .....	26
c. Capacités d'accueil et nombre d'enfants effectivement accueillis .....	27
3. Périodes d'ouverture et amplitudes horaires : accessibilité temporelle .....	30
a. Périodes d'ouverture.....	30
b. Amplitudes horaires .....	33
c. Prise en charge des repas .....	33
4. Tarifs et réponses aux situations financières des familles : accessibilité financière .....	34
a. Définition des tarifs.....	35
b. Combien coûte une journée en ALSH pour une famille ?.....	36
c. Autres sources de financement des ALSH et perspectives financières pour les ALSH .....	37

<b>PARTIE 3 : DES PROJETS PEDAGOGIQUES SUR MESURE POUR OFFRIR AUX ENFANTS UNE EXPERIENCE DE LOISIRS DE QUALITE .....</b>	<b>39</b>
1. OBJECTIF 1 : Construire des projets de qualité en mobilisant les parties prenantes locales dans une dynamique de co-construction .....	39
a. Le rôle des parents.....	40
b. Le rôle des enfants dans la construction du projet pédagogique et dans la vie de l'ALSH.....	42
c. Engagement des collectivités territoriales dans le projet éducatif des ALSH.....	42
d. Lien avec les autres acteurs éducatifs des territoires : Education Nationale et autres ALSH.....	42
e. Mobilisation de bénévoles (cas des ALSH associatifs) .....	43
2. OBJECTIF 2 : Accompagner les enfants dans l'apprentissage du Vivre Ensemble .....	44
a. Diversité des publics accueillis.....	44
b. Le mélange des âges .....	45
c. L'accueil de la différence .....	46
d. Les activités intergénérationnelles.....	47
e. L'ouverture de l'ALSH sur son territoire.....	47
3. OBJECTIF 3 : Permettre aux enfants d'occuper leur temps libre de manière variée et qualitative .....	48
a. Nature des activités proposées.....	48
b. Modalités de choix des activités et difficultés rencontrées.....	50
c. Partenariats .....	52
4. OBJECTIF 4 : Faciliter la découverte de son environnement .....	53
a. L'organisation de sorties .....	53
b. La valorisation des ressources et du patrimoine local.....	55
c. Qualité des sorties et pistes d'amélioration .....	56
<b>CONCLUSION : PISTES POUR PERMETTRE AUX ALSH EN MILIEU RURAL DE SE PERENNISER ET DE RENFORCER LEUR POSITIONNEMENT SUR LEURS TERRITOIRES.....</b>	<b>58</b>
1. Avantages d'une implantation en milieu rural et points forts des ALSH ayant participé à l'étude .....	58
a. Engagement des équipe et qualité du travail d'animation .....	58
b. Ancrage et proximité avec les acteurs du territoire .....	59
c. Un patrimoine local et naturel préservé .....	59
d. Un fonctionnement en réseau salué... par ceux qui en bénéficient.....	59
2. Difficultés rencontrées, en partie liée à l'implantation en milieu rural .....	60
a. Des enjeux de reconnaissance et d'engagement des familles.....	60
b. Complexité, complexification et enjeux des relations avec les acteurs institutionnels .....	61
c. Recrutement de directeurs, d'animateurs... et de bénévoles (pour les ALSH associatifs) .....	61
d. Difficultés logistiques (transports, locaux, ...).....	62
3. Besoins identifiés et pistes pour pérenniser la dynamique d'accueil de loisirs en milieu rural .....	62
4. Des opportunités pour aller plus loin et valoriser les spécificités et la valeur ajoutée des ALSH .....	64
<b>ANNEXES.....</b>	<b>65</b>

## INTRODUCTION : CONTEXTE, HYPOTHESES ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE

Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), héritiers des centres de loisirs, centres aérés, de certaines garderies ou de « ruches », sont des centres d'accueil collectif d'enfants âgés de 3 à 11 ans (et parfois au-delà). Ancrés autour d'un projet pédagogique, ils offrent sur des temps périscolaires (avant ou après l'école, pendant la pause méridienne) ou extrascolaires (mercredis, vacances scolaires) des activités ludiques et éducatives aux enfants.

Il n'existe pas d'accueil de loisirs sans hébergement « type » : portés par des collectivités ou des associations, organisés en réseaux ou non, situés dans différents types de locaux, accueillant plus ou moins de diversité d'âges et de profils... La réalité des ALSH est multi-facette. Elle est le reflet de leurs histoires et d'une volonté de l'Etat d'offrir un cadre pour garantir la qualité de l'accueil et la sécurité des enfants, tout en laissant une marge de manœuvre aux acteurs locaux pour s'adapter aux besoins de leurs territoires. La diversité est peut-être encore plus forte en milieu rural, sous l'influence des spécificités géographiques, économiques, culturelles et politiques des territoires dans leur grande variété.

### 1. Qu'est-ce qu'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) ?

Coucouron, un petit village dans la zone de la « Montagne » ardéchoise. En dehors du village, dans un ancien centre de vacances devenu centre social, on entend des cris d'enfants. Une douzaine d'enfants viennent tous les jours à l'accueil de loisirs pendant les vacances faire des activités avec l'animateur et la directrice du lieu. Ils font des jeux de société avec les personnes âgées de l'EHPAD voisin, sur la base de jeux qu'ils ont construits eux-mêmes ; ils jardinent dans le petit potager que l'ESAT du village les a aidés à mettre en place. Peut-être qu'un jour, l'un d'entre eux deviendra animateur, à l'image du jeune animateur présent qui venait passer ses vacances dans ce même accueil de loisirs quand il était plus jeune.

Plus bas dans la vallée, à Ruoms, l'activité de l'accueil de loisirs démarre tôt. Dès 7h15 du matin, les enfants se présentent dans les espaces communs et construisent des momies – ils sont au cœur d'une semaine de vacances sur le thème de l'Egypte. Un peu plus tard, des animateurs amènent des enfants des villages voisins en minibus – ils ont terminé le ramassage. Les plus grands vont faire du pain à la boulangerie du village, tandis que les plus jeunes envahissent la grande cour et jouent. Plus tard, tous ensemble et à pied, ils traverseront le village pour aller déjeuner dans la cantine d'une école municipale. Au total, c'est une cinquantaine d'enfants qui viennent chaque jour.

Dans le village breton de Cléguérec, le mardi et le vendredi pendant l'année scolaire, c'est l'effervescence. Les équipes de l'accueil de loisirs municipal sont sur le pont pour s'assurer que les quelques 250 enfants des écoles (privées comme publiques) sont au bon atelier TAP – cuisine avec la restauration scolaire, sculpture naturelle, ludothèque, sophrologie, théâtre, culture anglaise... Toutes les salles de réunion et événementielles du village sont prises d'assaut. Il y en a pour tous les goûts. Depuis 2014, la ville a doublé son budget pour permettre d'offrir des activités d'une grande qualité à tous les enfants du village, et le succès est au rendez-vous – 95% des enfants du village sont inscrits. Mais par ailleurs, la municipalité a fait le choix d'assurer la continuité et de laisser l'association Familles Rurales du village organiser et gérer l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires.

Dans le village du Chesne au cœur des Ardennes, tout un étage de l'école publique est réquisitionné pendant les vacances scolaires pour accueillir une vingtaine d'enfants provenant des 10 communs des alentours. Pendant les vacances de la Toussaint, les enfants font des activités en lien avec le thème choisi « Chapeaux lanternes et Halloween ». Un groupe d'enfants volontaires se réunit dans la salle d'activités pour réaliser de la bave de crapaud, avec de la cire de bougie et de l'eau, accompagnés du directeur, féru d'animations scientifiques originales. D'autres enfants, plus jeunes, profitent du coin sieste de la salle principale pour se reposer, ou d'un temps calme pour faire des dessins. Cet après-midi, si le temps le permet, ce sera chasse au trésor dans le village. Les commerçants sont tous prévenus, et certains ont même prévu un petit stock de friandises pour accueillir ces enfants. Il y a aussi une sortie prévue dans la semaine, probablement au bowling, pour faire plaisir aux enfants, mais aussi pour ne pas être tributaire d'une météo capricieuse.

Tous ces accueils de loisirs fonctionnent de manières très différentes, organisés au plus près des besoins de leurs territoires et en fonction de leurs moyens et de leurs règles de gestion ; mais ils ont en commun d'accueillir des enfants de milieu rural et de leur offrir la meilleure expérience possible.

On parle d'accueils de loisirs pour désigner des lieux d'accueil des enfants et des adolescents :

- Sur le temps périscolaire, c'est-à-dire pendant les jours où il y a école (avant, après l'école, pendant la pause méridienne), et le mercredi dès lors qu'il y a école le mercredi matin ;

- Sur le temps extrascolaire, c'est-à-dire pendant les jours où il n'y a pas école (vacances scolaires ou mercredi toute la journée). Si les enfants rentrent chez eux tous les soirs, on parle d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH).

Les modalités d'accueil (type de locaux, définition d'un projet pédagogique) et d'encadrement des enfants (nombre d'encadrants, diplômes...) sont strictement encadrées par la loi ; mais l'organisation, la gestion et le contenu des projets pédagogiques proposés sont laissés au libre choix des acteurs des territoires.

Initialement réservés aux enfants urbains sous forme de séjour de vacances dès la fin du XIXe siècle, les accueils de loisirs se sont largement développés à partir des années 1980 et concernent aujourd'hui sans distinction les enfants de tous les territoires, jouant un rôle clé dans la coéducation des enfants, aux côtés de l'école et des parents.

Cette étude représente une investigation des modalités de gestion, de fonctionnement et d'accueil des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) en milieu rural. Elle s'intéresse notamment à l'influence du contexte géographique, politique, économique et social sur les ALSH, et sur les caractéristiques liées au milieu rural. Si elle ne constitue pas une comparaison avec les ALSH implantés en milieu urbain, elle s'est appuyée exclusivement sur l'expérience d'ALSH en milieu rural et se veut donc représentative de cet environnement.

## 2. Un manque de connaissance sur les accueils de loisirs en milieu rural, souligné par Familles Rurales et la Mutualité Sociale Agricole

### a. Contexte de l'étude

Il y a peu d'état des lieux des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) en France, au-delà des statistiques officielles sur le nombre d'agrément délivrés chaque année et le profil des structures qui bénéficient de ces agréments (associatives ou municipales) ; et des baromètres biannuels de la Caf sur les attentes, les pratiques et la perception des familles en termes d'accueil périscolaire et extrascolaire<sup>1</sup>.

Il n'y a notamment pas de mise en perspective de la réalité des ALSH en milieu rural. Les dernières études identifiées sur l'offre de loisirs en zone rurale, portant sur une échelle nationale, remontent aux années 90<sup>2</sup>. Les travaux plus récents sont très ciblés géographiquement (autour d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, de bassins d'activité ou de départements), et ne reflètent pas la diversité des territoires et des contextes locaux.

Face à ce constat, la Fédération Nationale Familles Rurales et la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole ont décidé de mener une étude conjointe pour mieux comprendre la réalité des ALSH en milieu rural, et dégager des pistes objectives pour mettre en place des aides ou des dispositifs qui répondent au mieux à leurs besoins.

Ces deux acteurs majeurs du milieu rural s'engagent en effet depuis des années au service de l'enfance, notamment par le biais des accueils de loisirs. Les associations de la Fédération Familles Rurales réalisent chaque année plus de 2000 déclarations d'accueils de loisirs sans hébergement auprès des directions de la jeunesse et de la cohésion sociale niveau national ; et la MSA contribue à l'accès aux accueils de loisirs pour les enfants ressortissants du régime agricole, en soutenant parfois directement les structures porteuses d'ALSH.

### b. Hypothèses de construction de l'étude

Le souhait de Familles Rurales et de la MSA a été de brosser un portrait objectif et pragmatique de la réalité des ALSH en milieu rural, de leurs forces et de leurs besoins, sans rentrer dans une approche académique de recherche. L'étude s'est donc appuyée sur un certain nombre d'hypothèses qui ont nourri une démarche d'investigation pragmatique et ancrée dans l'observation du terrain.

- *Hypothèse 1* : L'implantation en zone rurale présente des avantages et des difficultés spécifiques pour les accueils de loisirs sans hébergement. Ces avantages et ces difficultés sont liées au contexte géographique, politique, économique et social, et pour certains peuvent être isolés des pratiques de gestion, de gouvernance, de partenariat et d'accueil des enfants mis en œuvre par les ALSH.
- *Hypothèse 2* : Il n'y a pas une réalité rurale, mais des ruralités. Il est néanmoins possible de dégager des points communs et des besoins partagés entre tous les ALSH ruraux ; et de préciser les éléments de contexte qui influencent positivement ou négativement ces besoins.

<sup>1</sup> Direction des études, des statistiques et de la recherche de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, *L'es-sentiel - Baromètre des temps et activités péri- et extrascolaire*

<sup>2</sup> *Les loisirs des enfants en milieu rural – Rapport d'étude – Fédération Nationale Familles Rurales avec la contribution du Laboratoire de Recherche et d'Etudes Sociologiques de l'Université de Rennes 2 - 1992*

- *Hypothèse 3* : Sans dresser de comparaison avec les milieux urbains et périurbains, il est possible d'identifier des besoins partagés par les ALSH en milieu rural et de formuler des recommandations à destination des acteurs qui souhaitent les soutenir spécifiquement.

### 3. Méthodologie

#### a. Définition de la notion de « milieu rural » et choix méthodologiques

L'INSEE définit l'espace rural comme « l'ensemble des petites unités urbaines et communes rurales n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine (pôles urbains, couronnes périurbaines et communes multipolarisées). Cet espace représente 70% de la superficie totale de la France métropolitaine, et deux tiers de ses communes<sup>3</sup>. » Ainsi défini par opposition au milieu urbain, le milieu rural est notamment caractérisé par une faible densité d'emplois (moins de 10 000 emplois sur la commune ou l'agglomération).

Dans le cadre de l'étude, nous nous sommes basées sur la typologie des campagnes françaises définie par l'Observatoire des Territoires du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET)<sup>4</sup>, pour essayer de comprendre si la densité, la proximité des villes ou du littoral, ou au contraire l'isolement et le vieillissement des campagnes ont une influence sur la présence sur les territoires d'accueils de loisirs, et sur leur organisation.

Cette typologie distingue 7 grandes familles de campagnes Françaises, réparties comme le montre la carte ci-dessous. Notre objectif a été de prendre en compte l'expérience d'accueils de loisirs sans hébergement situés dans toutes les catégories de campagnes, en sachant que la population étant plus concentrée dans des campagnes sous influence urbaine et en vallée urbanisées, les accueils de loisirs de ces zones sont naturellement plus représentés.

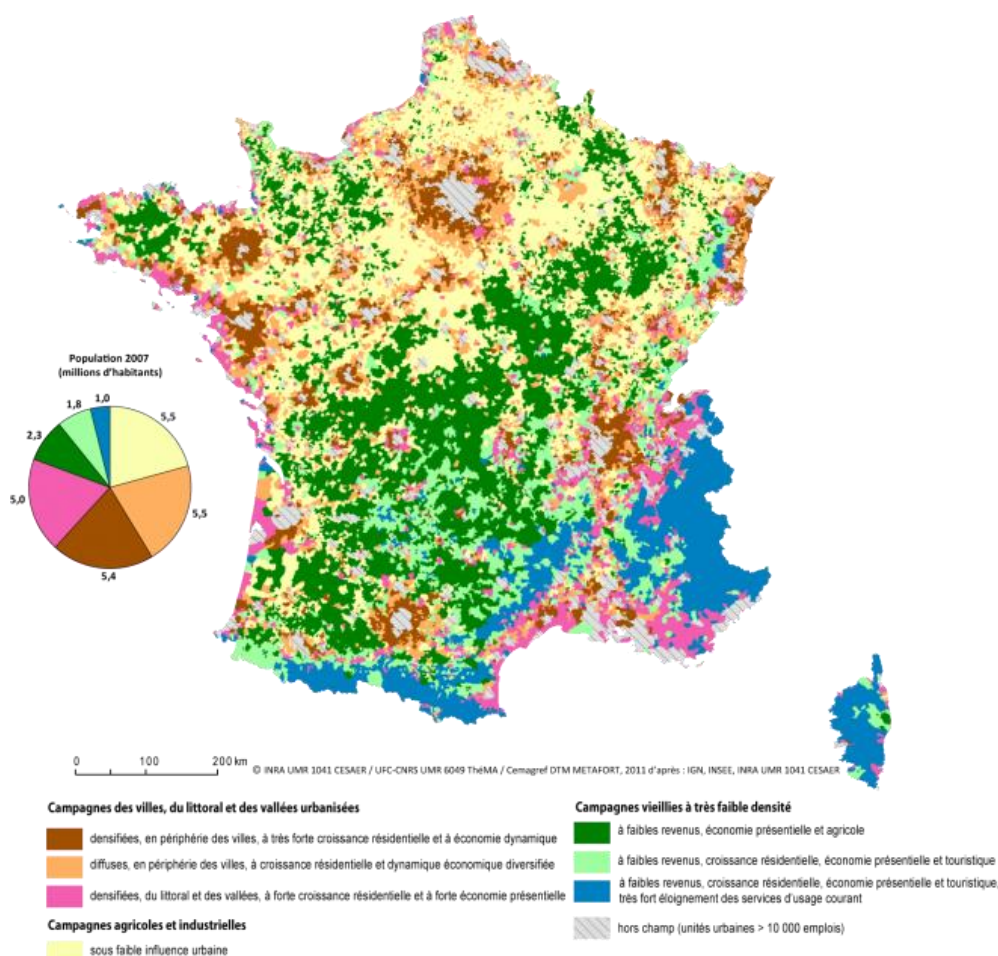


FIGURE 1 : TYPOLOGIE DES CAMPAGNES FRANÇAISE – OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES<sup>5</sup>

<sup>3</sup> <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1034>

<sup>4</sup> [http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#z=-732004,6402771,1673751,998923;|=fr;|=typo\\_campagne.camp;v=map43](http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#z=-732004,6402771,1673751,998923;|=fr;|=typo_campagne.camp;v=map43)

<sup>5</sup> [http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#z=-732004,6402771,1673751,998923;|=fr;|=typo\\_campagne.camp;v=map43](http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#z=-732004,6402771,1673751,998923;|=fr;|=typo_campagne.camp;v=map43)

## b. Axes d'investigation

L'investigation s'est organisée autour de 3 axes principaux :

### Entretiens

Des entretiens avec des acteurs disposant d'une connaissance sectorielle et opérationnelle des ALSH en milieu rural et du contexte dans lequel ils évoluent, notamment : des coordinateurs enfance de différentes fédérations Familles Rurales ; des responsables enfance au sein de municipalités ou Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ; et un juriste expert des relations entre associations et collectivités territoriales.

### Visites terrain

Des visites terrain et des entretiens auprès de 13 accueils de loisirs sans hébergement dans 3 départements, sélectionnés pour la diversité des milieux ruraux représentés (cf. point infra).

### Enquête

Une enquête en ligne auprès de responsables d'accueils de loisirs sans hébergement en milieu rural, identifiés grâce aux Fédérations Régionales et Départementales Familles Rurales, et aux Caisses Régionales de la MSA. Plus de 1400 contacts ont été identifiés ; 409 ont participé à l'étude, dans 51 départements, apportant 392 réponses exploitables.

## c. Implantation et représentativité des ALSH ayant participé à l'étude

### Visites terrain

Les visites terrain ont concerné 13 accueils de loisirs sans hébergement et ont fait l'objet d'entretiens approfondis avec plus de 40 acteurs concernés : directeurs d'ALSH, animateurs, coordinateurs enfance, parents, enfants...



FIGURE 2 : LISTE DES COMMUNES DES 13 ALSH VISITES, DONT 8 AFFILIES FAMILLES RURALES (FR)

Les accueils de loisirs ayant témoigné pendant l'étude se situaient dans des environnements très variés, pour certains en grande proximité de villes ou sous rayonnement urbain (Viviers, Chaumont-Porcien), pour d'autres avec une activité locale propre et dynamique (Cléguérec, Plouay, Ruoms), et enfin pour d'autres en zones très isolées (Coucouron, Satillieu). La phase terrain a donc permis d'observer des accueils de loisirs dans tous les types de contextes ruraux définis précédemment :

	Nom de la commune	Typologie CGET
1	Andance (07)	Campagnes des villes, du littoral et des vallées urbanisées – Campagnes densifiées, en périphérie des villes, en très forte croissance résidentielle et à économie dynamique
1	Plouay (56)	Campagnes des villes, du littoral et des vallées urbanisées – Campagnes diffuses, en périphérie des villes, à croissance résidentielle et dynamique économique diversifiée
2	Ruoms (07), Viviers (07)	Campagnes des villes, du littoral et des vallées urbanisées – Campagnes densifiées, du littoral et des vallées, à forte croissance résidentielle et à économie présentielle
4	Chaumont-Porcien (08), La Neuville (08), Rohan (56), Le Roc St André (56)	Campagnes agricoles et industrielles – Campagnes sous faible influence urbaine
4	Coucouron (07), Le Chesne (08), Vouziers (08), Cléguérec (56)	Campagnes vieilles à très faible densité – Campagnes à faibles revenus, à économie présentielle et agricole
1	St Etienne de Lugdarès (Entretien directeur - 07)	Campagnes vieilles à très faible densité – Campagnes à faibles revenus, croissance résidentielle, activité présentielle et touristique
1	Satillieu (07)	Campagnes vieilles à très faible densité – Campagnes à faibles revenus, croissance résidentielle, activité présentielle et touristique, très fort éloignement des services à usage courant

TABLEAU 1 : TYPOLOGIE RURALE DES ALSH AYANT FAIT L'OBJET DE VISITES TERRAIN DANS LE CADRE DE L'ETUDE

### Répondants à l'enquête

En complément de ces entretiens, près de 400 accueils de loisirs ont répondu à une enquête en ligne (cf. questionnaire de l'enquête disponible en annexe 5). Bien qu'un grand nombre d'entre eux soient concentrés dans l'Ouest, le Nord-Est et le Sud de la France, ces ALSH représentent une réelle variété de territoires et de contextes ruraux.

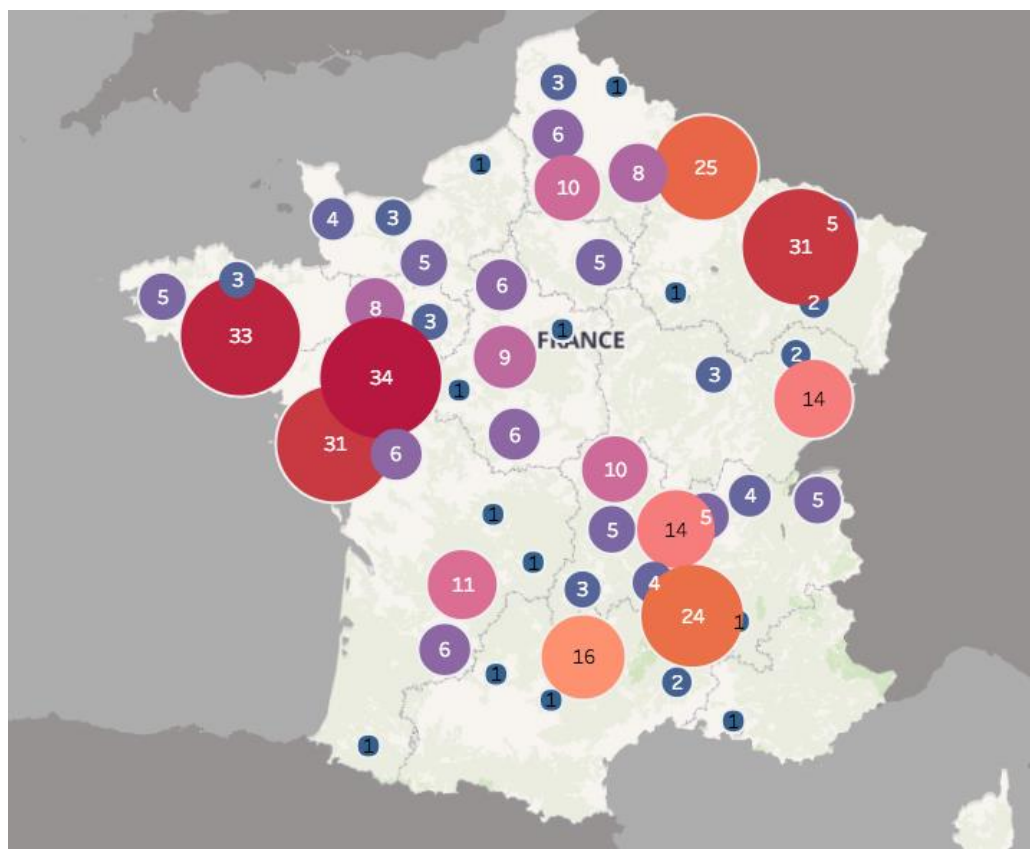


FIGURE 3 : CARTE DES REpondants A L'ENQUETE EN LIGNE

Les accueils de loisirs interrogés ont été invités à décrire leur environnement rural. La grande majorité qualifie son territoire de dynamique ou d'urbanisé (69%), comme le montre le tableau suivant.



Comment qualifieriez-vous votre territoire d'implantation ?	Part des répondants
Urbain	3%
Péri-urbain (proximité immédiate d'une ville)	6%
Rural Urbanisé (densité faible, sous influence d'une ville)	33%
Rural Dynamique (activités économiques, agricoles, industrielles)	36%
Très Rural, en Plaine (peu d'activités économiques)	18%
Montagneux	4%
Littoral / Vallée	1%

TABLEAU 2 : TYPOLOGIE RURALE DES ALSH AYANT PARTICIPE A L'ENQUETE EN LIGNE (AUTO-DETERMINATION PAR LES REpondants)

En croisant de manière aléatoire une partie des auto-déterminations avec la classification réalisée par le CGET, il ressort que les répondants évaluent en général bien les caractéristiques de leurs territoires d'implantation, à l'exception de ceux situés en zone littorale / vallée urbanisée de la typologie du CGET ; ces ALSH qualifient souvent leurs territoires d'urbanisés ou de dynamiques, ce qui est souvent vrai dans ces zones ; et ce qui explique la sous-représentation apparente de ce type de territoire dans l'enquête.

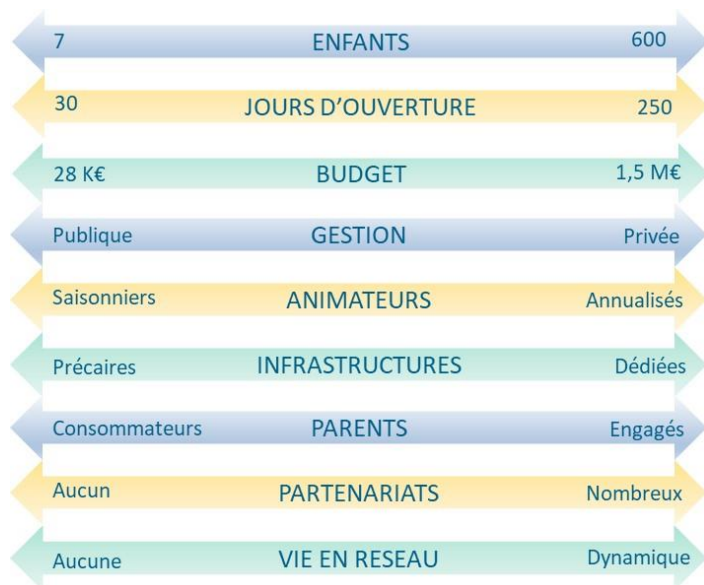
#### d. Validité et limites méthodologiques

En l'absence de données statistiques fiables sur les ALSH en milieu rural, il n'est pas possible d'évaluer la représentativité de l'échantillon étudié dans le cadre de l'étude. Néanmoins, au vu du nombre conséquent de répondants et de la diversité des contextes représentés, il est possible de poser l'hypothèse que les avantages et les difficultés rencontrés par ces accueils de loisirs sans hébergement sont partagés par la majorité des accueils de loisirs implantés dans des territoires similaires.

Néanmoins, l'étude présente certainement un biais du fait de la surreprésentation des accueils de loisirs associatifs, et notamment de ceux affiliés à la Fédération Nationale Famille Rurales ayant participé à l'étude. Cette Fédération ayant contribué largement à l'identification des accueils de loisirs, ses affiliés représentent près de 70% des répondants, tandis que seuls 18% des répondants sont des accueils de loisirs portés par des structures municipales. S'il y a des spécificités propres aux ALSH associatifs et à Familles Rurales (ce qu'il est compliqué à démontrer au vu de l'échantillon étudié), il est probable que cette étude présente un biais en ce sens.

Par conséquent, il est probable que l'étude est notamment plus représentative des accueils de loisirs ouverts en période extrascolaire que sur des temps périscolaires. En effet, si les collectivités représentaient 69% des ALSH sur les temps périscolaires en 2013 (vs. 30% d'associations), elles ne représentaient que 56% des ALSH sur les temps extrascolaires et des périodes de vacances<sup>6</sup>. Ce biais est conforté par le fait que seuls 47% des ALSH ayant participé à l'étude sont ouverts en période périscolaire.

<sup>6</sup> Sources : Ministère de la Jeunesse et des Sports, Guide pour des activités périscolaires de qualité 2014-2015 / Statistiques sur les accueils de loisirs du Ministère de la Jeunesse et des Sports (<http://jeunes.gouv.fr>)



Néanmoins, cette étude garde une portée d'enseignements pertinents au regard des attentes de la CCMSA et de la Fédération Nationale Familles Rurales. Sans prétendre à l'exhaustivité ou à la représentativité, ces travaux traduisent les situations effectives des nombreux acteurs de terrain qui y ont participé et leur grande diversité (cf. schéma ci-contre). Sur cette base ont été identifiés des opportunités et besoins auxquels la Fédération Nationale Familles Rurales et / ou la CCMSA, mais aussi d'autres acteurs de l'éducation populaire ou des prestations familiales pourraient répondre, pour tout ou en partie.

**FIGURE 4 : DIVERSITE DES ALSH DE L'ECHANTILLON PARTICIPANT A L'ETUDE**

## PARTIE I : EMERGENCE ET EVOLUTION DES ACCUEILS DE LOISIRS EN MILIEU RURAL – ELEMENTS DE CONTEXTE

Cette première partie cherche à mettre en perspective l'histoire des accueils de loisirs sans hébergement, notamment en milieu rural. De leur émergence aux évolutions plus récentes, les ALSH ont vécu de nombreux bouleversements politiques et sociologiques majeurs qui expliquent en partie leur situation actuelle, et les questionnements auxquels ils font face aujourd'hui.

### 1. Emergence des accueils de loisirs en milieu rural

#### a. Quelques éléments historiques

Le mouvement des « accueils de loisirs » a d'abord été structuré autour des « colonies de vacances ». Nées dès les années 1880 et essentiellement implantées dans les campagnes, en montagne et en zones littorales, celles-ci avaient pour principale vocation d'offrir du bon air et de revigorer les jeunes urbains issus des classes populaires et ouvrières. Relevant du champ de la santé publique et portés en majorité par les mouvements ecclésiastiques, les centres de vacances sont également devenus le fer de lance des mouvements de l'éducation populaire pendant l'entre-deux-guerres.

C'est le Front Populaire qui a créé un premier cadre législatif, avant que l'Etat ne mette en place des règles d'accueil et d'encadrement après la Seconde Guerre Mondiale et ne soutienne leur développement. La création de premiers diplômes pour les animateurs et les directeurs d'accueil, et la mise en place de normes d'hygiène et de sécurité a beaucoup structuré le mouvement dans les années 1960. Les Comités d'Entreprise créés au lendemain de 1945 ont également joué un rôle majeur dans le développement des centres de vacances en finançant la construction d'infrastructures.

Les « centres aérés » sont quant à eux apparus dans les années 1950, et étaient pensés comme des « colonies de vacances d'une journée ». On y emmenait traditionnellement les enfants des villes en autocar, pour y proposer des activités de plein air et de loisirs. Ces centres aérés ont été soutenus et encadrés par l'Etat à partir de 1955.

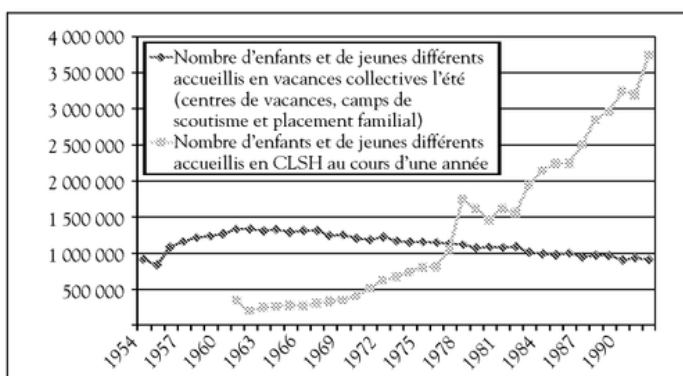
**Jusqu'aux années 1970, les accueils de loisirs, même implantés en milieu rural, étaient essentiellement destinés aux enfants des zones urbaines.**

C'est dans les années 1970 qu'ont été créés les Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH), avec un renforcement des logiques de « projets pédagogiques », la professionnalisation (et la rémunération) des animateurs, jusqu'à la reconnaissance des CLSH comme « entités éducatives » en 1984. A partir de cette date, le nombre de centres de loisirs n'a cessé de croître en milieu rural comme en milieu urbain. L'Etat a notamment encouragé l'évolution des garderies périscolaires vers des modèles de centres puis d'accueils de loisirs.

A partir des années 1980 également, les organismes de prestations familiales (Caf, MSA) ont soutenu financièrement les familles dans l'accès aux loisirs, ainsi que les structures qui accueillent les enfants. Enfin, le mouvement de décentralisation qui s'opérait au même moment a incité les communes à jouer un rôle de plus en plus important dans l'organisation des activités périscolaires et extrascolaires, et à structurer une nouvelle offre d'accueil de loisirs.

En parallèle, les besoins et les attentes des familles ont évolué : la réduction du temps de travail et l'augmentation du nombre de jours de vacances a conduit à l'augmentation des vacances en famille et à la baisse de la fréquentation des séjours de vacances. En parallèle, le développement du travail des femmes à partir des années 1970 et l'évolution des attentes en termes de loisirs et d'occupation du temps libre a de plus en plus encouragé les familles à recourir aux accueils de loisirs, considérés comme modes de garde de proximité et de qualité. En milieu rural notamment, avec la mécanisation

INVERSION DES EFFECTIFS DES ENFANTS ET DES JEUNES ACCUEILLIS EN CENTRES DE VACANCES D'ÉTÉ ET EN CLSH, 1954-1990



Sources : JPA, 315, nov. 1989, 7 ; JPA, 368, mars 1998, 24 ; Houssaye J. *Aujourd'hui les centres de vacances*, Éd. Matrice, 1991, 133 ; Ministère de la Jeunesse et des sports, *Les centres de vacances. Synthèse et analyse des résultats statistiques, année 1992*, Paris, juillet 1993, annexes, III ; *La Revue de l'UFCV*, 168, nov. 1979, 14 ; *La revue de l'UFCV*, 300, janv. 1993, 35 ; Supplément au n° 2 de la lettre d'information du ministère du temps libre, de la jeunesse et des sports, Statistiques Temps libre Jeunesse et Sports, 1982, 133. La période d'été représente au moins les trois quarts du volume d'activité des vacances collectives.

Cette synthèse des statistiques du ministère de la Jeunesse et des Sports ne doit pas être lue à la lettre en raison de l'hétérogénéité des conditions de production des données. Il faut simplement retenir que les CLSH semblent quantitativement dépasser les colonies de vacances et autres camps de scoutisme à la fin des années 1970. Cette tendance, ressentie dans la presse professionnelle, constitue pour partie le résultat de la labellisation CLSH.

de l'agriculture et la diversification des activités sur les territoires, les enfants intervenaient de moins en moins dans les travaux des champs et les familles ont donc eu progressivement besoin de solutions pour les occuper.

C'est ainsi que les centres de vacances se sont énormément développés jusqu'aux années 1980, avant que le nombre d'inscrits ne décroisse ; à l'inverse, c'est à partir des années 1980 que les accueils de loisirs sans hébergement se sont multipliés et ont gagné de plus en plus d'inscrits, pour atteindre environ 2,2 millions d'enfants accueillis dans plus de 34 500 structures en 2012<sup>7</sup>.

A partir des années 1980, les centres de loisirs (puis accueils de loisirs) sans hébergement se multiplient et concernent les enfants en milieu urbain comme rural, avec un rôle éducatif de plus en plus affirmé.

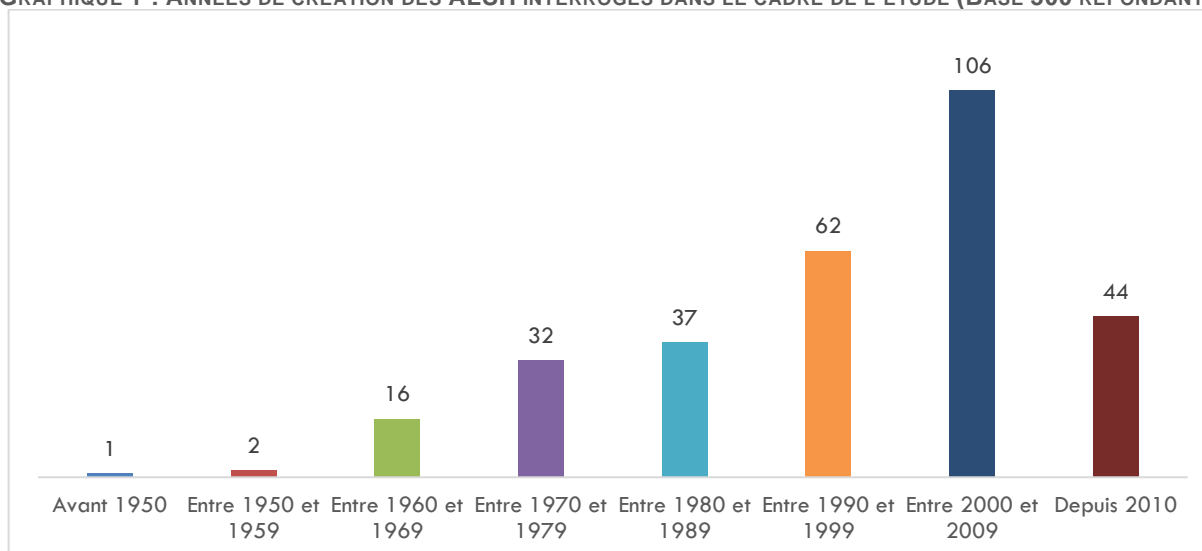
FIGURE 5 : EVOLUTION DES EFFECTIFS DES ENFANTS ET DES JEUNES ACCUEILLIS EN CENTRES DE VACANCES ET EN CLSH – 1954-1990

### b. Le cas des ALSH participant à l'étude

NB : Cette étude s'appuie sur l'hypothèse que les accueils de loisirs sans hébergement interrogés sont représentatifs des ALSH implantés en milieu rural, notamment les ALSH portés par des associations.

#### Années de création

GRAPHIQUE 1 : ANNEES DE CREATION DES ALSH INTERROGES DANS LE CADRE DE L'ETUDE (BASE 300 REpondants)



La moitié des accueils de loisirs ayant participé à l'étude ont été créés après 2000, ce qui laisse penser qu'en milieu rural, la croissance du nombre d'accueils de loisirs a été plus tardive qu'en milieu urbain et s'est notamment accélérée entre 2000 et 2010.

<sup>7</sup> Source : Les accueils collectifs de mineurs et les loisirs éducatifs en France / Dossier de presse été 2013 : [http://www.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/ACM\\_DP\\_M1.pdf](http://www.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/ACM_DP_M1.pdf)

Certains ALSH parmi les plus anciens ont commencé par être organisés autour de séjours de vacances pour des enfants des villes, avant de proposer des activités aux enfants du territoire ; mais la plupart des ALSH qui ont témoigné dans le cadre de l'étude émergent de dynamiques locales de parents, d'habitants et d'associations locales soucieux d'offrir des activités de qualité aux enfants de leurs communes et des communes avoisinantes, d'abord pendant les vacances, puis parfois sur des périodes extra- et périscolaires.

#### Structures à l'origine des ALSH

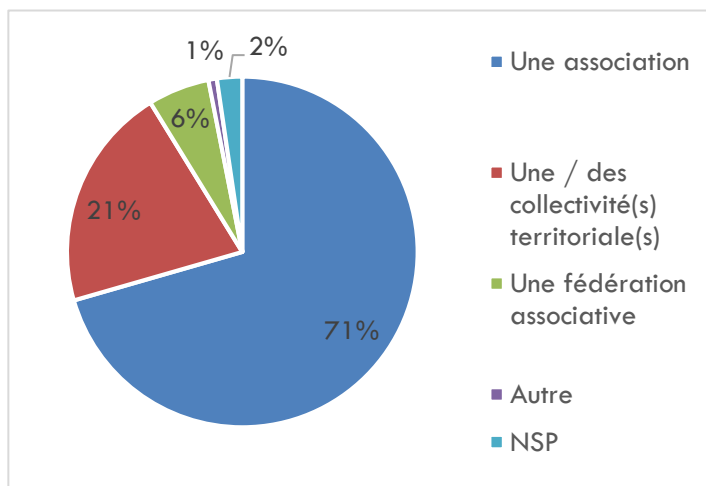
La grande majorité des ALSH interrogés ont été initiés par des associations ou des fédérations associatives.

Ceci est cohérent avec une tendance historique qui a placé les acteurs de l'éducation populaire au cœur de la structuration des activités de loisirs depuis la Seconde Guerre Mondiale.

Des fédérations associatives ont notamment joué un rôle clé en milieu rural à partir des années 1950 – en jouant un rôle de collecteurs et distributeurs de prestations sociales, mais aussi en rationalisant l'offre culturelle, sportive et de loisirs dans des zones peu densément peuplées où les collectivités n'avaient pas les moyens ou les compétences pour assurer l'ensemble de ces missions.

Néanmoins, cette donnée est à prendre avec précaution, l'étude ayant portée en grande partie sur des ALSH affiliés à la Fédération Nationale Familles Rurales.

GRAPHIQUE 2 : ACTEURS A L'ORIGINE DES ALSH INTERROGES DANS LE CADRE DE L'ETUDE (BASE : 387 REpondANTS)



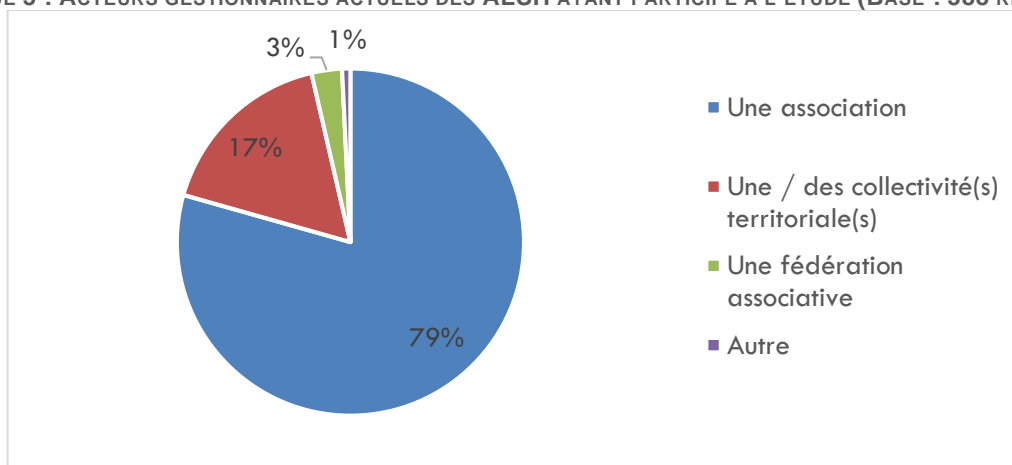
#### c. Les structures porteuses des ALSH

Au niveau national en 2013, si les collectivités territoriales portent 69% des accueils de loisirs périscolaires, elles ne portent que 56% des accueils de loisirs extrascolaires<sup>8</sup>. Les associations assurent notamment la majorité des séjours de vacances.

En milieu rural, les résultats de l'enquête laissent néanmoins penser que les associations continuent à jouer un rôle prépondérant dans l'organisation des accueils de loisirs sans hébergement :

**82% des ALSH ayant contribué à l'étude sont actuellement portés par des associations ou des fédérations associatives.**

GRAPHIQUE 3 : ACTEURS GESTIONNAIRES ACTUELS DES ALSH AYANT PARTICIPE A L'ETUDE (BASE : 388 REpondANTS)



<sup>8</sup> Sources : <http://jeunes.gouv.fr> rubrique « Statistiques », statistiques sur les Accueils de Loisirs Sans Hébergement

Cette donnée est de nouveau sans doute biaisée par la surreprésentation de la Fédération Familles Rurales dans l'échantillon étudié. La montée en puissance des collectivités territoriales avec la décentralisation et les tendances de la politique territoriale (cf. infra) laisse penser que la part des collectivités territoriales a augmenté à partir des années 1980. C'est le cas par exemple dans le Morbihan, où les personnes rencontrées dans le cadre de l'étude décrivent une vague de « municipalisation » des accueils de loisirs, notamment sur les temps périscolaires, mouvement encouragé par la Protection Maternelle et Infantile, chargée au niveau départemental d'autoriser l'ouverture des ALSH en vérifiant l'hygiène, la sécurité et l'adaptation des locaux et des équipes.

Néanmoins, particulièrement en milieu rural, il semble naturel que des collectivités aient du mal à organiser des accueils de loisirs répondant au plus près aux besoins des habitants, et qu'ils privilégient le soutien à des acteurs historiques qui réalisent ces prestations avec une connaissance fine des besoins de la population (cf. Partie 2), et souvent à moindre coût. De nombreux directeurs d'ALSH associatifs rencontrés au cours des visites nous ont expliqué que si les collectivités organisent souvent les temps périscolaires dans la continuité de l'école, ils hésitent souvent à prendre en charge les temps extrascolaires, notamment parce que les solutions existantes leur semblent satisfaisantes et qu'ils n'ont pas une visibilité à long terme sur les moyens qu'ils pourront y allouer. C'est par exemple le cas de Plouay (56), où la municipalité a renouvelé son soutien à l'ALSH associatif malgré l'insistance de la PMI qui l'encourageait à mettre l'accueil sous tutelle municipale.

## 2. L'impact de la politique territoriale sur l'organisation des ALSH en milieu rural

### a. Les Réformes des Collectivités Territoriales

Les relations des ALSH avec leurs interlocuteurs institutionnels au niveau communal ou intercommunal sont largement influencées par les réformes territoriales. Historiquement à portée communale (et avec des interlocuteurs au niveau de la municipalité), les accueils de loisirs ont de plus en plus souvent des interlocuteurs intercommunaux avec la Réforme des Collectivités Territoriales de 2010 puis la loi NOTRe de 2015.

**64% des ALSH répondant à l'étude sont sous la compétence d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, tandis que 36% sont restés sous compétence communale. Parmi eux, de nombreux ALSH ont changé d'intercommunalité et donc d'interlocuteurs en 2017.**

Dans les faits, au moment de leur création, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) peuvent ou non choisir de prendre la compétence « Enfance » dans leur portefeuille. Quand c'est le cas, ils cherchent à rationaliser et à harmoniser l'offre de prestations d'accueil de loisirs sur leur territoire, par exemple en fusionnant certains accueils, en les regroupant, en passant à des modalités de gestion exclusivement municipales ou en délégation de service public, etc.

Sur des territoires ruraux, ces stratégies peuvent avoir un impact très important : dans les zones les moins densément peuplées, certains EPCI comptent plus de 50 communes et / ou s'étendent sur plusieurs dizaines de kilomètres carrés. Une réorganisation peut signifier moins de moyens pour une partie des ALSH, moins de proximité pour les familles, la fermeture de certains ALSH... Pour certaines communes, cela signifie aussi une perte considérable d'attractivité. Nous pouvons citer l'exemple de Satillieu (07), où la commune et son ALSH géré par une association affiliée à Familles Rurales craignent une disparition de l'accueil avec la création prochaine d'une Maison de l'Enfance dans une commune voisine, qui sera portée par l'EPCI, et qui proposera un grand accueil de loisirs rayonnant sur les territoires avoisinants alors que le village ne comptait jusqu'à ce jour pas d'accueil.

Mais pour d'autres territoires, la montée en compétences d'EPCI peut représenter une réelle opportunité : là où des élus ne s'intéressaient jusqu'alors pas ou peu au sujet de l'enfance, les ALSH espèrent avoir enfin des interlocuteurs mobilisés qui leur donneront des moyens pour renforcer leur action et la pérenniser. Une nouvelle carte territoriale peut également permettre à des ALSH d'attirer des enfants d'autres communes, et donc de grandir et de s'ancrer plus durablement. C'est par exemple le cas de l'ALSH de Rohan (56), qui n'avait jusqu'en 2017 que peu de soutien de ses interlocuteurs élus ; son changement d'interlocuteurs dans le cadre du redécoupage de la Loi NOTRe lui laisse espérer davantage de moyens, à l'image d'autres ALSH du territoire. On peut encore citer l'exemple de l'ALSH de Coucouron (07), situé dans une zone très isolée, qui en passant dans une nouvelle intercommunalité rayonne davantage et peut fonctionner en réseau avec les deux autres ALSH d'une EPCI de 36 km<sup>2</sup>.

### b. D'une logique de conventionnement à une logique de contractualisation

En parallèle de ces réformes territoriales, la tendance institutionnelle évolue également vers une logique de contractualisation. Là où avant les accueils de loisirs fonctionnaient par conventions d'objectifs et de moyens avec les communes, ils sont aujourd'hui de plus en plus souvent dans une dynamique de contractualisation avec les communes ou les EPCI. Ce phénomène a été renforcé par la mise en place des PEDT et des TAP (des appels d'offres ont notamment

été organisés pour permettre le choix des prestataires des TAP ; les communes ont souvent profité de l'occasion pour contractualiser l'ensemble des activités périscolaires voire extrascolaires) ; ainsi que par la montée en puissance des EPCI qui recherchent la solution la plus rationnelle et économique pour leurs territoires.

Encore marginales il y a une dizaine d'années, de plus en plus d'ALSH sont concernés par des délégations de service public : cela concerne **16% des ALSH portés par des associations ayant participé à l'étude.**

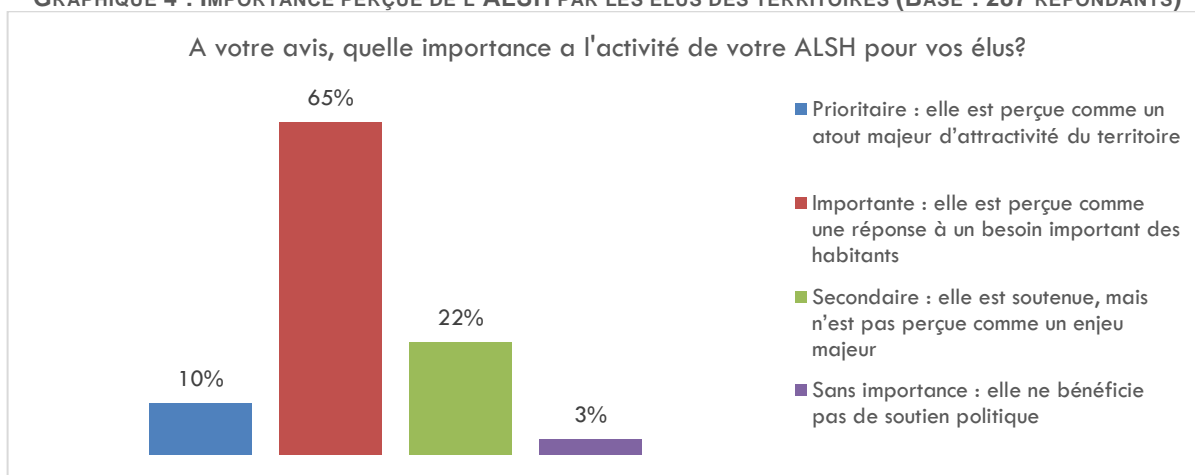
Cette logique de contractualisation impose des règles de financement et de reporting plus strictes aux ALSH ; elle pousse souvent les acteurs à promettre beaucoup à moyens très réduits, dans l'espoir de maintenir des contrats avec la collectivité, parfois au détriment de la qualité d'exercice ou d'accueil pour les enfants.

Ainsi, sur certains territoires, des acteurs historiques de l'éducation populaire doivent repenser leurs modalités d'intervention ; certains refusent de se positionner sur des appels d'offres, tandis que d'autres y voient une opportunité de se développer en mutualisant des modalités de gestion, d'intervention et des ressources financières et humaines. Les Fédérations comme Familles Rurales mobilisent ainsi des personnes-ressource qui appuient les ALSH dans des réponses à des appels d'offres ou dans leurs négociations avec les collectivités territoriales.

### c. Le soutien des collectivités aux ALSH interrogés dans le cadre de l'étude

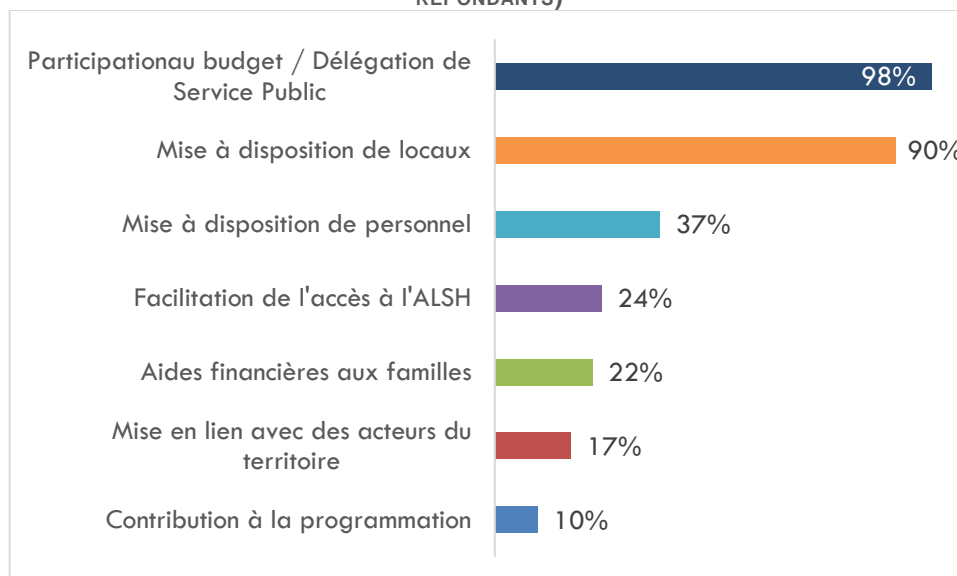
Pour les ALSH de l'étude, les collectivités territoriales sont des partenaires de premier plan qui jouent un rôle majeur dans leur fonctionnement, dans leur financement, et dans leur ancrage territorial. Ainsi, 75% des ALSH déclarent se sentir soutenus par leurs élus.

GRAPHIQUE 4 : IMPORTANCE PERÇUE DE L'ALSH PAR LES ELUS DES TERRITOIRES (BASE : 287 REpondants)



Dans les faits, le soutien des élus et des collectivités se traduit de différentes manières comme le montre le graphique ci-dessous :

**GRAPHIQUE 5 : MODALITES DE SOUTIEN DES COLLECTIVITES AUX ALSH PARTICIPANT A L'ETUDE (BASE : 375 REpondants)**



Le soutien est financier bien sûr (pour 98% des ALSH, en prenant en compte la délégation de service public), mais prend aussi diverses formes qui facilitent l'ancrage et le bon fonctionnement des ALSH sur leur territoire. Ainsi, dans 9 cas sur 10, les ALSH disposent de locaux mis à disposition par une collectivité territoriale (école, local dédié, salle polyvalente, etc.) ; et dans plus de 1 cas sur 3, une collectivité partenaire met à disposition ou mutualise du personnel.

### 3. Les évolutions de la politique jeunesse : opportunités et risques pour les ALSH en milieu rural

La fluctuation des politiques jeunesse depuis les années 1980 n'a pas fait que changer la dénomination des accueils de loisirs : elle a aussi apporté son lot d'opportunités et de contraintes qui ont beaucoup influencé les ALSH, notamment en milieu rural.

#### a. Les règles de financement et la participation des organismes de prestations familiales

##### La différenciation des tarifs

L'intervention généralisée des organismes de prestations familiales a constitué une réelle opportunité pour les ALSH à partir de 1984 : elle a permis de diversifier les publics accueillis et d'augmenter de manière considérable la fréquentation. Elle a également encouragé les accueils qui souhaitent des prestations de service et des aides à la mise en place de tarifs différenciés en fonction des quotients familiaux des familles accueillies.

**Aujourd'hui, 87% des ALSH appliquent des tarifs différenciés en fonction des quotients familiaux.**

##### Les Contrats Enfance Jeunesse

Les Caf et les MSA sont devenus des partenaires structurants pour les ALSH, au même titre que les Directions Départementales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale. Ces différentes instances sont réunies avec les acteurs jeunesse au niveau départemental pour se fixer des objectifs communs et échanger sur la stratégie jeunesse des territoires dans le cadre des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ), ce qui permet aux ALSH d'être parties prenantes des discussions sur des sujets essentiels.

**45% des ALSH interrogés se déclarent impliqués dans des échanges avec les collectivités et les organismes de prestations familiales dans le cadre des Contrats Enfance Jeunesse.**



Cependant l'existence et les modalités des CEJ varient d'un territoire à l'autre, de même que les règles de participation des organismes en termes de prestations aux accueils de loisirs ou aux familles : prestations de services, seuils de quotient familial, bons vacances, modalités d'attribution des aides...

**Autant d'écarts qui ont favorisé (et favorisent) certains territoires, certains accueils (et certaines familles) plus que d'autres.**

On peut citer l'Ardèche, où le CEJ a institué la mise en place d'une coordination départementale entre les ALSH. Cofinancée par la Caf, la MSA et le département, ces postes de coordinateurs territoriaux permettent des échanges de pratiques, des mutualisations, et des collaborations structurées et riches au niveau départemental autour de thématiques diverses (recrutement, statut des animateurs, handicap...). Par contraste, les ALSH du Morbihan ne se sentent pas vraiment parties prenantes du CEJ ; mais contrairement à leurs homologues d'Ardèche ou des Ardennes, ils perçoivent des aides directes du département, ce qui est plutôt rare au niveau national (cela concerne moins de 40% des ALSH interrogés).

Ces règles continuent à évoluer aujourd'hui : renforcement du cadre de reporting, évolution des aides proposées aux familles, mise en place de règles de tarification uniques au niveau départemental... Au-delà des variations budgétaires, l'évolution et la complexification des règles de financement par les organismes de prestations familiales sont perçues comme un poids par de nombreux ALSH. Elles sont notamment lourdes à gérer pour des équipes associatives souvent bénévoles, comme c'est souvent le cas en milieu rural.

La disparition programmée des Contrats Enfance Jeunesse sur les territoires suscite également des incertitudes quant à l'évolution future des relations avec les organismes de prestations familiales.

Les écarts entre les mécanismes de soutien des organismes de prestations familiales

En milieu rural également, des écarts parfois considérables entre les prestations versées aux enfants relevant du régime de la Caf ou de la MSA persistent jusqu'à aujourd'hui. Environ 30 000 enfants accueillis sur les temps périscolaires et 20 000 enfants accueillis sur les temps extrascolaires par des ALSH relèvent du régime de la MSA ; leurs familles ne dépendent pas des mêmes règles de prestations de service et d'aides que celles du régime général. Dans environ la moitié des territoires, il semble que le régime général soit plus avantageux ; tandis qu'ailleurs, ce sont les enfants au régime agricole qui ont les meilleures prestations.

Dans une majorité de cas, ce sont les ALSH qui compensent ces écarts par des jeux budgétaires ; parfois, ils adaptent leurs règles de tarification aux régimes des familles.

**Ainsi, 18% des accueils de loisirs interrogés pratiquent des tarifs différenciés en fonction du régime d'allocation familial des enfants accueillis.**

## b. La professionnalisation des métiers d'animation et les règles d'encadrement

### Conséquences de la professionnalisation des métiers d'animation

L'évolution de la politique jeunesse s'est notamment incarnée par la mise en place de formations qualifiantes et diplômantes pour les animateurs et directeurs d'ALSH, et de règles d'encadrement plus strictes pour garantir la qualité de l'accueil et la sécurité des enfants autour d'un projet pédagogique structuré.

Si ces règles permettent d'améliorer les conditions d'accueil, elles présentent néanmoins de nombreuses contraintes pour des accueils de loisirs en milieu rural :

- Ces règles posent une difficulté à recruter, rémunérer et fidéliser des directeurs et animateurs qualifiés, notamment pour de nombreux accueils de loisirs ouverts uniquement pendant les vacances scolaires, et/ou situés dans des territoires isolés, loin des villes et des viviers de jeunes qualifiés ; beaucoup sont obligés de demander des dérogations quant aux niveaux de qualifications de leurs directeurs et animateurs.

**52% des ALSH en milieu rural ont des difficultés à recruter des animateurs qualifiés  
13% peinent à recruter des directeurs qualifiés**

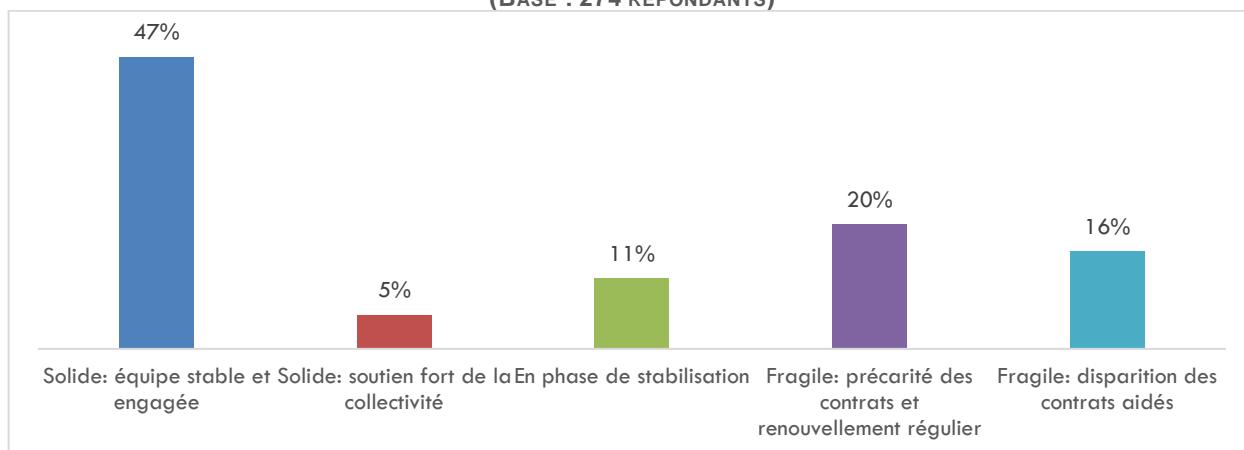
- De nombreuses fédérations dont les membres portent des ALSH ont pour cette raison mis en place des formations BAFA et BAFD pour contourner ces difficultés (Familles Rurales, Francas, CEMEA, Léo Lagrange...), mais ceci facilite essentiellement le recrutement de stagiaires.
- Les taux d'encadrement peuvent poser de réelles difficultés pour des petits accueils de loisirs (certains accueillent régulièrement moins de 15 enfants), parfois obligés de recruter un deuxième animateur pour un ou deux enfants en plus sans parvenir à financer le poste, ou sont obligés de refuser des enfants ;

- Les directeurs des petits accueils de loisirs sont le plus souvent obligés de jouer un rôle d'animation dans les petits ALSH, ce qui complexifie l'organisation de leur temps et la réalisation de leurs tâches administratives.

#### Situations des équipes des ALSH interrogés

Ainsi, interrogés sur la situation actuelle de leurs équipes, la moitié des ALSH se déclarent en situation d'instabilité : 36% des ALSH qualifient leur équilibre de fragile.

**GRAPHIQUE 6 : MANIERE DONT LES ALSH INTERROGES DECRIVENT LA SITUATION DE LEUR EQUIPE (BASE : 274 REpondANTS)**



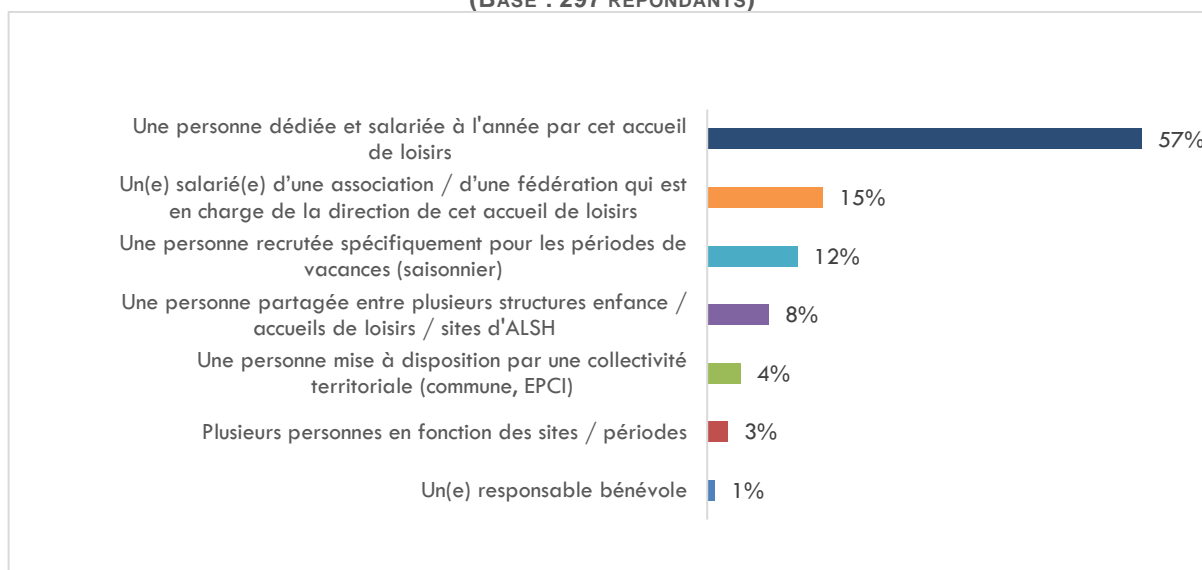
Dans ce contexte, beaucoup d'ALSH ont eu recours à des contrats aidés, sous leurs formes successives. La réduction importante du nombre de ces contrats annoncée en 2017 fragilise un grand nombre d'ALSH.

**36% des ALSH interrogés ont recours à des **contrats aidés** et s'interrogent sur leur avenir dans un contexte de baisse du nombre de ces contrats.**

#### Modalités d'emploi et niveaux de qualification des directeurs

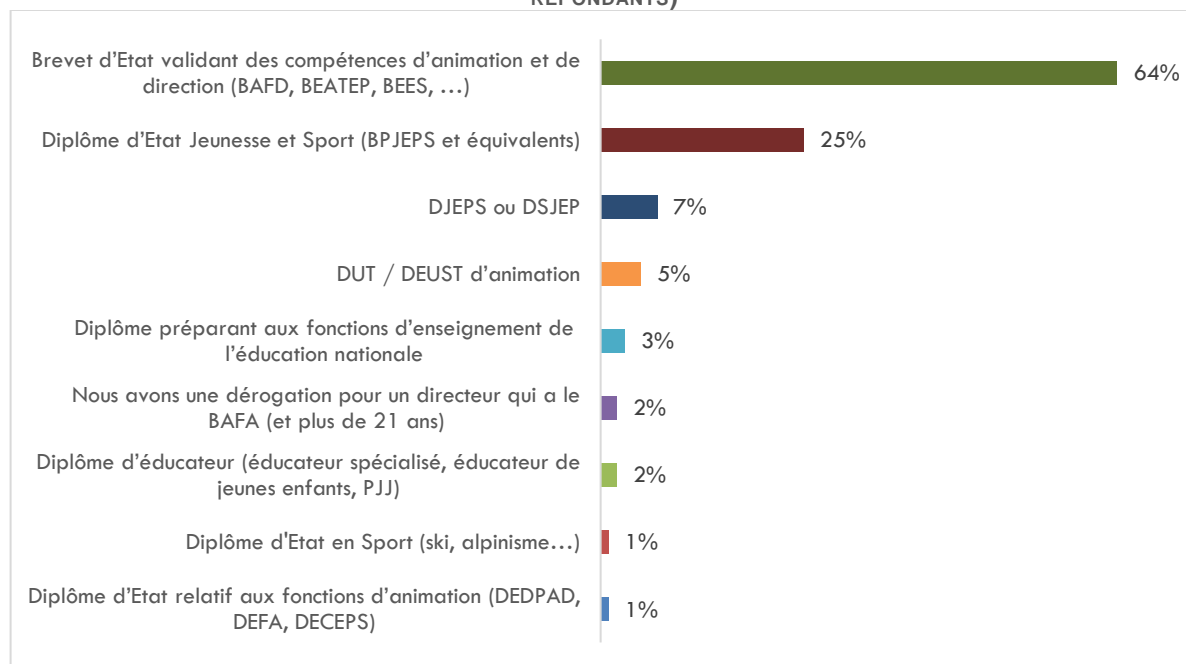
Le fonctionnement d'un ALSH dépend en premier lieu de la présence d'un directeur qualifié avec l'un des nombreux diplômes acceptés par l'administration. Tous les ALSH interrogés ont donc un ou plusieurs directeurs en fonction des périodes de l'année, qui est responsable de la bonne coordination des activités, des équipes, de la logistique mais aussi de l'hygiène et de la sécurité des enfants. Les ALSH qui sont ouverts à l'année mettent en place des contrats annuels ; ceux ouverts uniquement en période de vacances mettent en place des contrats saisonniers. Mais dès qu'ils le peuvent, afin de réduire les coûts, de nombreux ALSH ont recours à des mises à disposition de directeurs par la mairie, ou mutualisent les postes avec leur fédération ou d'autres structures enfance de leur territoire :

**GRAPHIQUE 7 : STATUTS DES DIRECTEURS DES ALSH INTERROGES (TYPES DE CONTRATS OU DE MISE A DISPOSITION) (BASE : 297 REpondANTS)**



En termes de qualifications, la majorité des directeurs sont qualifiés spécifiquement pour les métiers de l'animation, et notamment avec des brevets et diplômes d'Etat du type BAFD ou BPJEPS :

**GRAPHIQUE 8 : DIPLOMES DES DIRECTEURS DES ALSH INTERROGES (PLUSIEURS REPONSES POSSIBLES) (BASE : 297 REpondants)**



Parmi les directeurs des structures interrogés, 11% ont plusieurs diplômes, et 9% sont actuellement en cours de formation (BPJEPS ou BAFD pour l'essentiel).

#### Niveaux de qualification des animateurs

Les animateurs auxquels ont recours les ALSH sont en général titulaires du BAFA, comme le requiert la réglementation.

**Ainsi, en moyenne, en période périscolaire et les mercredis, 83,5% des animateurs travaillant dans les ALSH sont titulaires d'un diplôme d'animation ; en période de petites vacances, ce ratio est de 81%, et de 72% pendant les vacances d'été.**

**En période scolaire, 44% des accueils de loisirs ont recours, au moins ponctuellement, à des stagiaires. Pendant les petites vacances, ils sont 71% à accueillir des stagiaires ; et pendant l'été 92%.**

Les ALSH jouent donc un rôle majeur dans la formation des professionnels en animation, en étant un terrain de stage privilégié. La présence de stagiaires leur donne aussi la possibilité de renforcer leur capacité d'encadrement avec des modalités budgétaires acceptables.

### c. Les Plans Educatifs de Territoires (PEDT), la réforme des rythmes scolaires et sa suspension

#### PEDT et offre de loisirs périscolaire

La création des Plans Educatifs de Territoires en 2012 a été une réelle opportunité pour les acteurs enfance des territoires, notamment en milieu rural. Ils ont permis de faire un état des lieux des offres de loisirs et de la continuité éducative, et ont encouragé de nombreuses collectivités à renforcer certains dispositifs, notamment en marquant une réelle séparation entre les temps périscolaires et extrascolaires.

A partir de 2012, les collectivités territoriales se sont donc engagées de manière très importante dans la restructuration de leur offre d'accueil périscolaire. On a notamment observé un nombre très important de créations d'ALSH périscolaires portés par des collectivités, accompagné d'une baisse relative du nombre d'ALSH portés par des associations.

**FIGURE 6 : REPARTITION COMPAREE DES ORGANISATEURS DES DECLARATIONS D'ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES ENTRE 2012 ET 2013 (SOURCE MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS<sup>9</sup>)**

Répartition par type d'organismes des déclarations d'accueils de loisirs périscolaires en 2012 :			Répartition par type d'organismes des déclarations d'accueils de loisirs périscolaires en 2013 :		
Collectivité territoriale	6 263	49 %	Collectivité territoriale	12 681	69,8 %
Association	6 221	49 %	Association	5 420	29,4 %
Divers	110	1 %	Divers	124	0,7 %
Comité d'entreprise	50	} 1 %	Comité d'entreprise	3	} 0,1 %
Société commerciale	42		Société commerciale	18	
Particulier	4		Particulier	1	
<b>TOTAL</b>	<b>12 690</b>	<b>100 %</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18 427</b>	<b>100 %</b>

Ainsi en 2012, on comptait près de 13 000 accueils de loisirs périscolaires portés à moitié par des associations et à moitié par des collectivités ; dès 2013, on comptait plus de 18 000 accueils de loisirs périscolaires, portés à 70% par des collectivités territoriales<sup>10</sup>.

### Réforme des Rythmes Scolaires

Cette structuration des temps périscolaires a été accélérée par la réforme des rythmes scolaire de 2014, qui a représenté un réel défi pour les collectivités territoriales mais aussi une réelle opportunité pour de nombreuses structures d'accueils de loisirs qui ont également été chargées de l'organisation des TAP : ceci leur a apporté des moyens supplémentaires, leur a donné la capacité de recruter davantage d'animateurs et des intervenants extérieurs. Cette réforme des rythmes scolaires a aussi donné une place plus importante aux ALSH dans les échanges avec les acteurs de l'éducation du territoire dans le cadre des Plans Educatifs de Territoire (PEDT).

**76% des ALSH ouverts en période scolaire interrogés dans le cadre de l'étude ont été jusqu'en 2017 ou sont actuellement en charge de l'organisation et de l'animation des TAP sur leur territoire.**

**33% de l'ensemble des ALSH interrogés se déclarent mobilisés dans le cadre des Plans Educatifs de Territoire.**

Ces réformes éducatives ont également redessiné les relations entre collectivités territoriales, en charge de leur application, et les ALSH. Certains territoires ont changé les logiques de conventionnement, en généralisant les appels d'offres ; tandis que d'autres, comme le Morbihan, ont généralisé la prise en charge municipale des accueils de loisirs au détriment des associations.

La disparition partielle des TAP en 2017, puis complète en 2018, fragilise grandement une organisation qui venait de se stabiliser et commençait à porter ses fruits. Décrite par les ALSH interrogés, la disparition des TAP fait place à une nouvelle incertitude et nécessite un nouvel ajustement.

### d. Questions en suspens pour l'avenir des ALSH

De nombreux ALSH font aujourd'hui face à des questions-clés liées aux futures évolutions de la politique jeunesse, auxquelles l'étude n'est pas en mesure de répondre.

- **Quel sera le rôle des ALSH dans les rythmes scolaires de demain ?**

- La réforme des rythmes scolaires a bouleversé le fonctionnement des activités périscolaires. Qu'en restera-t-il ? Certains territoires réussiront à maintenir les TAP comme ils le souhaitent, malgré la baisse des aides ? La montée en puissance des collectivités dans l'animation des temps périscolaires va-t-elle se confirmer dans un contexte où les règles de financement évoluent ?
- La fin programmée de l'école le mercredi matin va ouvrir un nouveau chantier extrascolaire autour de l'animation des temps du mercredi. Va-t-on capitaliser sur les enseignements des TAP ? Quelle place sera donnée à la réforme imaginée par le gouvernement pour la rentrée 2018-2019 ? Les ALSH voudront-ils s'engager dans une nouvelle réforme sans garantie sur sa pérennité ?

<sup>9</sup> Source : Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, *Guide pour des activités périscolaires de qualité*, éditions 2013-2014 et 2014-2015

<sup>10</sup> Source : Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, *Guide pour des activités périscolaires de qualité*, éditions 2013-2014 et 2014-2015

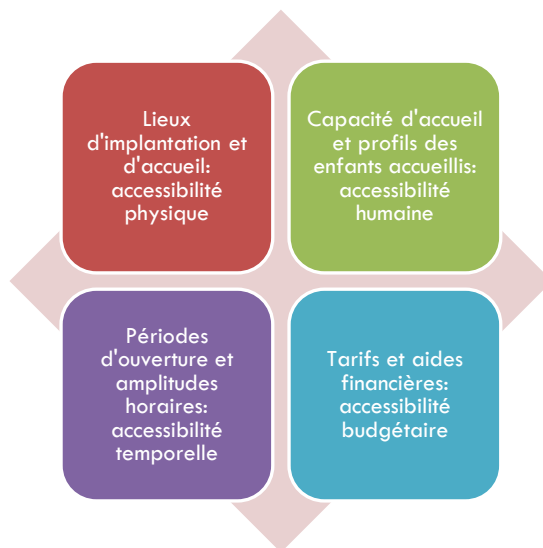
- La priorité semble avoir moins portée sur les périodes de vacances ces dernières années (disparition des bons vacances, baisse des aides départementales...). La tendance semble se structurer autour d'une logique de projets et moins selon une logique de loisirs. Quelle place sera donnée aux accueils de loisirs pendant les vacances scolaires ? Quels moyens ?
- **Les ALSH réussiront-ils à trouver une place dans un contexte où une priorité importante est donnée aux adolescents et à la transition entre enfance et adolescence ?**  
L'accueil des adolescents en milieu rural est un enjeu majeur, notamment dans un contexte d'isolation géographique et d'enclavement qui fait que de nombreux adolescents se retrouvent seuls chez eux, devant des écrans.
  - Les ALSH en milieu rural aujourd'hui offrent déjà pour beaucoup des alternatives (la moitié accueille des adolescents pendant les vacances scolaires, et beaucoup développent des activités tout au long de l'année à destination des adolescents.) La politique jeunesse va-t-elle les encourager à poursuivre dans cette direction ? Ou les orientations favoriseront-elles d'autres types d'acteurs dans l'organisation des activités « ados » ?
- **La réforme des métiers de l'animation et la future politique de contrats aidés aideront-elles les ALSH ?**
  - L'assouplissement des règles d'encadrement et l'ouverture à des diplômés étrangers pour les animateurs ouvrent la voie à davantage de flexibilité et pourraient faciliter le recrutement d'animateurs pour les ALSH en milieu rural. Sauront-ils rendre les postes suffisamment attractifs et attirer ces nouveaux profils ?
  - Les contrats aidés ont été ces dernières années une réelle ressource pour les ALSH, notamment dans une démarche de projets et pour accompagner des dynamiques de croissance. Leur remise en cause les a beaucoup fragilisés. La future stratégie de contrats aidés qui se dessine sera-t-elle accessible aux ALSH ? Les ALSH saisiront-ils ces éventuelles opportunités après les difficultés rencontrées avec les précédents contrats aidés ?

La réponse à ces questions nécessite d'observer les évolutions, et de réinterroger les ALSH après la mise en œuvre des réformes. Le paysage réglementaire et politique est en tout cas en pleine évolution et aura donc des conséquences importantes sur la réalité des ALSH.

## PARTIE 2 : DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT QUI REPONDENT AUX BESOINS LOCAUX DES FAMILLES EN MILIEU RURAL

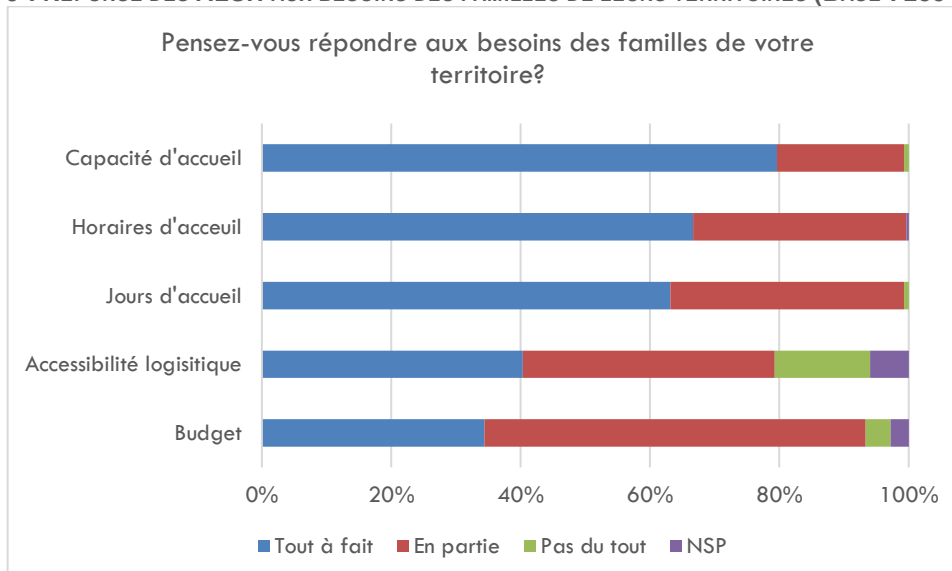
Les accueils de loisirs sont des acteurs-clés pour les familles des territoires : en proposant un accueil de qualité aux enfants, accessible, adapté aux besoins et aux attentes des familles, beaucoup se veulent aussi des partenaires d'une dynamique de coéducation en complément de l'école. Le schéma ci-dessous présente les 4 dimensions autour desquelles les ALSH s'adaptent aux besoins spécifiques de leurs territoires et des familles qui y vivent.

**FIGURE 7 : MODALITES D'ADAPTATION DES ALSH RURAUX AUX BESOINS DE LEURS TERRITOIRES**



Comme le montre le graphique ci-dessous, la grande majorité des ALSH interrogés pensent répondre, au moins en partie, aux attentes des familles. Cette deuxième partie explore dans quelle mesure les ALSH s'adaptent à leur environnement, notamment à ses caractéristiques rurales, et aux besoins de leurs territoires ; ainsi que les ressources sur lesquelles ils peuvent compter et les contraintes auxquelles ils doivent faire face.

**GRAPHIQUE 9 : REPONSE DES ALSH AUX BESOINS DES FAMILLES DE LEURS TERRITOIRES (BASE : 285 REpondANTS)**



## 1. Lieux d'accueil, territoires desservis et accessibilité physique

### a. Territoires desservis par les accueils de loisirs

S'il n'est pas possible, à partir des données de l'étude, d'établir la finesse du maillage territorial des ALSH en milieu rural, le rayonnement des accueils de loisirs interrogés sur les communes avoisinantes donne une idée des implantations et de l'éloignement des familles concernées.

Si certains accueils de loisirs fonctionnent en multi-site, la plupart sont implantés dans une commune unique mais rayonnent sur plusieurs communes avoisinantes ; c'est d'autant plus vrai pendant les vacances scolaires.

Ainsi, les accueils de loisirs en milieu rural accueillent en moyenne des enfants de **6 communes** différentes en période scolaire, sur un rayon moyen de **13,5 km<sup>2</sup>** ;  
et de **7,5 communes** pendant les vacances scolaires, sur un rayon moyen de **33 km<sup>2</sup>**.

Certains accueils de loisirs rayonnent sur plus de 20, 30 voire 40 communes dans des territoires très ruraux où les villages sont très enclavés, notamment en zone montagneuse. Dans des cas exceptionnels, certaines familles font parfois près de 120 km ou plus d'une heure de route pour amener leurs enfants à l'ALSH, mais cela correspond en général à un choix : un accueil à proximité du lieu de travail, ou du lieu de vie des grands-parents par exemple.

	Hors vacances scolaires	Pendant les vacances scolaires
Nombre moyen de communes desservies	5,9	7,5
Nombre médian de communes desservies	6	6
Nombre maximal de communes desservies	42	45
Distance moyenne de la commune desservie la plus lointaine de l'ALSH (en km)	13,5	33,4
Distance maximale de la commune la plus lointaine desservie par l'ALSH (en km)	80	120

TABLEAU 3 : NOMBRE DE COMMUNES DESSERVIES ET PERIMETRE DE RAYONNEMENT DES ALSH (BASE : 316 REpondants)

Par contraste, les accueils de loisirs situés en zone urbaine ou péri-urbaine ayant participé à l'étude n'accueillent en général que des enfants de leur commune ou de quelques communes (3,2 communes en moyenne).

### b. Facteurs influençant l'implantation et le rayonnement des ALSH

Le rayonnement d'un ALSH sur son territoire peut être dû à plusieurs facteurs concomitants :

- C'est le seul accueil de loisirs des environs, en tout cas pour certaines périodes de l'année. Dans de nombreux territoires ruraux, les accueils de loisirs voisins adoptent des stratégies de complémentarité : si beaucoup sont ouverts pendant l'année scolaire, d'autres ne le sont que pendant les vacances, ou alternent les vacances scolaires (par exemple, il existe un « roulement » entre les accueils de loisirs de Neuville-Tourne-en-Fuy et de Neufelize pendant les petites vacances dans les Ardennes). C'est d'ailleurs pendant les vacances scolaires que le rayonnement des accueils de loisirs ouverts est le plus important.
- C'est un accueil de loisirs situé à un endroit stratégique, à proximité d'une ville ou sur le chemin du lieu de travail des parents, rendant l'organisation logistique plus simple ; c'est par exemple le cas de l'accueil de loisirs de Viviers, en Ardèche, situé sur un axe qui dessert Montélimar.
- L'amplitude horaire de l'accueil de loisirs le rend particulièrement attractif pour certaines familles, si les accueils de loisirs plus près de chez elles ne répondent pas à leurs besoins professionnels ou organisationnels ;
- Enfin, certains parents font le choix d'un accueil de loisirs relativement éloigné de leurs domiciles pour le cadre de l'accueil et / ou du fait d'une rencontre avec l'équipe pédagogique de l'ALSH, comme nous l'ont expliqué les directrices des ALSH de Plouay (56) ou Viviers (07).

### c. Lieux d'implantation des accueils de loisirs, centralité ou proximité ?

Les données ne permettent pas de déterminer de manière précise si les ALSH sont situés en centre bourg ou en zone plus rurale.

Néanmoins, les données décrites en partie 1 qui présentent les caractéristiques des territoires d'implantation montrent que près de 70% des ALSH répondants sont situés en zone rurale dynamique ou urbanisée, ce qui laisse supposer qu'ils sont plutôt situés en centre bourg et rayonnent sur les villages avoisinants.

Ces implantations dans des zones à densité plus forte sont probablement en train de se renforcer du fait des nouvelles règles de territorialisation (cf. Partie 1) qui font passer les compétences enfance dans le giron de nombreux EPCI ; ceux-ci tendent à repenser leur offre de loisirs et de jeunesse, en harmonisant et en rationalisant leur offre d'accueils de loisirs. Certains ALSH vivent des regroupements ou y sont encouragés (exemple de Viviers, 07) ; passent sous gestion municipale quand ils étaient associatifs (comme ça a été le cas pour certains accueils autour de Ruoms ou à Coucouron, en Ardèche) ; et enfin, d'autres passent d'une logique de conventionnement à une logique de délégation de service public, notamment dans le Morbihan. Tous ces phénomènes poussent à une concentration de l'offre d'accueils de loisirs, notamment pendant les vacances scolaires, pour en baisser les coûts ; et favorisent naturellement les accueils de loisirs plus gros, qui permettent des économies d'échelle.

Quelques exceptions peuvent être notées, notamment dans le cas d'EPCI qui ont fait le choix de favoriser des lieux centraux pour des territoires éclatés, à défaut de choisir les lieux les plus peuplés. C'est par exemple le cas de l'EPCI du Val d'Ay (07), qui implante son nouvel ALSH à vocation intercommunale à Saint Romain d'Ay, village de 775 habitants situé au cœur de l'intercommunalité, et non à Saint Alban (1200 habitants) ou à Satillieu (1600 habitants).

Par contraste, les communes ayant gardé la compétence enfance privilégient en règle générale la proximité ; la présence d'un ALSH sur le territoire est souvent perçue par les élus comme un gage d'attractivité pour les familles. Certaines municipalités maintiennent même des aides à leurs accueils de loisirs alors que la compétence enfance est passée à l'intercommunalité, comme la commune de Satillieu en Ardèche ou celle de Plouay dans le Morbihan.

Ainsi, **75% des ALSH déclarent que leur activité est importante ou essentielle pour les élus de leur commune**, et qu'ils se sentent soutenus dans leur action.

#### d. Accessibilité logistique et mise en place de solutions de transport

##### Difficultés d'accès aux ALSH

Si les ALSH sont implantés là où les densités de familles sont les plus importantes, seuls 40% des répondants pensent répondre parfaitement aux besoins des familles en termes d'accessibilité logistique.

Sur le sujet de l'accessibilité, les territoires ne sont pas égaux : la géographie, la densité et la répartition de la population ne permettent pas toujours de trouver des solutions satisfaisantes pour tous. Par exemple, des ALSH comme ceux de Coucouron et de Saint Etienne de Lugdarès (07) ouvrent chacun pendant une semaine de chaque période de vacances scolaires ; pendant ces périodes, ils couvrent successivement et exclusivement les besoins des familles d'un territoire montagneux de 36 km<sup>2</sup>. Pour certaines familles, se rendre à l'ALSH est un réel casse-tête, et peut prendre près d'une heure.

A contrario, certains ALSH sont situés sur des axes de transport fréquentés ; ou sont implantés dans des zones où le maillage territorial en termes d'ALSH est très important et où les familles peuvent donc choisir la solution qui les arrange le mieux.

##### Organisation de transports périscolaires et extrascolaires

Les difficultés sont moindres sur les temps périscolaires ; la plupart des accueils se situent dans les locaux des écoles ou à proximité : les enfants sont donc déjà sur place pour accéder à l'ALSH. En outre, pendant l'année scolaire, 29% des ALSH interrogés bénéficient d'un système de ramassage scolaire avant ou après l'école, et / ou les mercredis. Dans 20% des cas, ce ramassage scolaire est organisé par l'ALSH en propre, ou en partenariat avec les collectivités ; la majorité du temps, ce sont les collectivités (communes, EPCI, syndicats intercommunaux ou départements) qui organisent ces transports.

A contrario, pendant les vacances scolaires, aller à l'ALSH est une fin en soi ; et seuls 9% des ALSH organisent des transports, dans la moitié des cas de manière systématique, et dans l'autre moitié des cas en fonction des besoins. En outre, pendant les vacances, ce sont les ALSH qui organisent les transports, rarement en lien avec le service enfance de la commune ou de la communauté de communes.

Sur les temps périscolaires et les mercredis, **6% des ALSH sont amenés à organiser un ramassage des enfants** ; en période de vacances, ils sont **9%** à faire de même, au moins ponctuellement.

##### Enjeux liés à l'organisation des transports

La plupart des ALSH peinent à trouver des solutions satisfaisantes en réponse aux besoins des parents, tout en restant réalistes par rapport à leurs moyens financiers et humains. En effet, organiser des transports exige notamment la disponibilité d'un ou plusieurs minibus, et la mobilisation de plusieurs animateurs titulaires du permis de conduire depuis une durée suffisante. L'ALSH de Ruoms (07) qui organise un ramassage dans 3 lieux tous les matins des vacances bloque 2 animateurs pendant les premières et dernières heures de fonctionnement de son accueil ; ceci est parfois compliqué à



organiser (par exemple en cas d'absence d'un animateur comme observé lors de la visite), et réduit la capacité d'animation pendant près d'une heure 30 pour les enfants qui arrivent à l'ALSH dès 7h30 du matin.

C'est pourquoi la plupart des responsables d'ALSH à qui l'étude s'est adressée pensent que l'organisation des transports vers et depuis les ALSH relève davantage de la responsabilité des collectivités territoriales que de l'ALSH. Cependant, la majorité d'entre eux souhaiteraient disposer d'un minibus pour faciliter leur logistique quotidienne, et pour avoir des solutions à des besoins ponctuels (il arrive que des directeurs d'ALSH soient amenés à véhiculer des enfants dans leurs véhicules personnels pour les ramener chez eux, par exemple).

#### e. Les locaux des ALSH : où les enfants sont-ils accueillis ?

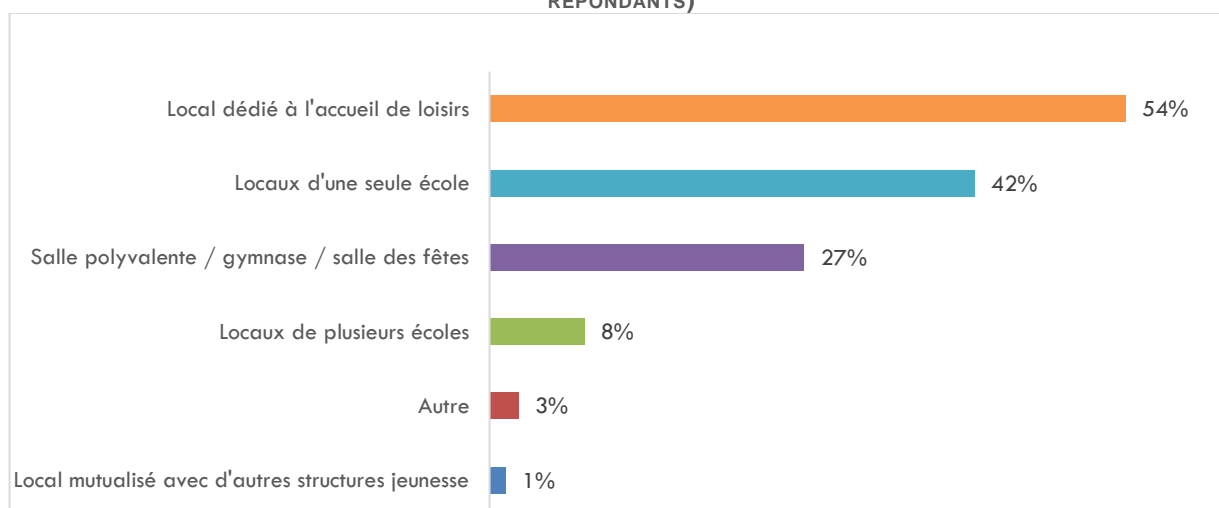
##### Nature des locaux

Les enfants sont accueillis dans des locaux très variés : locaux dédiés, locaux d'école, salles polyvalentes ou gymnases... et souvent dans plusieurs sites en fonction des périodes de l'année, des jours de la semaine, voire des moments de la journée.

**90% des ALSH peuvent compter sur des locaux mis à disposition par la mairie ou l'EPCI.**

**36% font usage de plusieurs locaux en fonction des périodes de la semaine, ou de l'année.**

GRAPHIQUE 10 : TYPES DE LOCAUX UTILISES PAR LES ALSH (PLUSIEURS REPONSES POSSIBLES) (BASE : 356 REpondANTS)



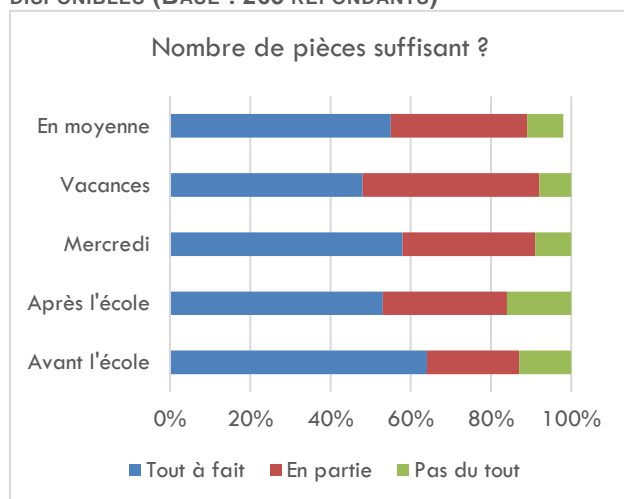
54% des ALSH interrogés disposent de locaux dédiés, mais ces locaux sont souvent insuffisants pour répondre à l'ensemble des besoins à tous les moments de l'année : seule la moitié des ALSH qui disposent de locaux dédiés peuvent assurer toutes leurs activités dans ces locaux ; l'autre moitié utilise d'autres locaux en fonction des périodes.

La moitié des ALSH utilisent les locaux d'une ou plusieurs écoles, dans les temps périscolaires, mais aussi souvent pendant les vacances où ces locaux sont inoccupés. Ces situations ne sont pas toujours confortables, comme l'ont montré de nombreux témoignages dans les Ardennes et dans l'enquête en ligne : les équipes des ALSH n'ont pas accès à des locaux adaptés, doivent parfois se contenter des halls ou restaurants scolaires, et communiquent généralement mal avec les équipes pédagogiques sur l'usage des locaux.

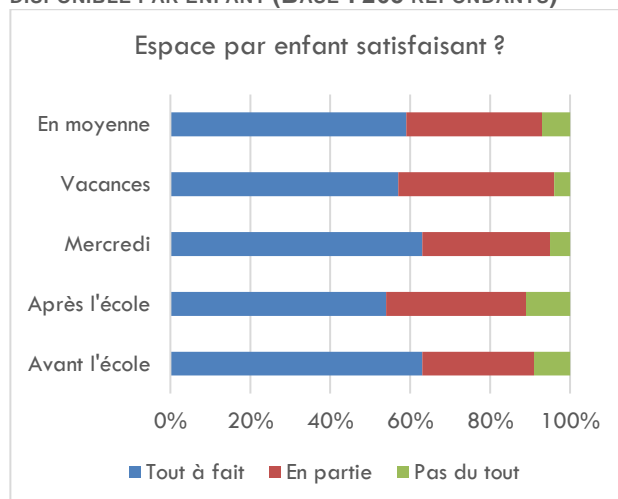
##### Réponse des locaux aux besoins des ALSH

Les accueils de loisirs doivent souvent s'adapter en fonction des locaux qui leur sont mis à disposition. Interrogés sur leur niveau de satisfaction, ils sont globalement satisfaits de ce qu'on leur propose et s'adaptent à leurs locaux.

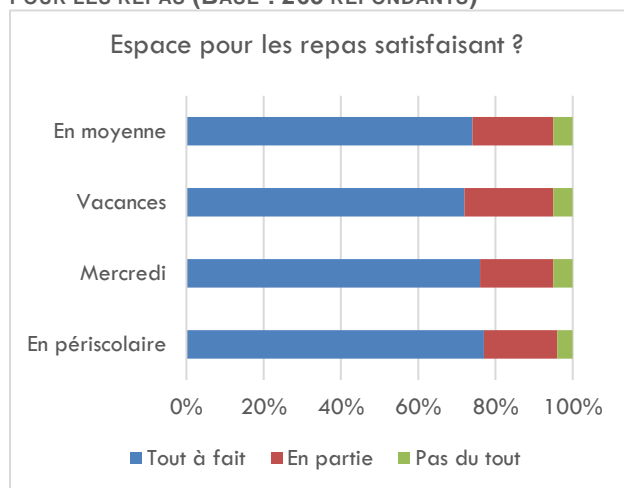
**GRAPHIQUE 11 : AVIS DES ALSH SUR LE NOMBRE DE PIÈCES DISPONIBLES (BASE : 265 REpondANTS)**



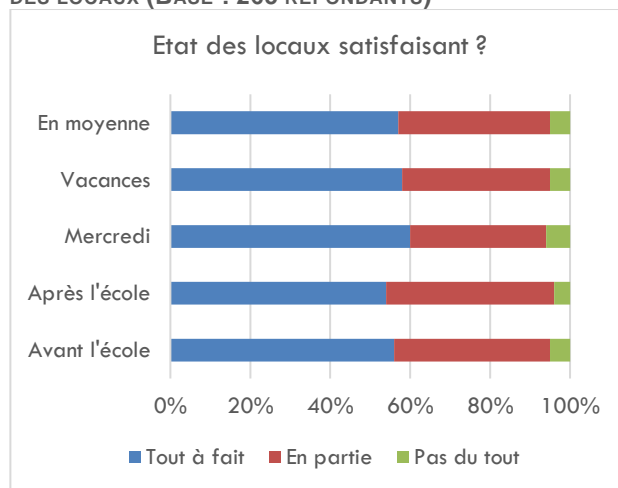
**GRAPHIQUE 12 : AVIS DES ALSH SUR L'ESPACE DISPONIBLE PAR ENFANT (BASE : 265 REpondANTS)**



**GRAPHIQUE 13 : AVIS DES ALSH SUR L'ESPACE DISPONIBLE POUR LES REPAS (BASE : 265 REpondANTS)**

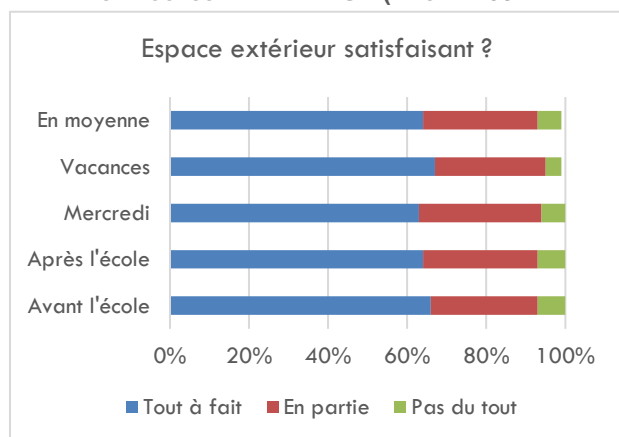


**GRAPHIQUE 14 : AVIS DES ALSH SUR L'ETAT GENERAL DES LOCAUX (BASE : 265 REpondANTS)**



Certains ALSH notent néanmoins que l'état général des locaux n'est pas toujours optimal et mériterait des petits travaux pour lesquels ils n'ont pas toujours de moyens. Certaines collectivités repoussent les travaux sur les locaux jusqu'à la prochaine visite de la PMI ou de la DDJCS, voire négocient la prolongation de certains agréments même si les locaux ne sont pas tout à fait adaptés.

**GRAPHIQUE 15 : AVIS DES ALSH SUR L'ESPACE EXTERIEUR ACCESSIBLE A L'ALSH (BASE : 265)**



C'est aussi sur l'équipement des locaux qu'ils soulignent quelques insuffisances : matériel de récupération, inadapté, des équipes éducatives qui ne mutualisent pas leur matériel et leurs infrastructures...

Les locaux, conjugués avec la taille de l'équipe et les groupes accueillis par les ALSH présentent aussi parfois quelques contraintes.

Ainsi, pour **20% des ALSH**, les locaux présentent des **contraintes pour l'organisation de certaines activités** (activités en extérieur, séparation des enfants en plusieurs groupes, mauvaise isolation sonore, etc.)

## 2. Profils et nombre d'enfants accueillis : accessibilité humaine

### a. Âges des enfants accueillis

Les accueils de loisirs situés en milieu rural sont en règle générale des accueils multi-âges, souvent au-delà de 11 ans, ce qui permet d'accueillir des fratries entières et de répondre de manière unique aux besoins des familles, sans qu'elles aient à accompagner ou chercher leurs enfants d'âges différents dans des lieux éloignés.

	Pendant l'année scolaire	Pendant les vacances scolaires
3-5 ans uniquement	0,8%	0,7%
6-10 ans uniquement	2%	1%
11 ans et plus uniquement	2%	1%
3-5 ans et 6-10 ans	55%	34%
6-10 ans et 11 ans et plus	2%	3%
3-5 ans, 6-10 ans, 11 ans et plus	42%	61%

TABLEAU 4 : ÂGES DES ENFANTS ACCUEILLIS PAR LES ALSH INTERROGES (BASE : 330 REpondANTS)

**Cette tendance est d'autant plus marquée pendant les vacances scolaires, où 6 centres sur 10 accueillent des enfants au-delà de l'âge de 11 ans, tous âges confondus.**

Ce constat reste à nuancer par les observations de terrain : ainsi, même si les ALSH sont théoriquement ouverts aux plus grands, dans les faits, ceux-ci préfèrent occuper autrement leurs vacances qu'en se mêlant à des plus petits. Les plus grands enfants accueillis ont en général 12 ou 13 ans. Plusieurs accueils nous ont d'ailleurs fait remarquer que la fréquentation des enfants de 9 et 10 ans est en baisse ces dernières années, peut-être du fait des changements des pratiques familiales, ou encore de la montée en puissance des écrans.

### b. L'accueil de la différence : prise en charge d'enfants handicapés par les ALSH

Les accueils de loisirs sont également des lieux d'accueil ouverts qui ne font pas de discrimination à l'égard des enfants aux besoins différents, dans le respect de la législation de 2005 mais aussi dans le respect d'une culture de l'Education Populaire bien antérieure.

**Ainsi, 73% des accueils de loisirs sans hébergement accueillent ou ont accueilli par le passé des enfants en situation de handicap.**

**Ce faisant, les ALSH jouent un rôle essentiel d'appui au répit des familles de leurs territoires qui en ont le plus besoin.**

Dans la très grande majorité des cas (86%), l'intégration de ces enfants s'est bien passée, même si les équipes des ALSH regrettent ne pas disposer de davantage de moyens ou d'avoir été davantage formées pour répondre encore mieux aux besoins de ces enfants et de ces familles.

Dans le cadre de cet accueil de la différence, les ALSH ne peuvent s'appuyer sur aucun dispositif spécifique (sauf expérimentations soutenues par la Caf dans certains départements), et de peu d'accompagnement spécifique. Néanmoins, elles mobilisent des ressources pour répondre au mieux aux besoins des enfants et de leurs familles, en soulignant que la clé d'une intégration réussie est la construction d'un projet réaliste et cohérent, avec la famille.

« *C'est lourd dans une petite équipe mais très enrichissant pour l'enfant et tous les autres enfants* », un directeur d'ALSH.

Stratégies mises en place par les ALSH ayant accueilli des enfants atteints de handicaps :

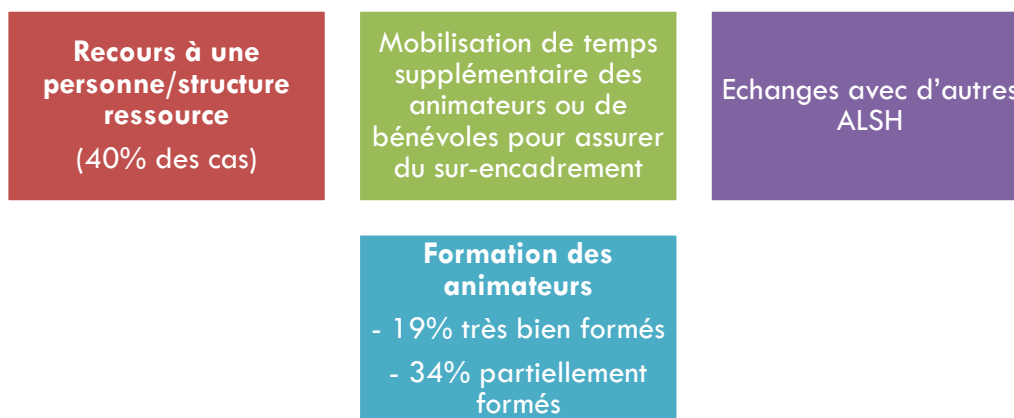


FIGURE 8 : MODALITES DE SOUTIEN AUX ALSH DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL D'UN ENFANT ATTEINT DE HANDICAP (BASE : 269 REpondANTS)

Les locaux sont en général adaptés à l'accueil d'enfants en situation de handicap (tout à fait dans 47% des cas, et en partie dans 45%).

### c. Capacités d'accueil et nombre d'enfants effectivement accueillis : réponses aux besoins du territoire

Capacité d'accueil des ALSH (nombre de places disponibles)

Les ALSH en milieu rural ont plutôt une capacité réduite : plus de la moitié des répondants ont moins de 50 places, toutes périodes confondues :

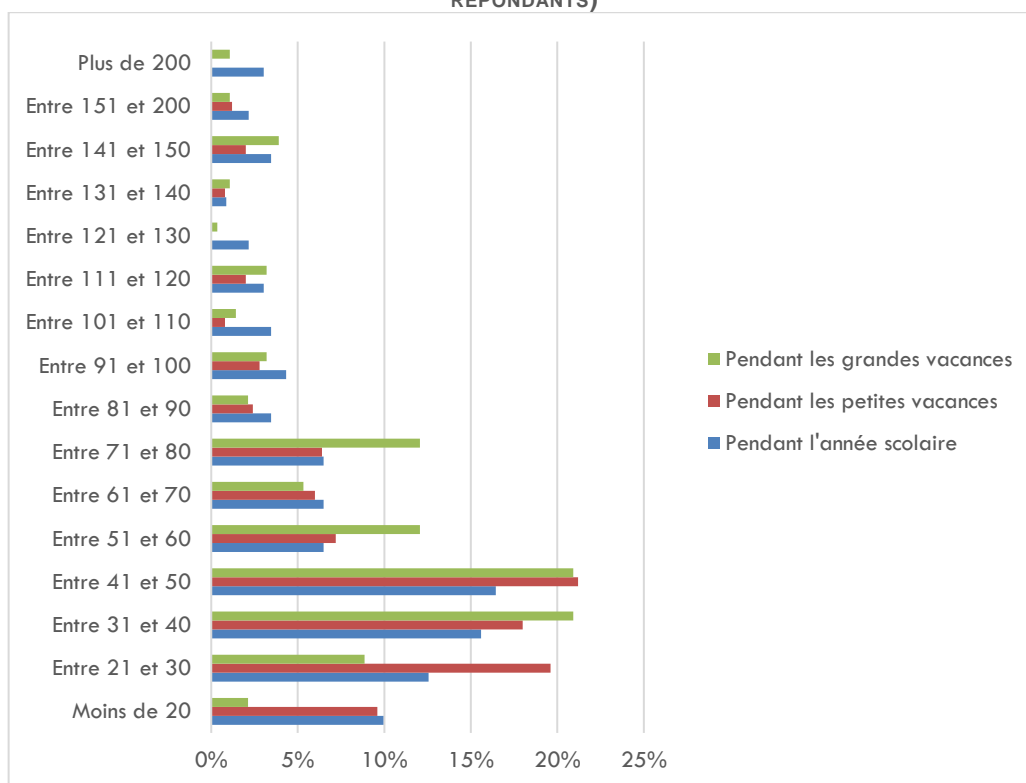
**54% des ALSH pendant l'année scolaire ; 70% pendant les petites vacances ; et 52% pendant les vacances d'été proposent 50 places d'accueil ou moins.**

Les ALSH ont tendance à proposer des capacités d'accueil plus importantes pendant l'année scolaire, et notamment pendant les pauses méridiennes quand ils les gèrent, ce qui concerne en général un nombre très important d'enfants (71% des enfants de 3 à 10 ans en France ont recours à la cantine scolaire, au moins ponctuellement, tandis que seuls 39% des familles ont recours aux gardes périscolaires après l'école, et 21% avant<sup>11</sup>), ou encore les TAP.

Les capacités d'accueil sont également plus importantes pendant les grandes vacances que pendant les petites vacances scolaires. Ceci est lié à la fois à l'histoire (certains accueils n'étaient historiquement ouverts que l'été) ; aux possibilités logistiques (locaux, capacité de recrutement...), mais aussi à la demande des familles qui a tendance à être importante pendant ces périodes (cf. infra, périodes d'ouverture et variation des capacités d'accueil).

<sup>11</sup> L'essentiel Caf 170-2017 : Baromètre 2016 des temps et activités péri- et extrascolaires

**GRAPHIQUE 16 : CAPACITE D'ACCUEIL DES ALSH (EN PART DES ALSH OUVERTS SUR CETTE PERIODE) (BASE : 318 REpondants)**



Si en termes de moyenne, les capacités périscolaires et le mercredi sont inférieures à la moyenne nationale (ce qui est lié aux effectifs inférieurs des écoles en milieu rural), les moyennes des places d'accueil pendant les vacances sont parfaitement alignées avec la moyenne des places d'accueil au niveau national (Cf. tableau ci-dessous). Par contre, la médiane diffère grandement, notamment pendant l'année scolaire et pendant les vacances d'été, ce qui montre une surreprésentation des petits accueils et à la présence de quelques très grands accueils.

Nombre de places d'accueil	Moyenne nationale <sup>12</sup>	Moyenne de l'échantillon étudié	Médiane de l'échantillon étudié
En périscolaire	105	76 (les deux temps n'ont pas été distingués dans le cadre de l'enquête)	50
Le mercredi	45		
Pendant les petites vacances (base : vacances de la Toussaint)	52	52	48
Pendant les grandes vacances (juillet)	66	64	50

**TABLEAU 5 : CAPACITES D'ACCUEIL DES ALSH COMPAREE A LA MOYENNE NATIONALE (BASE : 318 REpondants)**

#### Taux d'encadrement

Les ALSH respectent la réglementation en ce qui concerne les taux d'encadrement : un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans et un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans en période extrascolaire ; un animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans et un animateur pour 14 enfant de moins de 6 ans en périscolaire (dans le cadre d'un PEDT).

Peu d'ALSH peuvent se permettre d'excéder ces taux d'encadrement, même si c'est le cas sur certaines périodes de la journée ou pendant des périodes plus creuses des vacances scolaires.

On peut remarquer une exception notable dans les petits ALSH : même s'ils accueillent moins de 12 enfants sur des temps extrascolaires, les ALSH ne se permettent jamais d'avoir un seul animateur : il y a toujours au moins deux adultes encadrants (le plus souvent en comptant le directeur ou la directrice de l'ALSH) pour parer à d'éventuelles difficultés et garantir des temps de pause dans la journée.

<sup>12</sup> Source : Ministère de la Jeunesse et des Sports, section « Statistiques »

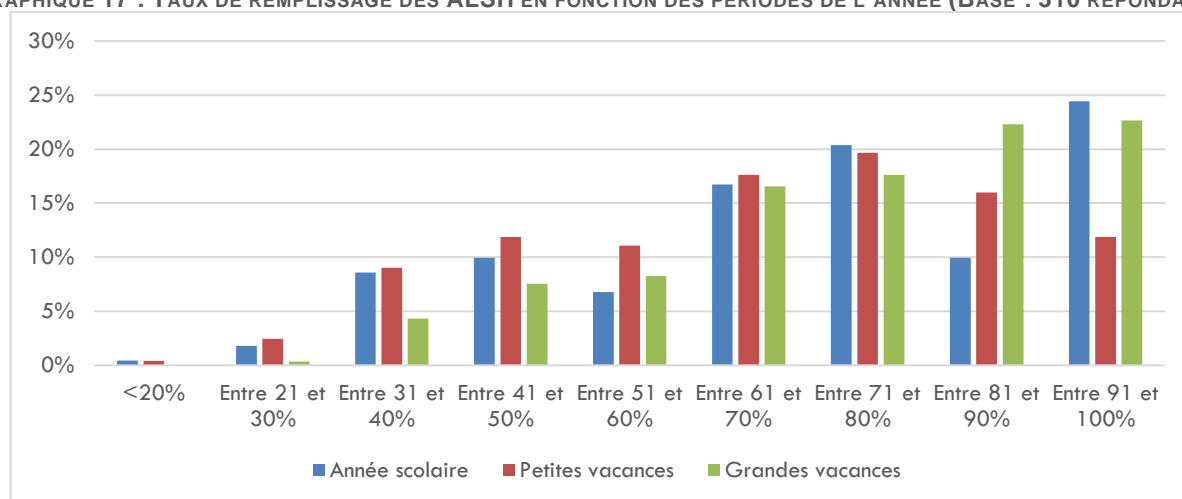
La manière dont les ALSH assurent ces taux d'encadrement est très variable : certains privilégient des contrats plus longs et ont donc des animateurs qui assurent la plupart des temps d'accueil ; d'autres privilégient des profils plus multiples et donc des horaires plus légers pour leurs animateurs.

Si la deuxième solution est plus lourde à gérer du point de vue du recrutement et de l'administration, elle permet néanmoins aux ALSH d'avoir davantage de flexibilité pour remplacer des animateurs en cas de maladie ou d'absence. En effet, de nombreux directeurs d'ALSH signalent la difficulté à assurer le taux d'encadrement lorsqu'un animateur est malade. Beaucoup s'appuient alors sur une entraide entre ALSH d'un même territoire, qui facilite le recrutement d'animateurs dans l'urgence.

#### Adéquation avec les besoins du territoire

Ces capacités d'accueils sont-elles en adéquation avec la demande du territoire ? Pour évaluer ceci, l'étude s'est intéressée aux taux de remplissage des accueils sur les différentes périodes d'ouverture.

**GRAPHIQUE 17 : TAUX DE REMPLISSAGE DES ALSH EN FONCTION DES PERIODES DE L'ANNEE (BASE : 310 REpondANTS)**



On constate que les taux de remplissage sont globalement bons :

**Toutes périodes d'ouverture confondues, plus de la moitié des ALSH ont un taux de remplissage supérieur à 70% de leur capacité.**

De nombreux ALSH revendiquent notamment un taux de remplissage complet ; c'est le cas de plus d'un ALSH sur cinq pendant l'année scolaire et les grandes vacances.

Néanmoins, certains ALSH semblent être surdimensionnés par rapport aux besoins de leurs territoires. Ainsi, pendant l'année et les petites vacances scolaires, un ALSH sur cinq remplit moins de la moitié de sa capacité d'accueil.

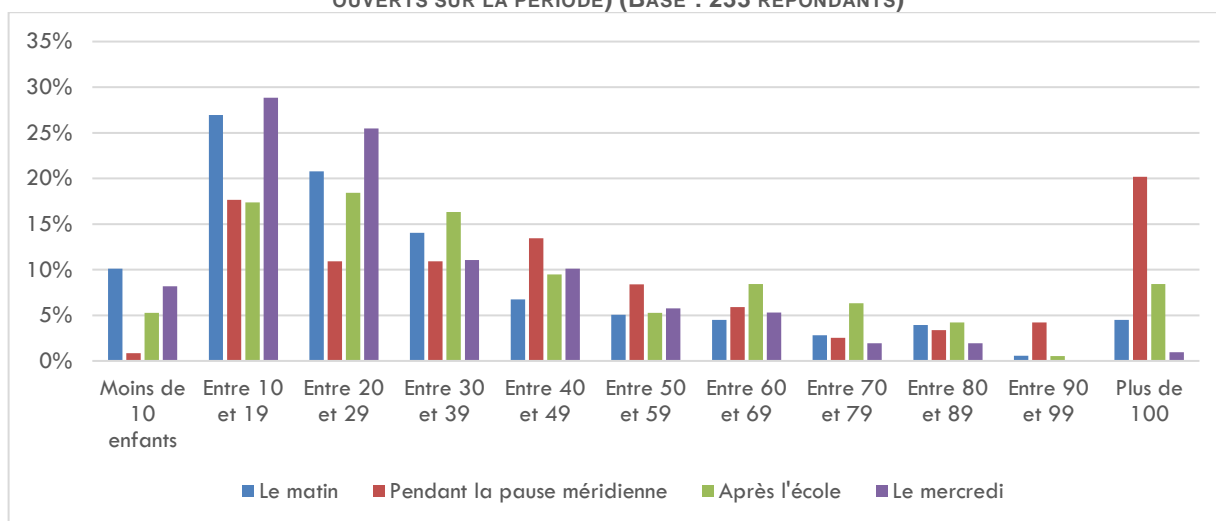
En conséquence, les ALSH ouverts pendant l'année scolaire et pendant les vacances scolaires ajustent leur capacité d'accueil en fonction des périodes : 61% n'ont pas la même capacité d'accueil pendant l'année scolaire ou pendant les vacances scolaires. Parmi ceux-ci, 74% diminuent leur capacité pendant les vacances scolaires, tandis que 26% l'augmentent.

De la même manière, la capacité d'accueil peut être ajustée entre différentes périodes de vacances scolaires, notamment entre petites vacances et vacances d'été : c'est le cas de 52% des ALSH ouverts pendant les vacances scolaires qui ont répondu à l'étude. En cas de variation de la capacité d'accueil, dans 95% des cas, la capacité d'accueil augmente pendant l'été.

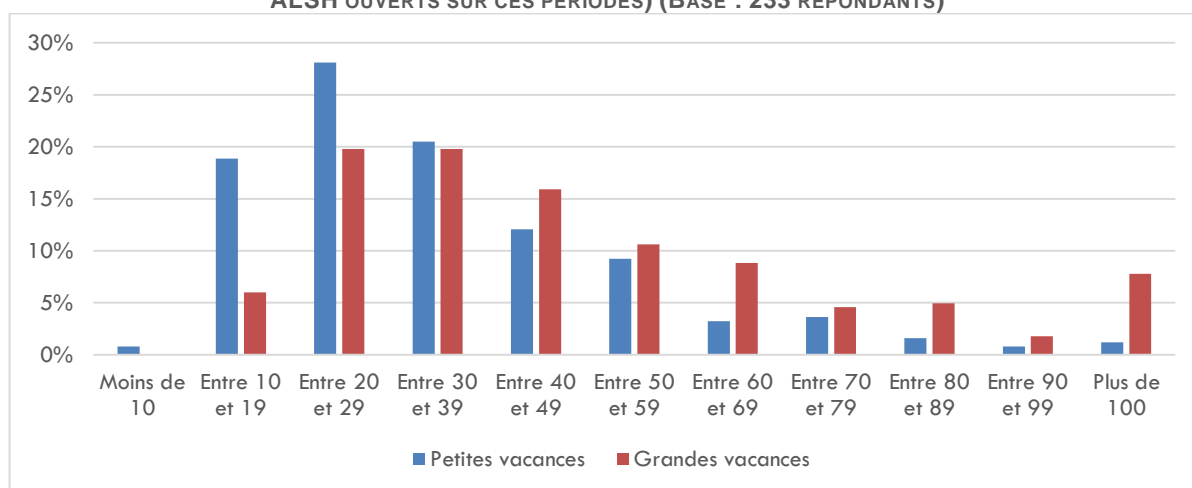
#### Nombre d'enfants effectivement accueillis

Le nombre d'enfants accueillis est très variable d'un accueil de loisirs à l'autre, et d'une période à l'autre.

**GRAPHIQUE 18 : FREQUENTATION MOYENNE DES ALSH PENDANT LA PERIODE SCOLAIRE (EN POURCENTAGE DES ALSH OUVERTS SUR LA PERIODE) (BASE : 233 REpondANTS)**



**GRAPHIQUE 19 : FREQUENTATION MOYENNE DES ALSH PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES (EN POURCENTAGE DES ALSH OUVERTS SUR CES PERIODES) (BASE : 233 REpondANTS)**



En règle générale, il semble que pour la plupart des accueils ouverts, les périodes de plus forte affluence soient :

- En période périscolaire : Pendant la pause méridienne (avec une moyenne de 68 enfants par ALSH et par jour) et après l'école (44 enfants par jour en moyenne) ; par contraste, il n'y a en moyenne que 28 enfants les mercredis.
- Pendant les vacances : Les vacances d'été sont beaucoup plus fréquentées que les petites vacances scolaires, avec une moyenne de 49 enfants par jour vs. 34 enfants par jour

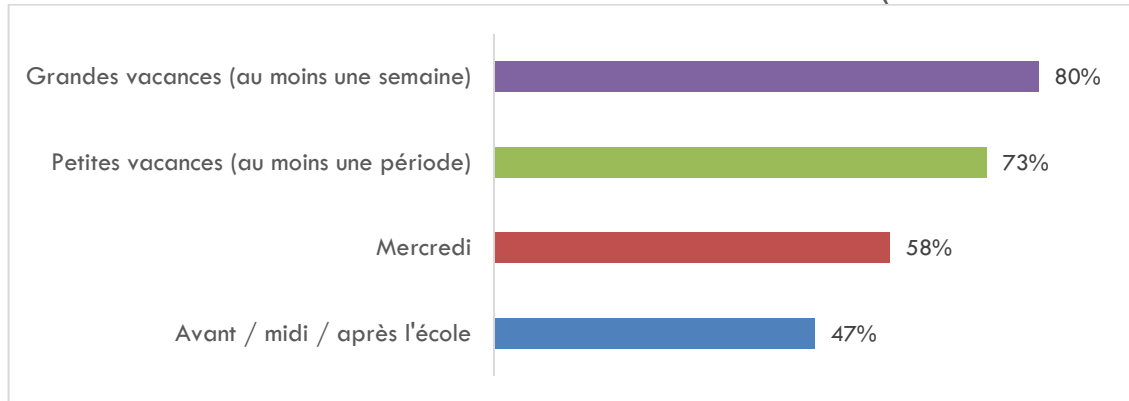
### 3. Périodes d'ouverture et amplitudes horaires : accessibilité temporelle

Les accueils de loisirs adaptent le plus souvent leurs périodes d'ouverture et leurs horaires d'accueil aux spécificités de leurs territoires.

#### a. Périodes d'ouverture

Les accueils de loisirs interrogés sont ouverts à diverses périodes en fonction des territoires : en période périscolaire, les mercredis, pendant les petites et / ou les grandes vacances scolaires.

**GRAPHIQUE 20 : PERIODES D'OUVERTURE PARMIS LES ALSH PARTICIPANTS A L'ETUDE (BASE : 379 REpondANTS)**



Le fait que moins de la moitié des ALSH interrogés n'interviennent pas en période périscolaire est souvent dû à la distinction entre les loisirs périscolaires et extrascolaires qui a été actée dans la loi en 2014 et a été renforcée par l'organisation des rythmes scolaires sur les territoires.

Il y a souvent une subsidiarité entre l'action de la mairie, qui assure les temps périscolaires, et celles des ALSH, qui assurent les temps extrascolaires, ce qui était déjà leur rôle historique jusqu'aux années 2000.

**Ainsi, seuls 28% de l'ensemble des ALSH interrogés prend en charge les TAP ; mais 76% des ALSH ouverts en période périscolaires en sont responsables.**

Les ALSH font également varier leur capacité d'accueil en fonction des périodes et des besoins (cf. supra).

Selon une étude de la Caf, 85% des familles qui ont recours aux accueils de loisirs le font pour un besoin de garde (vs. 12% pour répondre à une demande des enfants)<sup>13</sup>. On peut donc estimer que ce sont les besoins de garde qui influencent le plus les ALSH : ils ajustent leurs périodes d'ouverture et de fermeture de manière stratégique pour répondre aux besoins spécifiques des familles du territoire, notamment en termes de proximité et de pratiques familiales (proximité des grands-parents, notamment), ou encore d'activité économique (taux d'activité, saisonnalité, etc.).

#### Besoins en période périscolaire et les mercredis

La sociologie familiale et l'activité économique des territoires influencent beaucoup les besoins de garde pendant l'année scolaire :

- Sur certains territoires où les familles sont ancrées de génération en génération, de nombreuses familles comptent sur les solidarités familiales pour les temps périscolaires et les mercredis ; tandis que pendant les vacances, elles cherchent des activités plus variées et privilégient l'accueil de loisirs. C'est par exemple le cas des ALSH communaux de Cléguérec (56), qui ouvrent sur les temps périscolaires mais n'ouvrent plus le mercredi après-midi, car de nombreuses familles sont issues du territoire et les grands-parents habitent à proximité.
- A contrario, des ALSH comme celui de Rohan (56) ont récemment commencé à ouvrir le mercredi à la demande de familles nouvellement arrivées sur le territoire, loin de leurs familles.

Sur certains territoires à faible activité économique, les parents sont en mesure de garder les enfants sur les périodes périscolaires, et les territoires peuvent faire le choix de ne pas ouvrir d'ALSH sur les temps périscolaires. Selon une étude de la Caf, 90% des familles qui n'ont jamais recours aux accueils de loisirs ont au moins un des deux parents qui ne travaille pas<sup>14</sup>.

A contrario, d'autres territoires ruraux, notamment sous polarité économique urbaine, ont des besoins importants les mercredis et en périscolaire, pour répondre aux besoins des parents qui travaillent. Ces besoins influencent également les amplitudes horaires des ALSH (cf. infra).

#### Besoins pendant les vacances scolaires

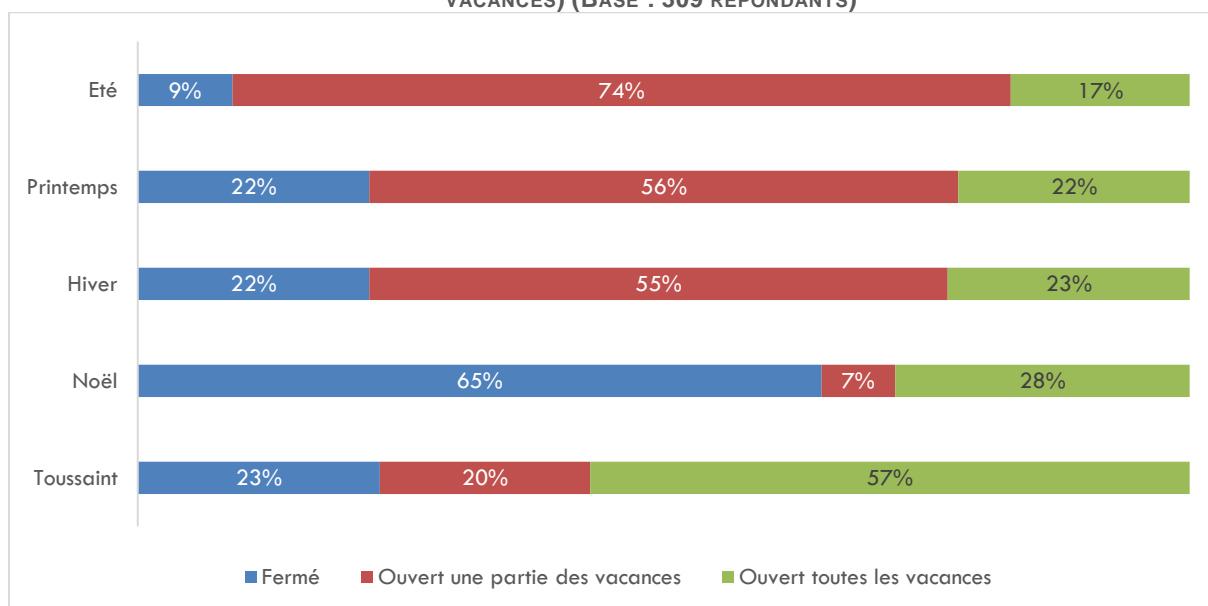
Les taux d'activité et la proximité familiale influencent également les besoins de garde pendant les vacances scolaires. C'est l'été que les besoins sont les plus forts : **91% des ALSH ouverts en période de vacances le sont pendant l'été.**

<sup>13</sup> L'essentiel Caf 170-2017 : Baromètre 2016 des temps et des activités péri- et extrascolaires

<sup>14</sup> L'essentiel Caf 170-2017 : Baromètre 2016 des temps et des activités péri- et extrascolaires



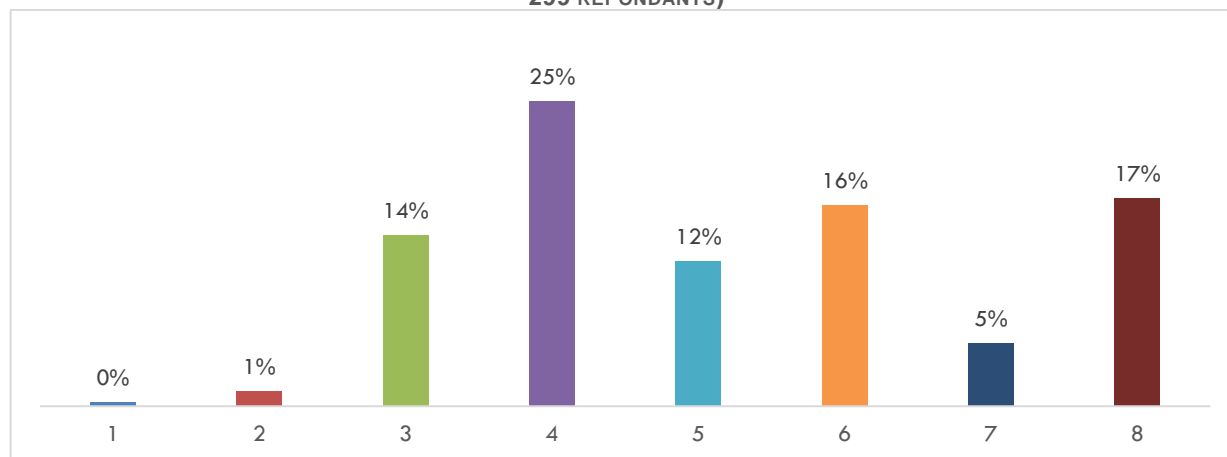
**GRAPHIQUE 21 : PERIODES D'OUVERTURE PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES (PARMI LES ALSH OUVERT PENDANT LES VACANCES) (BASE : 309 REpondANTS)**



Les familles privilégient les vacances de Noël pour passer du temps en famille, ce qui explique que peu d'accueils soient ouverts pendant ces périodes. Les vacances de la Toussaint sont apparemment celles où il y a le plus de demande de garde en dehors des vacances d'été.

Pendant l'été, les ALSH adaptent également leur durée d'ouverture aux spécificités de leurs territoires.

**GRAPHIQUE 22 : DUREE D'OUVERTURE PENDANT L'ETE, EN SEMAINES (PARMI LES ALSH OUVERT PENDANT L'ETE) (BASE : 299 REpondANTS)**



**En moyenne, les ALSH ouverts pendant l'été ont une durée d'ouverture de 5 semaines.**

**Les zones à forte économie touristique ont une forte activité pendant les vacances**, ce qui explique que les parents ont particulièrement besoin de solutions de garde ; c'est notamment le cas en Ardèche, où les accueils de loisirs sont le plus souvent ouverts de 6 à 8 semaines pendant l'été.

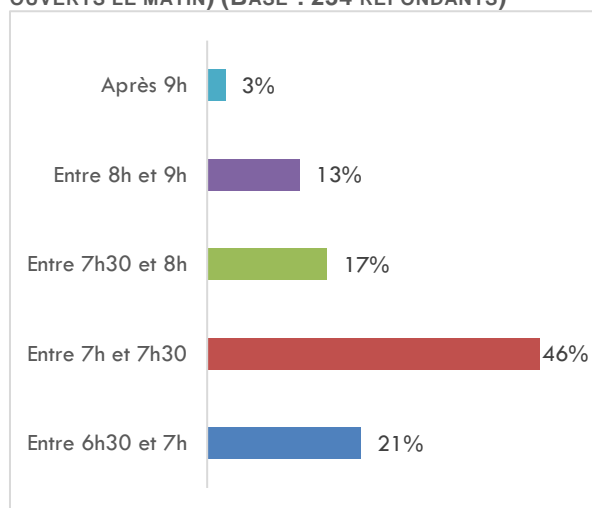
Cela peut également être le cas dans certaines zones agricoles où l'activité est saisonnière (par exemple : période des vendanges dans le bordelais.)

Au contraire, des zones à forte taux d'emploi et à économie présenteielle, qui dépendent de bassins d'emploi urbains, ont moins de demandes pendant les vacances d'été, car les familles privilégient les vacances familiales. Il en est de même pour les zones à forte économie industrielle, car de nombreuses usines font une pause estivale pendant le mois d'août. Sur ces territoires, les accueils de loisirs sont ouverts 1 à 4 semaines en général, et très rarement aux mois d'août.

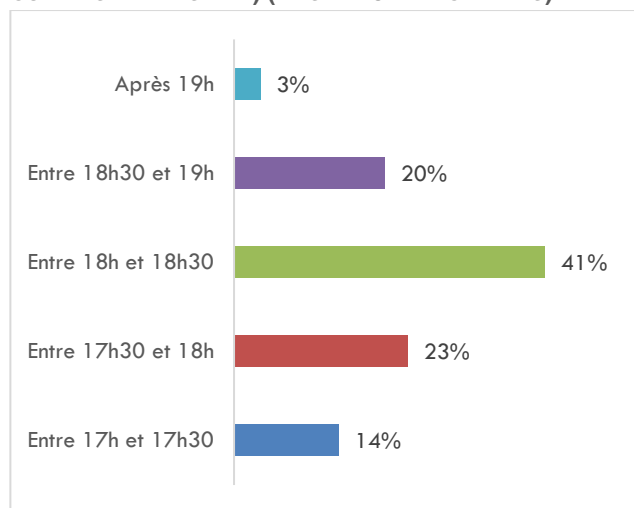
## b. Amplitudes horaires

Les accueils de loisirs adaptent également leurs amplitudes horaires pour répondre aux besoins des familles. En règle générale, les accueils de loisirs privilégient de grandes amplitudes : ceux qui ouvrent plus tard et ferment plus tôt proposent le plus souvent une garderie ou un « péricentre », avec des règles tarifaires différentes, mais qui permettent néanmoins aux familles de compter sur un mode de garde toute la journée.

**GRAPHIQUE 23 : HORAIRES D'OUVERTURE DES ALSH (TOUTES PERIODES CONFONDUES, PARMIS LES ALSH OUVERTS LE MATIN) (BASE : 234 REpondANTS)**



**GRAPHIQUE 24 : HORAIRES DE FERMETURE DES ALSH (TOUTES PERIODES CONFONDUES, PARMIS LES ALSH OUVERTS L'APRES-MIDI) (BASE : 234 REpondANTS)**



Toutes périodes confondues (année scolaire et vacances)  
**20% des ALSH ouvrent avant 7 heures ; deux tiers ouvrent avant 7h30.**  
**23% des ALSH ferment après 18h30 ; les trois quarts ferment après 18h.**

Les horaires sont en premier lieu influencés par l'activité économique sur le territoire – par exemple, la présence d'activités industrielles à proximité explique parfois la prise en compte des 3/8 dans les modalités d'organisation.

La distance moyenne des familles à l'accueil de loisirs et de l'accueil de loisirs aux bassins d'activité les plus proches peuvent également jouer, pour prendre en compte le temps de transport des parents et leurs contraintes horaires.

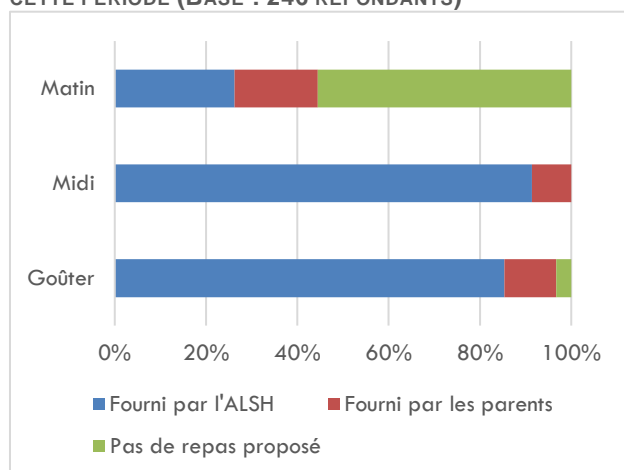
## c. Prise en charge des repas

### Repas proposés par les ALSH

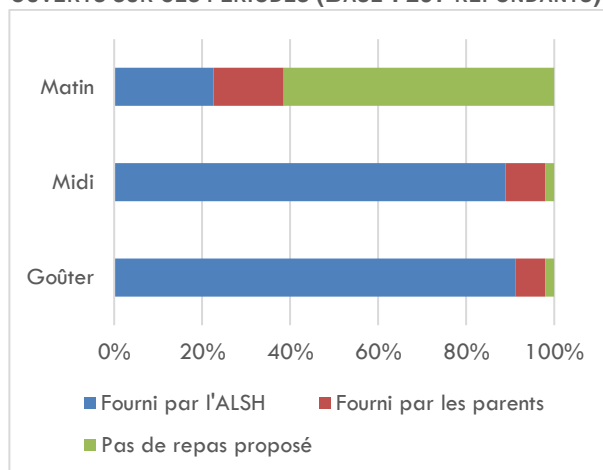
La plupart des ALSH sont amenés à organiser les repas pour les enfants qu'ils accueillent :

- En période périscolaire, la prise en charge des repas est une attente essentielle des familles. Quand elle est assurée par l'ALSH (toujours en lien avec l'équipe de l'école), la distribution des repas pendant la pause méridienne est souvent à grande échelle et nécessite une importante organisation.
- Sur les temps extrascolaires, les mercredis et pendant les vacances scolaires, les ALSH accueillent les enfants en journée complète et sont donc amenés à organiser le temps du repas. Quand ils n'ont pas de locaux adaptés qui leur permet d'assurer de bonnes conditions d'hygiène et de distribution alimentaires, ils privilégient les repas « tirés du sac », fournis par les parents.
- Une part non négligeable des ALSH propose d'autres collations : petit-déjeuner pendant l'accueil du matin, et goûter l'après-midi.

**GRAPHIQUE 25 : REPAS PROPOSES PAR LES ALSH EN PERIODE SCOLAIRE, PARMIS LES ALSH OUVERTS SUR CETTE PERIODE (BASE : 246 REpondANTS)**



**GRAPHIQUE 26 : REPAS PROPOSES PAR LES ALSH PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES, PARMIS LES ALSH OUVERTS SUR CES PERIODES (BASE : 297 REpondANTS)**



#### Satisfaction des ALSH par rapport aux repas proposés

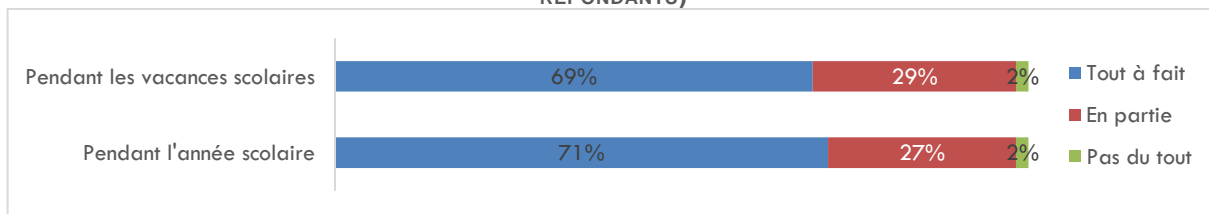
Outre la logistique que cette distribution de repas requiert, elle exige également que les équipes des ALSH trouvent des fournisseurs fiables et de qualité pour préparer les repas et les livrer sur le lieu de l'ALSH. Dans certains territoires ruraux, ce n'est pas simple du tout, surtout pendant les vacances scolaires – pendant l'année, la plupart des ALSH ont recours aux solutions de restauration collectives proposées par la municipalité, sauf si elles ne sont pas du tout satisfaisantes.

Parmi les ALSH que nous avons rencontrés, plusieurs ont mis en place des partenariats innovants pour résoudre ces questions des repas :

- Partenariat avec un restaurateur du territoire, qui fournit des repas à moindre coût.
- Partenariat avec des traiteurs locaux, voire le service traiteur du supermarché local.
- Partenariat avec des maisons de retraite ou des ESAT pour profiter de leurs services de restauration.

Dans l'ensemble, les ALSH sont plutôt satisfaits des solutions qu'ils ont mises en place pour les repas :

**GRAPHIQUE 27 : SATISFACTION DES ALSH PAR RAPPORT AUX REPAS QU'ILS PROPOSENT AUX ENFANTS (BASE : 311 REpondANTS)**



Ceux qui rencontrent des difficultés soulignent en particulier le manque de fiabilité de certains fournisseurs, ou leur manque de flexibilité (quand les enfants arrivent à des horaires échelonnés). Certains se plaignent de la qualité médiocre des plats, en termes d'aliments ou de qualité gustative.

Il est néanmoins souvent difficile de changer de fournisseur même quand il n'apporte pas satisfaction, car les alternatives sont rares en zone rurale, et les écarts budgétaires importants : ainsi, plusieurs ALSH regrettent de devoir recourir à des services de restauration de qualité médiocre, mais aux tarifs tellement bas qu'il est compliqué d'y trouver une alternative acceptable.

## 4. Tarifs et réponses aux situations financières des familles : accessibilité financière

Seuls 34% des ALSH pensent tout à fait répondre aux besoins des familles en termes de tarifs, et 59% en partie. Beaucoup pensent en effet que le coût d'accès aux ALSH peut représenter un frein pour certaines familles, mais il représente une source de revenus indispensable au fonctionnement et à la pérennité des structures de loisirs. Il s'agit donc de trouver un compromis entre une tarification accessible à tous, et des revenus suffisants pour permettre aux ALSH de se financer durablement.

NB : Beaucoup de réponses incomplètes ou incohérentes par les répondants peuvent expliquer des imprécisions ou des contradictions apparentes.

## a. Définition des tarifs

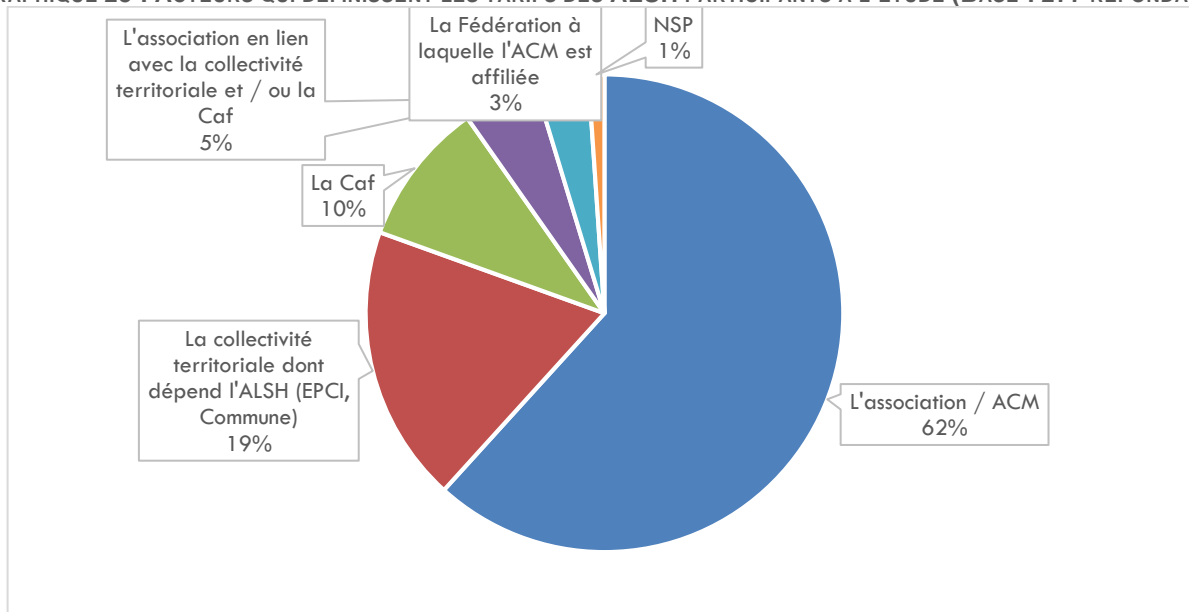
### Définition des tarifs

Les tarifs proposés varient grandement d'un ALSH à l'autre, mais aussi au sein d'un même ALSH en fonction des profils des familles (et du Quotient Familial).

**9% des ALSH interrogés proposent un tarif unique à l'ensemble des familles.**

Ceci s'explique en partie par le fait que les règles de définition des tarifs sont très variables d'un ALSH à l'autre.

GRAPHIQUE 28 : ACTEURS QUI DEFINISSENT LES TARIFS DES ALSH PARTICIPANTS A L'ETUDE (BASE : 277 REpondANTS)



Ce sont pour l'essentiel **les structures porteuses de l'ALSH** qui définissent les règles de tarification, parfois en lien avec la collectivité territoriale.

En effet, la fixation des tarifs se fait de plus en plus souvent dans une négociation entre les acteurs du territoire. C'est notamment le cas dans les EPCI où les élus demandent aux ALSH d'aligner leurs tarifs et de les rendre plus accessibles.

Dans quelques départements, la Caf joue désormais un rôle majeur dans la définition des règles tarifaires : pour bénéficier des aides de la Caf, les ALSH (de l'Ardèche et des Côtes d'Armor notamment) doivent désormais suivre des règles uniques de tarification, en multipliant le quotient familial des familles avec un multiplicateur défini au niveau départemental.

### Quotients familiaux

Dans tous les cas, afin de bénéficier des aides de la Caf et parfois de la MSA (prestations de services), les ALSH se doivent de pratiquer des tarifs différenciés en fonction des quotients familiaux des familles, dans un souci d'équité et d'accessibilité financière.

**87% des ALSH<sup>15</sup> ayant répondu à l'étude pratiquent des tarifs différenciés en fonction du Quotient Familial des familles des enfants accueillis.**

Les seuils de quotients familiaux choisis varient en fonction des départements, et en fonction des organismes de prestations familiales (Caf et MSA).

Quelques ALSH choisissent néanmoins de ne pas appliquer cette règle, et de se passer des aides des organismes de prestations familiales. Plusieurs ALSH rencontrés dans le cadre de l'étude ont en effet exprimé la lourdeur importante liée aux relations avec les organismes de prestations familiales, et envisagent de changer leurs modalités de financement : « Ça se calcule : pour des petites structures, si on fait le ratio du temps consacré au suivi administratif et le montant des

<sup>15</sup> Cette donnée est déclarative, mais est en contradiction avec le fait que 98% des ALSH interrogés déclarent bénéficier des aides de la Caf.

prestations de services de la Caf, je ne suis pas sûre que cela soit rentable pour tout le monde. » - Une directrice d'accueil de loisirs interrogée dans le cadre de l'étude.

#### Régimes d'allocation familiale

Comme expliqué en Partie 1, les règles de prise en charge par les régimes d'allocation familiales peuvent varier grandement en fonction des territoires. Si ces écarts se font surtout sentir auprès des familles (cf. infra), ils sont parfois aussi importants pour les ALSH. Dans deux cas sur trois, c'est la prise en charge par la Caf qui est la plus avantageuse ; le reste du temps, c'est la prise en charge par la MSA.

**18% des ALSH pratiquent des tarifs différents en fonction du régime des familles dont dépendent les enfants accueillis.**

#### Lieux d'habitation

Les ALSH bénéficient très souvent d'aides financières des collectivités dont ils dépendent pour accueillir des enfants de leurs territoires (pour 98% d'entre eux). Par contre, ils n'ont pas d'aide pour les enfants qui résident hors du territoire de la ou des collectivités territoriales dont ils dépendent (hors commune si compétence communale, hors EPCI si compétence intercommunale). Ceci explique que :

**33% des ALSH pratiquent des tarifs différents pour les familles qui habitent en dehors de leur territoire (commune ou EPCI).**

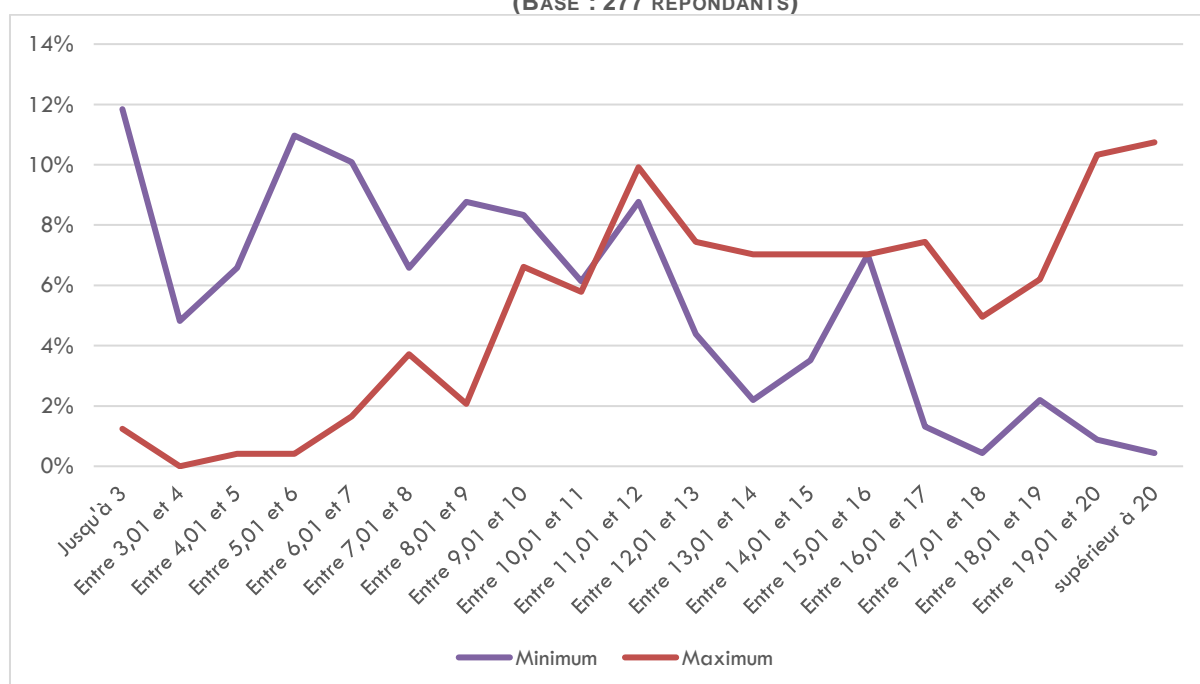
### b. Combien coûte une journée en ALSH pour une famille ?

Tarifs proposés aux familles (avant déduction des aides)

**Le tarif minimum moyen pour les familles (sans déduction des aides des organismes de prestations familiales et de la municipalité) est de 8,45 euros pour une journée à l'ALSH ; le coût maximum moyen est de 15 euros par jour.**

Les écarts sont très importants d'un ALSH à l'autre : de moins d'un euro par jour à plus de 20 euros en tarif minimum ; de moins de 3 euros à plus de 20 euros par jour en tarif maximum, comme le montre le graphique ci-dessous.

**GRAPHIQUE 29 : TARIFS JOURNALIERS MINIMUM ET MAXIMUM APPLIQUES PAR LES ALSH (EN EUROS, PART DES REpondANTS APPLIQUANT CES TARIFS) (BASE : 277 REpondANTS)**

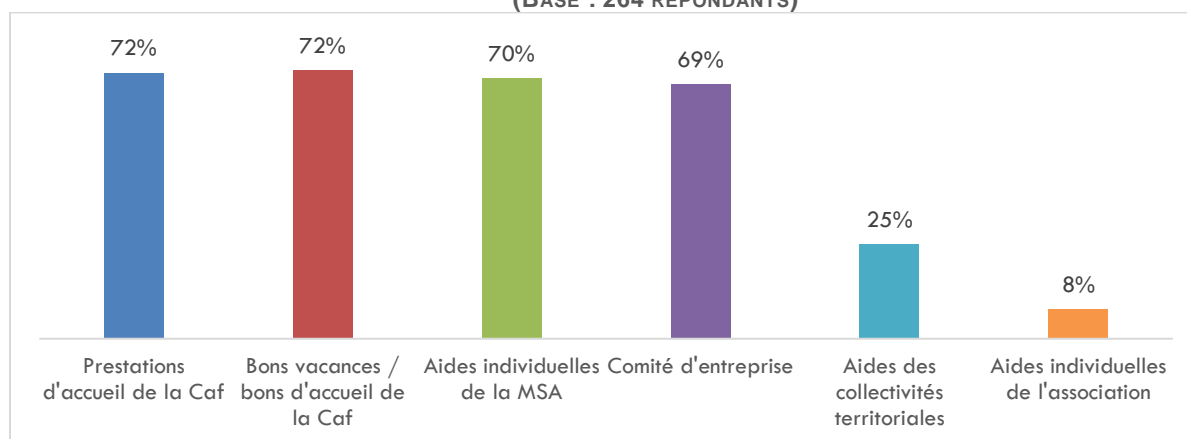


## Aides disponibles pour les familles

A ces tarifs peuvent parfois être déduites des aides directes aux familles, souvent en fonction de leur quotient familial.

Ces aides sont définies au niveau départemental par les Caf, MSA et Directions Départementales Jeunesse et Sport. Les pratiques varient : dans certains territoires, les aides sont versées directement aux ALSH, qui en contrepartie modulent leurs tarifs de manière conséquente (cf. infra). Ceci explique certains tarifs très bas pratiqués par les ALSH. Dans d'autres territoires, une partie des aides est versée aux familles pour leur permettre de payer les ALSH, comme décrit dans le graphique ci-dessous :

**GRAPHIQUE 30 : AIDES DISPONIBLES DIRECTEMENT VERSEES AUX FAMILLES, CONNUES PAR LES ALSH (PART DES REpondANTS AYANT CITE CES AIDES) (BASE : 264 REpondANTS)**



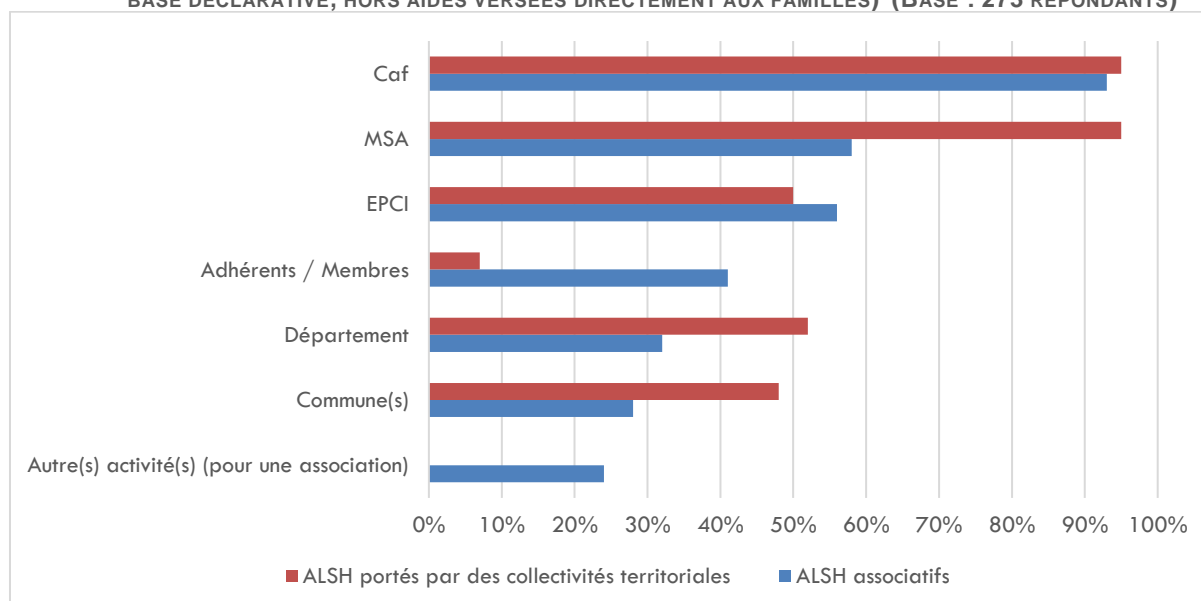
En complément, plusieurs collectivités territoriales et quelques accueils de loisirs eux-mêmes mettent en place des aides directes aux familles pour faciliter leur accès aux loisirs. Dans le cas des accueils de loisirs, il s'agit souvent d'aides exceptionnelles pour aider des familles qui n'ont pas les moyens mais souhaitent faire accueillir leurs enfants.

## c. Autres sources de financement des ALSH et perspectives financières pour les ALSH

### Sources de financement des ALSH

Afin de garantir des tarifs accessibles aux familles tout en sécurisant leur modèle économique, les ALSH peuvent compter sur le financement direct d'autres partenaires, notamment les organismes de prestations familiales. Les ALSH associatifs s'appuient sur une part non négligeable d'autofinancement, par les adhésions des membres mais aussi par des actions de génération de revenu (tombolas, kermesses, etc.)

**GRAPHIQUE 31 : ORGANISMES ET ACTIVITES CONTRIBUTANT AU FINANCEMENT DES ALSH (PART DES ALSH CONCERNES, BASE DECLARATIVE, HORS AIDES VERSEES DIRECTEMENT AUX FAMILLES) (BASE : 273 REpondANTS)**

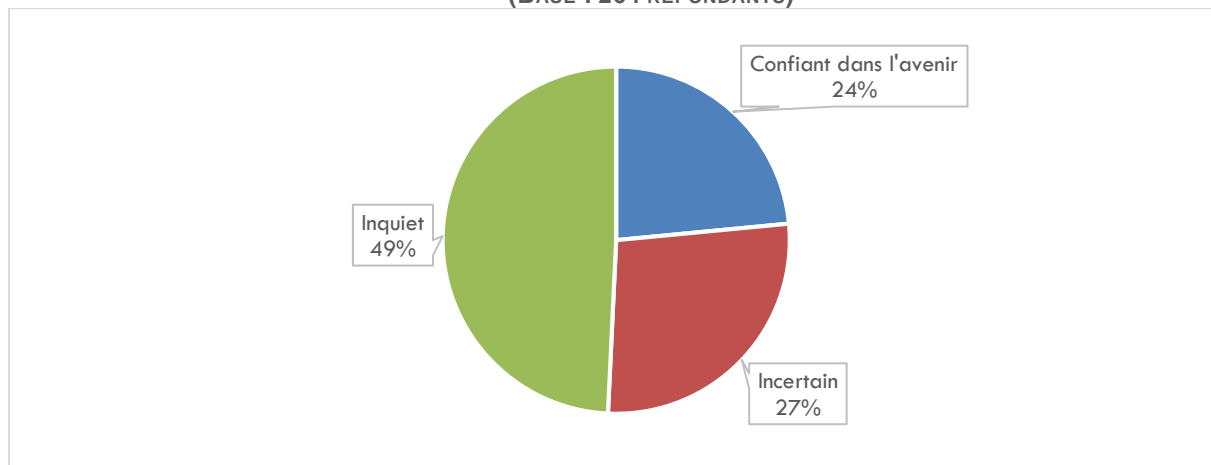


Une fois de plus, il existe d'importants écarts entre les territoires, notamment entre les montants des contributions des organismes de prestations familiales qui sont fixées par les caisses régionales (MSA) ou départementales (Caf) et sont soit versées directement aux ALSH ; soit directement aux familles (dans certaines régions MSA) ; soit aux deux. Ces contributions sont le plus souvent négociée dans le cadre des Contrats Enfance Jeunesse (cf. Partie 1).

### Perspectives financières des ALSH

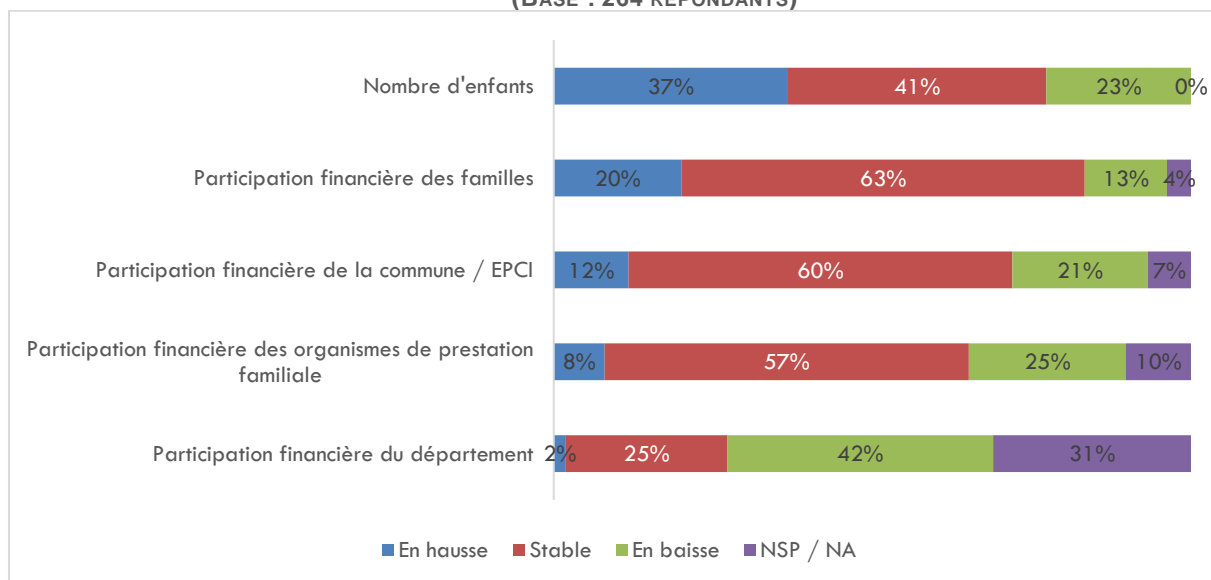
Si les ALSH sont aujourd'hui plutôt bien entourés et peuvent compter sur une diversité de partenaires, beaucoup s'inquiètent par rapport à leur avenir.

**GRAPHIQUE 32 : PERSPECTIVES D'AVENIR PAR RAPPORT AU FINANCEMENT POUR LES ALSH REpondANTS A L'ETUDE (BASE : 264 REpondANTS)**



En effet, de nombreux participants à l'étude soulignent des tendances à la baisse en termes de fréquentation et de subventions à leurs activités de la part de leurs différents partenaires, ce qui les met en difficulté.

**GRAPHIQUE 33 : EVOLUTION CONSTATEE AU COURS DE CES DERNIERES ANNEES SUR DIFFERENTS ITEMS (PART DES ALSH CONCERNES) (BASE : 264 REpondANTS)**



Ils proposent néanmoins quelques pistes pour renforcer leur pérennité et leur capacité d'action, que nous aborderons en conclusion.

## PARTIE 3 : DES PROJETS PEDAGOGIQUES SUR MESURE POUR OFFRIR AUX ENFANTS UNE EXPERIENCE DE LOISIRS DE QUALITE

L'articulation des temps de loisirs des enfants autour d'un projet pédagogique est ce qui distingue un ALSH d'une garderie ou d'un autre mode de garde collectif. Cela fait partie du cadre légal de l'ALSH : dans leurs déclarations auprès des Directions Départementales Jeunesse et Sport, les ALSH doivent expliciter leurs projets pédagogiques. La construction du projet pédagogique est également un levier majeur de structuration des actions portées par les ALSH, de la mise en cohérence de leurs activités et du cap porté par les équipes permanentes ou saisonnières.

Dans leur construction et leur mise en œuvre, les projets pédagogiques des accueils de loisirs visent avant tout à occuper de manière qualitative le temps libre des enfants, tout en visant les 4 objectifs suivants :

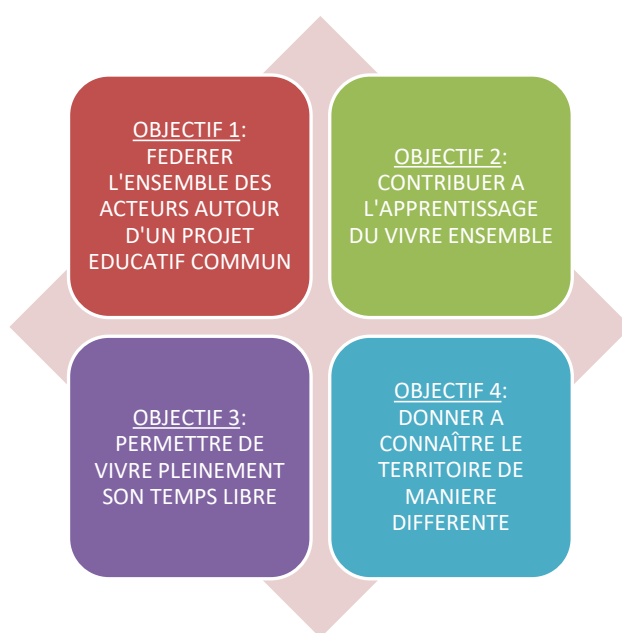


FIGURE 9 : OBJECTIFS PARTAGES PAR LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT EN MILIEU RURAL DANS LA CONSTRUCTION ET LA MISE EN ŒUVRE DE LEURS PROJETS PEDAGOGIQUES

### 1. OBJECTIF 1 : Construire des projets de qualité en mobilisant les parties prenantes locales dans une dynamique de co-construction

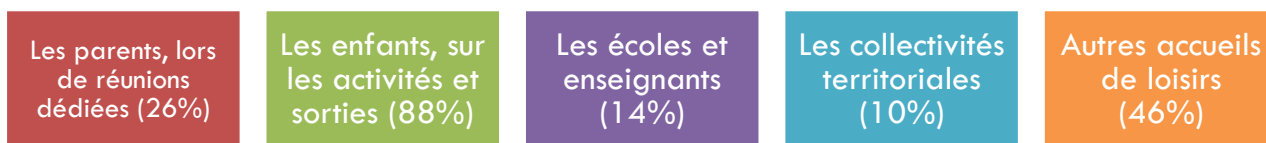
La construction d'un projet pédagogique est un temps fort pour un accueil de loisirs : elle permet de prendre du recul par rapport à ses objectifs et ses pratiques, et de se projeter dans l'avenir. C'est souvent également pour les dirigeants des ALSH (dirigeants bénévoles ou équipes municipales) l'occasion de travailler avec les équipes salariées des ALSH (directeurs et animateurs), mais aussi avec les parties prenantes locales, pour prendre en compte leur regard et construire une feuille de route.

Plus généralement, les ALSH cherchent à fédérer un grand nombre d'acteurs dans la construction de leurs projets et dans la programmation de leurs activités.

L'approche de l'ALSH de Viviers (07) dans sa démarche de construction de son projet pédagogique est particulièrement exemplaire : construit pour 5 ans dans une démarche de concertation avec ses parties prenantes locales pilotée par son conseil d'administration, le projet pédagogique est revisité tous les ans à la fin du mois d'août. Ainsi, chaque année, l'équipe de l'ALSH interroge ses animateurs sur leurs pratiques et ce qu'ils ont observé ; mais également les familles et les enfants sur ce qu'ils ont vécu et sur ce qu'ils souhaiteraient voir évoluer. Ceci prend la forme de réunions avec les enfants et d'entretiens individuels avec les parents. Cette démarche de concertation est également ouverte aux élus et aux partenaires du territoire. Pour l'équipe de l'ALSH, il ne peut y avoir de projet pédagogique pertinent sans évaluation régulière et ajustements annuels.



Les ALSH interrogés dans le cadre de l'étude sont nombreux à solliciter les enfants sur le choix des activités. Les parents, les autres accueils de loisirs, plus rarement les écoles, sont également interrogés dans la construction du projet pédagogique :

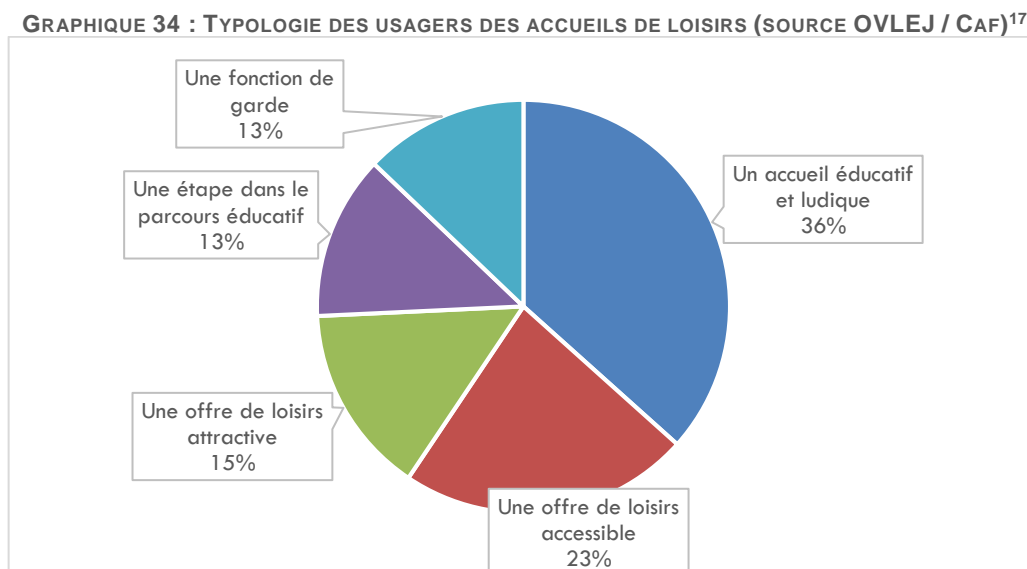


**FIGURE 10 : MODALITES DE CONCERTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LA CONSTRUCTION DES PROJETS PEDAGOGIQUES ET LA PROGRAMMATION DES ACTIVITES DES ALSH**

### a. Le rôle des parents

La mobilisation des parents dans la vie de l'ALSH est souvent un enjeu majeur pour les dirigeants et les équipes : il s'agit de les faire passer d'une dynamique de consommation (i.e. de considérer l'ALSH comme une simple solution de garde), à une dynamique de coéducation.

Dans le cadre d'une étude de la Caf pilotée par l'Observatoire des Vacances et des Loisirs des Enfants et des Jeunes<sup>16</sup>, Isabelle Monforte distingue 5 types de parents en fonction de leur relation à l'accueil de loisirs où ils envoient leurs enfants :

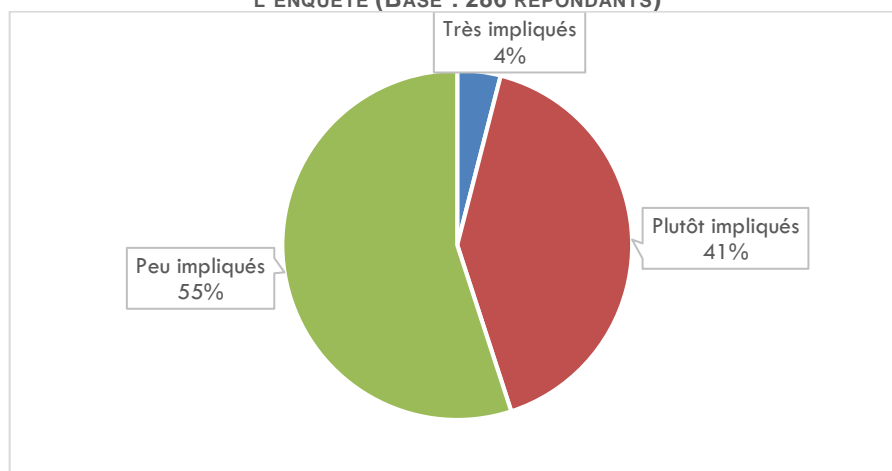


En milieu rural, les ALSH ont-ils une relation particulière avec les parents ?

<sup>16</sup> Centres de loisirs, mini-camps, colo : quand les parents et les adolescents font le choix du collectif – Isabelle Monforte pour l'Observatoire des Vacances et des Loisirs des Enfants et des Jeunes / Caisse Nationale d'Allocations Familiales, 2016

<sup>17</sup> Ibid.

**GRAPHIQUE 35 : DEGRES D'IMPLICATION DES PARENTS DANS LA VIE DES ALSH, RESENTIE PAR LES REpondANTS A L'ENQUETE (BASE : 286 REpondANTS)**

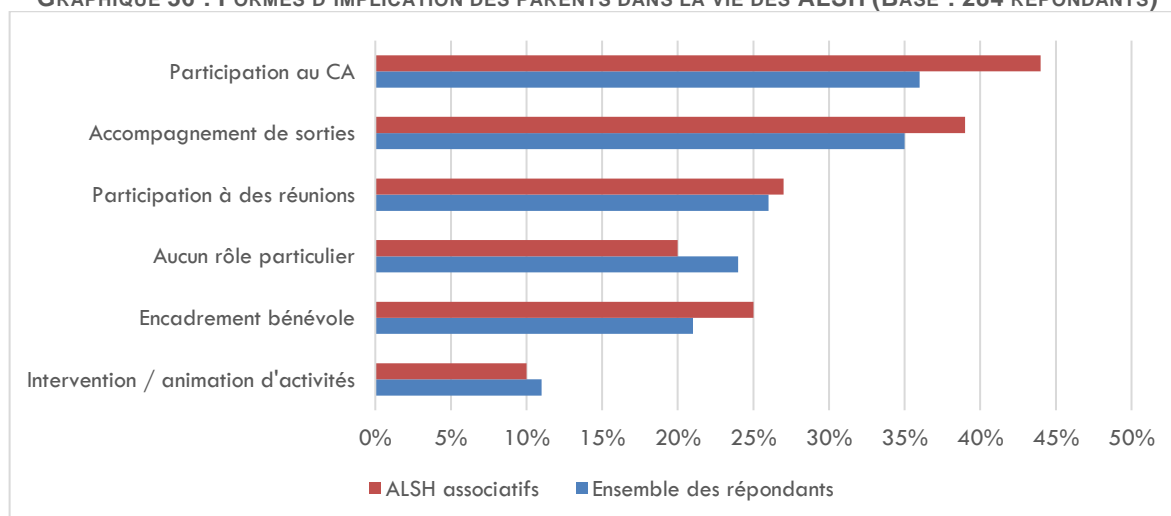


Si la majorité des ALSH regrettent que beaucoup de parents soient consommateurs de leurs activités comme « service de garde » pour leurs enfants et soient globalement peu impliqués dans la vie de l'ALSH,

**75% des ALSH interrogés citent néanmoins leur proximité avec les parents comme une force de leur accueil de loisirs.**

Les parents participent de diverses manières à la vie des accueils, et notamment en lien avec la conception ou la mise en œuvre du projet pédagogique. Néanmoins, dans un quart des ALSH, les familles ne jouent aucun rôle particulier au quotidien.

**GRAPHIQUE 36 : FORMES D'IMPLICATION DES PARENTS DANS LA VIE DES ALSH (BASE : 284 REpondANTS)**



Cet engagement des parents est équivalent quel que soit le territoire : péri-urbain, rural urbanisé, rural dynamique ou rural isolé. Il n'y a donc pas d'influence de l'ancrage des familles sur les territoires : elles sont aussi engagées dans des territoires où les familles restent de génération en génération, que dans des territoires où elles se renouvellent régulièrement.

#### Spécificités des ALSH associatifs

Les ALSH associatifs semblent faire un effort particulier pour impliquer les parents dans leur fonctionnement et dans leur réflexion. Ils ne sont qu'un sur 5 à ne pas donner de rôle particulier aux parents.

**Ainsi, 44% des ALSH sous forme associative ont des représentants des parents au sein de leur conseil d'administration.**

Cette spécificité des ALSH associatifs est peut-être liée à la forte représentation d'associations Familles Rurales dans l'échantillon – ces associations sont nées des besoins des familles, avec pour mission de proposer une offre d'animation au territoire, et sont donc historiquement proches d'elles.

Néanmoins, en croisant les données, il ne semble pas y avoir d'écart majeur entre l'engagement des familles dans les ALSH Familles Rurales et les autres.

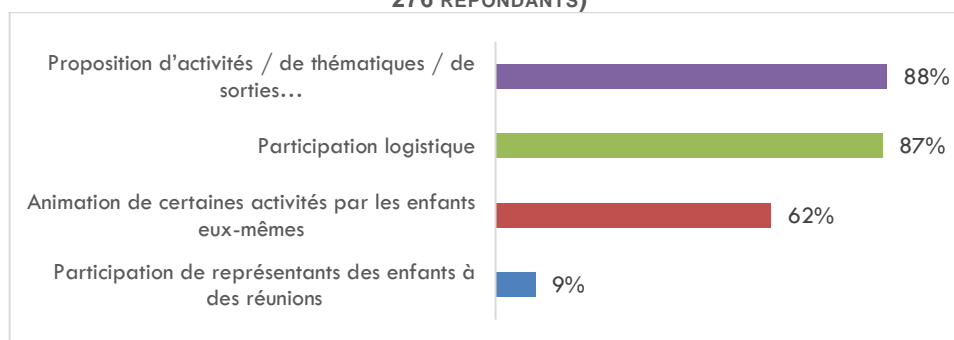
### b. Le rôle des enfants dans la construction du projet pédagogique et dans la vie de l'ALSH

Au-delà de l'implication des parents, la majorité des ALSH souhaite impliquer les enfants dans la vie et dans le choix des activités de l'accueil. Cet effort contribue à renforcer d'autant plus la portée du projet pédagogique, en mobilisant les enfants comme parties prenantes.

Néanmoins, si les enfants sont visiblement très contributeurs aux orientations quotidiennes par le choix d'activités ou sorties dans 88% des ALSH interrogés, et s'ils participent activement à la logistique quotidienne (mise en place, rangement d'activités, installation du repas, etc.), ils ne sont que rarement associés de manière formelle aux prises de décision et aux orientations des ALSH :

**Seuls 9% des ALSH déclarent organiser des réunions avec les enfants ; les répondants déclarent prendre en compte les souhaits des enfants pour le projet pédagogique par le biais des parents et animateurs.**

GRAPHIQUE 37 : IMPLICATION ET ROLES DES ENFANTS DANS LA VIE DES ALSH (PLUSIEURS REPONSES POSSIBLES) (BASE : 276 REpondANTS)



### c. Engagement des collectivités territoriales dans le projet éducatif des ALSH

Contributrices majeures au financement des ALSH et à leur accès à des locaux / infrastructures adaptés à leurs activités, les collectivités territoriales sont étonnamment absentes des réflexions sur les projets pédagogiques.

**Ainsi, seuls 10% des ALSH parviennent à mobiliser leurs interlocuteurs des collectivités territoriales dans la construction de leur projet pédagogique et de leur programmation.**

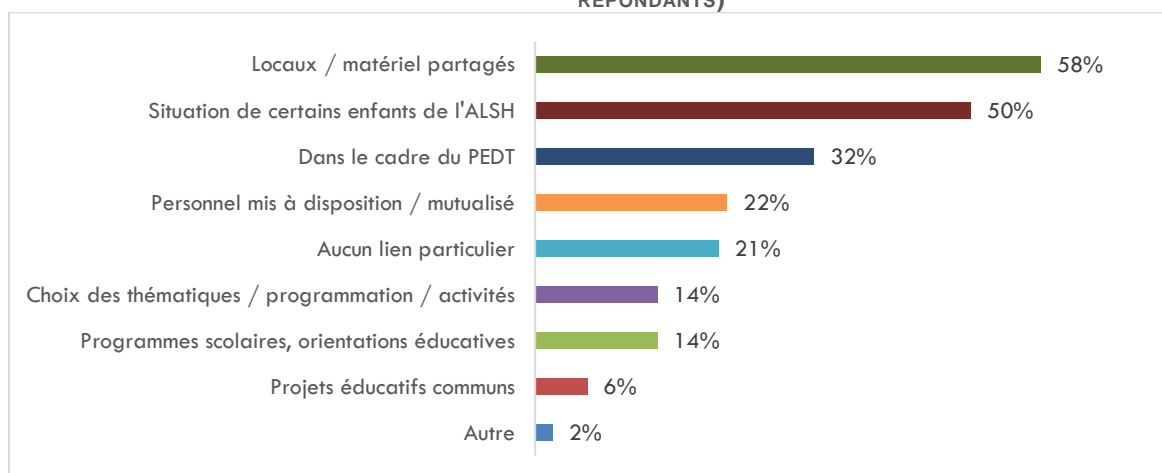
Cette part est néanmoins plus importante dans le cas d'ALSH en gestion municipale ou intercommunale : 32% des collectivités territoriales y jouent un rôle dans la conception du projet pédagogique et dans la programmation des activités.

### d. Lien avec les autres acteurs éducatifs des territoires : Education Nationale et autres ALSH

#### Liens avec les acteurs de l'Education Nationale

Si les discours de la politique enfance et jeunesse place les ALSH de manière récurrente au cœur d'une dynamique de coéducation, avec pour objectif d'en faire un réel maillon de la chaîne éducative, dans les faits les liens avec l'Éducation Nationale restent souvent compliqués, voire inexistant dans plus d'un cas sur 5.

**GRAPHIQUE 38 : NATURE DES ECHANGES ENTRE ALSH ET ACTEURS LOCAUX DE L'EDUCATION NATIONALE (BASE : 278 REpondants)**



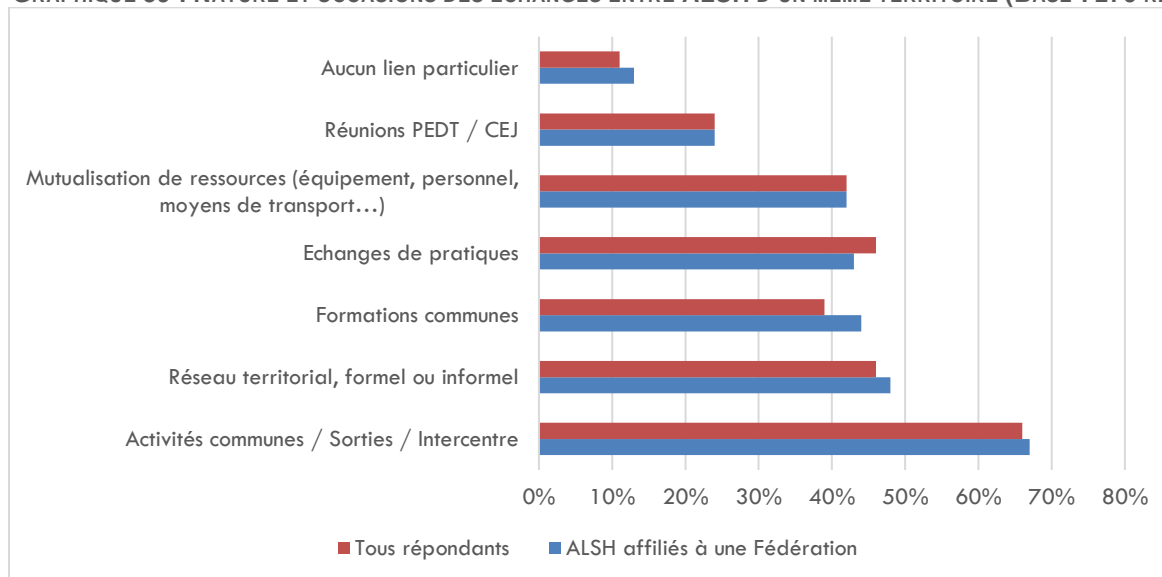
Le PEDT n'a apparemment facilité la communication que pour un tiers des ALSH interrogés. Il n'y a par ailleurs pas de différence majeure entre les ALSH qui gèrent les TAP et les autres.

**Moins de 15% des ALSH échangent sur leur projet pédagogique avec les acteurs de l'Education Nationale de leur territoire.**

#### Liens avec les autres accueils de loisirs de son territoire / des environs

Les autres ALSH sont en revanche des interlocuteurs privilégiés des ALSH interrogés, qu'ils soient affiliés à une même Fédération ou non. Près de la moitié des ALSH interrogés déclarent échanger des pratiques dans le cadre de réseaux formels ou informels.

**GRAPHIQUE 39 : NATURE ET OCCASIONS DES ECHANGES ENTRE ALSH D'UN MEME TERRITOIRE (BASE : 279 REpondants)**

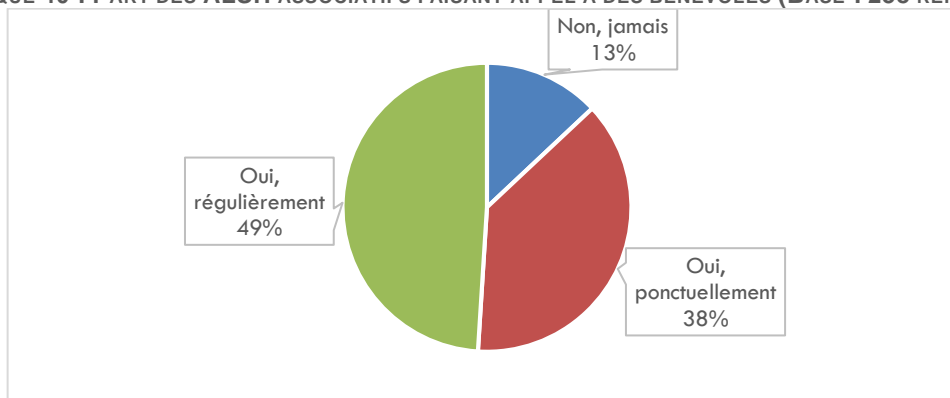


Ce sont également des partenaires naturels pour la formation, les activités communes...

#### e. Mobilisation de bénévoles (cas des ALSH associatifs)

Les ALSH associatifs ont la spécificité de mobiliser des bénévoles dans leur organisation. Cet engagement citoyen garantit du lien entre les activités de l'ALSH et la société, et renforce son ancrage territorial.

**GRAPHIQUE 40 : PART DES ALSH ASSOCIATIFS FAISANT APPEL A DES BENEVOLES (BASE : 238 REpondANTS)**

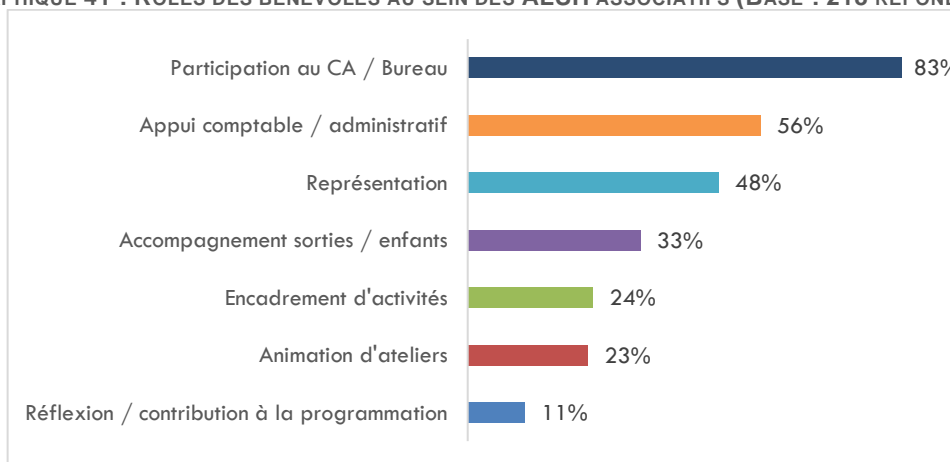


En moyenne, les ALSH qui ont des bénévoles comptent 7 bénévoles actifs, plus ou moins impliqués dans la vie de l'association.

Dans 37% des cas, ces bénévoles sont pour la majorité des parents d'enfants actuellement à l'ALSH. Pour deux tiers des ALSH, il s'agit aussi ou surtout d'habitants du territoire et d'élus impliqués dans la vie de l'ALSH ; enfin, pour 20% des ALSH associatifs interrogés, les bénévoles ne sont pas du tout des parents.

Ces bénévoles jouent plusieurs rôles-clés dans le fonctionnement des associations et dans la co-construction du projet des ALSH :

**GRAPHIQUE 41 : ROLES DES BENEVOLES AU SEIN DES ALSH ASSOCIATIFS (BASE : 218 REpondANTS)**



11% d'entre eux contribuent notamment à des réflexions sur la programmation de l'ALSH.

## 2. OBJECTIF 2 : Accompagner les enfants dans l'apprentissage du Vivre Ensemble

### a. Diversité des publics accueillis

Contrairement aux ALSH situés en milieu urbain, qui ont tendance à être d'origines sociales et culturelles diverses, il existe dans les campagnes françaises une plus grande homogénéité des publics, notamment culturelle, qui a été remarquée par des directeurs et animateurs qui ont eu des expériences rurales et urbaines.

Cependant, les accueils de loisirs restent des creusets de diversité sociale et permettent un réel brassage des enfants.

#### Accessibilité des ALSH aux différents milieux sociaux

Les tarifs différenciés en fonction des Quotients Familiaux appliqués par les ALSH permettent à des familles aux revenus modestes d'accéder aux ALSH (Cf. Partie 2, Accessibilité Financière).

Les coûts résiduels (reste-à-payer) peuvent certes constituer un frein, mais beaucoup de directeurs d'ALSH aujourd'hui pensent que ce frein concerne davantage les familles des classes moyennes et plus aisées. Les familles issues des

classes moyennes, dont le quotient familial dépasse tout juste les seuls des bons vacances et loisirs de la Caf et de la MSA, sont également défavorisés.

Certaines Caf cherchent à pallier ces inégalités, en expérimentant des coefficients multiplicateurs qui déterminent les tarifs de manière linéaire en fonction du Quotient Familial. S'il évite les effets de seuil, ce mécanisme défavorise les familles plus aisées, pour qui le coût journalier de l'accueil de loisirs peut rapidement excéder 20 euros, ce qui peut être dissuasif, notamment lorsque l'on a plusieurs enfants.

#### Obstacles culturels à l'accès à l'accueil de loisirs

Intuitivement, plusieurs directeurs d'ALSH et animateurs interrogés soulignent des freins autres que financiers qui expliquent que certaines familles préfèrent ne pas mettre leur enfant à l'ALSH :

- Une **méconnaissance de la valeur ajoutée des ALSH** en termes de loisirs et de rôle éducatif, et un problème de représentation du « centre aéré » qui dissuadent des familles de mettre leurs enfants à l'ALSH, surtout quand les parents ne travaillent pas ou dont les enfants sont plus grands.
- Il peut parfois y avoir une méconnaissance des dispositifs d'aides disponibles pour les familles à faibles revenus.
- Il existe peut-être également des freins culturels qui expliquent que certaines familles n'envoient pas leurs enfants à l'accueil de loisirs, et notamment dans les familles issues de la tradition agricole : les enfants peuvent se garder tout seul, être à l'extérieur pendant que leurs parents travaillent, contribuer aux travaux de l'exploitation...
- Enfin, la montée en puissance des écrans explique qu'un certain nombre de familles permettent aux enfants plus grands de rester chez eux, où ils seront gardés par la tablette, la console ou la télévision.

Ces freins mériteraient une investigation plus poussée auprès des familles issues du milieu rural pour mesurer la diversité des publics représentés dans les ALSH, et les freins qui dissuadent certaines familles d'y envoyer leurs enfants.

### b. Le mélange des âges

Comme abordé en partie 2, l'ensemble des accueils de loisirs visités et la très grande majorité des ALSH en zone rurale accueillent sans distinction les enfants de 3 à 10 ans (97%) ; pendant les vacances, ils sont même 61% à accueillir des jeunes jusqu'à l'adolescence.

Outre des raisons pratiques et le souhait de répondre aux besoins des familles, les ALSH font de ces mélanges des âges des opportunités d'apprendre le vivre ensemble. Car en règle générale, les âges sont mélangés sur une grande partie, voire pour toutes les activités.

Les activités peuvent être séparées si le groupe est de taille plus importante, notamment pendant les vacances d'été, mais cette séparation n'est pas systématique et souvent, elle n'est pas choisie. Au cours des entretiens menés pendant l'étude, le mélange des âges est en général plébiscité par les directeurs et les animateurs, qui soulignent que bien structuré, il peut être bénéfique pour les grands comme pour les plus jeunes (cf. schéma ci-dessous).

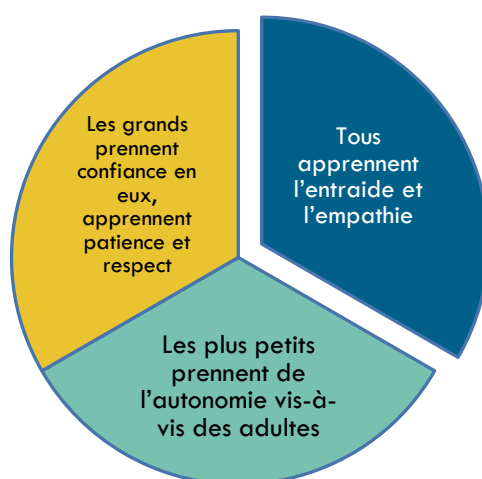


FIGURE 11 : BÉNÉFICES DU MÉLANGE DES ÂGES AU SEIN DES ALSH

Lors des visites, les illustrations de ce mélange des âges et de ses vertus ont été multiples :

- Lors des sorties en ville comme à la campagne, l'ALSH du Roc-Saint-André (56) nomme un grand comme référent de chaque petit. Chaque grand s'assure que le petit ne se met pas en danger, et prend son rôle très au sérieux.
- Dans l'ALSH de Viviers, qui a mis en place un espace de communication non violente pour aider les enfants à régler d'éventuels conflits, les grands jouent le rôle de médiateurs.
- Les animateurs trouvent des activités ou les aménagent pour permettre à tous les enfants de participer à leur niveau : organisation de jeux à base d'images et non de chiffres ou de textes à Coucouron (07) ; binômes grand / petit dans la réalisation de décorations de Noël à l'ALSH de Plouay (56) ; etc.

Néanmoins, certaines activités sont plus compliquées à mettre en œuvre dans des groupes aux âges variés, et certains animateurs soulignent des difficultés – 44% des répondants à l'enquête déclarent que, par moments, ces âges très différents génèrent des difficultés dans le choix et la mise en place d'activités. Elles sont d'autant plus avérées quand les groupes sont de taille réduite, et qu'il n'y a pas assez d'animateurs pour proposer des activités en parallèle à différents groupes d'âge dans la journée. Dans ces cas-là, les grands profitent du temps calme des petits pour mener des activités différentes, plus difficiles à réaliser.

### c. L'accueil de la différence

L'accueil de la différence, et notamment du handicap, est un enjeu majeur pour de nombreux ALSH. D'abord parce qu'ils sont face à l'obligation légale d'accueillir tous les enfants quelle que soit leur situation, sans différence de traitement<sup>18</sup>. Mais aussi parce que cet accueil de la différence est une réelle opportunité pour les enfants d'apprendre le vivre ensemble.

#### Accueil d'enfants en situation de handicap

Comme abordé en partie 2, **73% des ALSH interrogés ont accueilli des enfants en situation de handicap** au cours de ces dernières années, et 44% en accueillent à ce jour (d'après l'enquête, il s'agit souvent d'enfants atteints d'autisme, de troubles cognitifs et/ou de troubles du comportement ; mais aussi parfois de trisomie, de handicaps moteurs, etc.)

Les ALSH doivent mettre en place un ensemble de stratégies pour réussir l'intégration de ces enfants, mais les personnes interrogées notent de réels progrès de part et d'autre : d'une part, les enfants accueillis, ceux en situation de handicap, qui sont mis en situation de rencontre avec d'autres enfants sans le cadre scolaire ou parfois institutionnel dans lequel ils évoluent, sont amenés à faire évoluer leur comportement et à s'ouvrir aux autres. D'autre part, pour les enfants du groupe, qui sont confrontés à la différence et découvrent que des enfants n'apprennent pas comme eux, ne jouent pas comme eux, mais peuvent passer de bons moments avec eux.

L'ALSH de Cléguérec accueille par exemple un enfant atteint de Trisomie 8 dans le cadre des TAP. Après une importante concertation avec les parents et les animateurs des ateliers, il a été décidé que l'enfant en question s'adapterait au rythme des ateliers, et serait accompagné de son AVS sur toutes les activités. Ceci lui a permis d'aborder un nombre très important de discipline et de s'épanouir à son rythme, sans que personne n'en souffre, bien au contraire. Certains enfants ont pu exprimer plus facilement leurs propres difficultés, et beaucoup proposent spontanément de l'aide à ce petit garçon.

L'accueil de la différence passe également par les liens avec des partenaires du territoire.

Mais l'appréhension du handicap va au-delà de l'accueil d'enfants handicapés : de nombreux ALSH font le choix de collaborer de manière proactive avec des établissements d'accueil de personnes handicapées (du type IME, ESAT, CAT...)

**Ainsi, 72% des ALSH ayant une structure d'accueil des personnes handicapées sur leur territoire ont des relations formelles ou informelles avec elles.**

Plusieurs ALSH rencontrés ont témoigné de ces échanges souvent riches entre des enfants accueillis et ces personnes handicapées :

- A l'ALSH de Coucouron (07), ce sont les salariés du Centre d'Adaptation par le Travail (CAT) qui ont aidé les enfants à mettre en place un jardin potager au printemps 2017. Cette dynamique de transmission entre des personnes handicapées et des enfants a été très riche.
- A l'ALSH du Roc-Saint-André (56), l'équipe fait le choix d'emmener les enfants déjeuner tous les jours à l'ESAT du village, où travaillent des personnes handicapées. Les enfants apprennent à connaître ces personnes qui constituent un groupe important de la population du village, et quand nous avons fait la tournée du village pour Halloween, les enfants se précipitaient en cœur pour aller saluer les différentes personnes de l'ESAT que nous avons croisées.

<sup>18</sup> Loi de 2005 pour l'Égalité des Droits et des Chances, la Participation et la Citoyenneté des Personnes Handicapées

#### d. Les activités intergénérationnelles

**72%** des ALSH qui ont un EHPAD ou une maison de retraite sur leur territoire ont développé des relations avec ces structures et mettent en place des activités communes



**PHOTO 1 : LES ENFANTS DE L'ALSH DE CLEGUEREC (56) PROFITENT D'UNE APRES-MIDI JEU A L'EHPAD DU VILLAGE**

- **Une fois sur deux**, ces relations sont formalisées et se fixent des objectifs en termes de nombre de rencontres, nature des activités... (par exemple via une convention de partenariat).
- **45%** des ALSH proposent ces activités de manière régulière avec l'EHPAD voisin (activités-jeux, repas en commun, sorties...)

Ces relations peuvent être très fortes dans le cadre d'ALSH gérés dans des locaux voisins, voire partagés avec l'EHPAD. C'est par exemple le cas à Coucouron (07), où l'ALSH et l'EHPAD sont tous deux portés par le Centre Social et partagent les mêmes locaux. Chaque midi, les enfants vont déjeuner dans le restaurant de l'EHPAD ; et dès que l'occasion se présente, les résidents de l'EHPAD sont invités à partager un moment avec les enfants, comme lors d'une après-midi jeu lors de la visite.

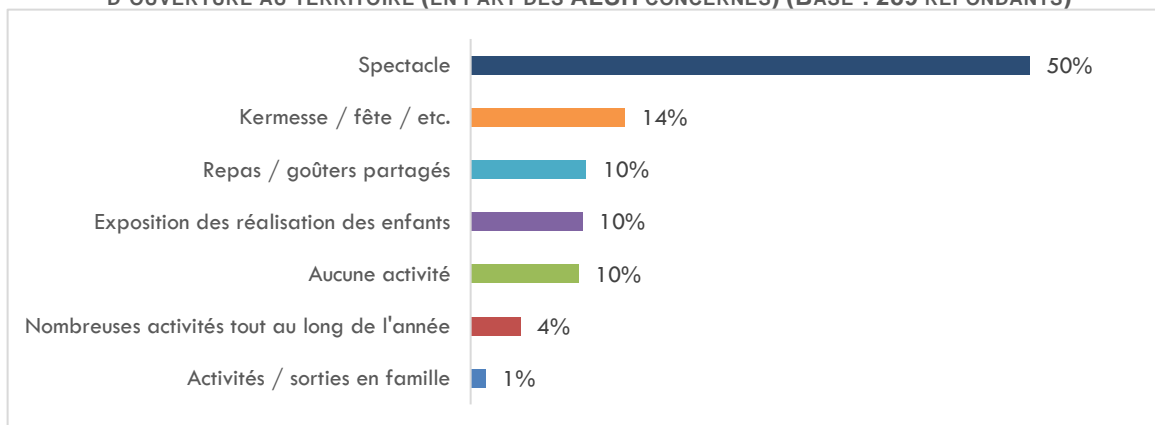
#### e. L'ouverture de l'ALSH sur son territoire

L'apprentissage du vivre ensemble peut tout simplement passer par la rencontre et les activités partagées avec les habitants des communes d'implantation et avec les parents de leurs camarades. Car les ALSH sont en général des lieux ouverts, qui organisent régulièrement des manifestations ouvertes aux parents, voire à l'ensemble des habitants du village.

**90% des ALSH** interrogés organisent des manifestations ouvertes aux habitants de leurs territoires, ponctuellement ou régulièrement.

Comme par exemple l'ALSH de Satillieu (07) qui a organisé un spectacle de cirque ouvert à tous les habitants du village à l'issue de sa semaine sur la thématique de cirque pendant les vacances de la Toussaint, la moitié des ALSH interrogés privilégient l'organisation de spectacles comme manifestations ouvertes à l'ensemble des habitants de leur territoire.

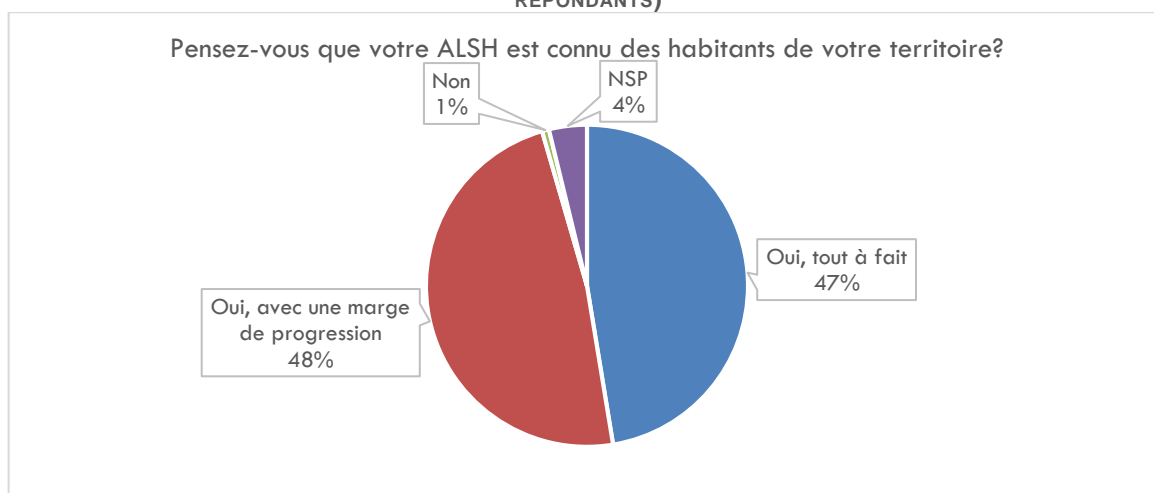
**GRAPHIQUE 42 : TYPOLOGIE DES PRINCIPAUX EVENEMENTS ORGANISES PAR LES ALSH DANS UNE DEMARCHE D'OUVERTURE AU TERRITOIRE (EN PART DES ALSH CONCERNES) (BASE : 289 REpondANTS)**



Ces manifestations, ainsi que l'ensemble des actions proposées par les ALSH, font de ces structures des acteurs qui rayonnent largement et fédèrent les habitants.



**GRAPHIQUE 43 : NOTORIETE DES ALSH SUR LEUR TERRITOIRE (PERÇUE PAR LES PERSONNES INTERROGÉES) (BASE : 289 REpondants)**



### 3. OBJECTIF 3 : Permettre aux enfants d'occuper leur temps libre de manière variée et qualitative

De leur nom même, on comprend que les accueils de loisirs ont avant tout un objectif d'occupation du temps libre : permettre aux enfants de découvrir de nouvelles choses, de prendre du plaisir dans le cadre d'activités, et d'apprendre par ce biais. C'est également un enjeu d'attractivité – comme expliqué précédemment, pour 30% des parents, l'ALSH est avant tout une offre de loisirs pour les enfants (cf. Partie 3.1) et se doit donc de satisfaire à leurs envies et de leur plaire.

Pour atteindre cet objectif, les ALSH font preuve de beaucoup de créativité mais ont, dans l'ensemble, des réflexes communs : prise en compte des souhaits des enfants dans le choix des activités, valorisation des compétences des animateurs, mais aussi capacité à se saisir d'opportunités locales et des compétences et bonnes volontés des acteurs du territoire.



**PHOTO 2 : ENFANTS EN TRAIN DE PEINDRE UNE PIÑATA DANS L'ACCUEIL DE LOISIRS D'ANDANCE (ARDENNES)**

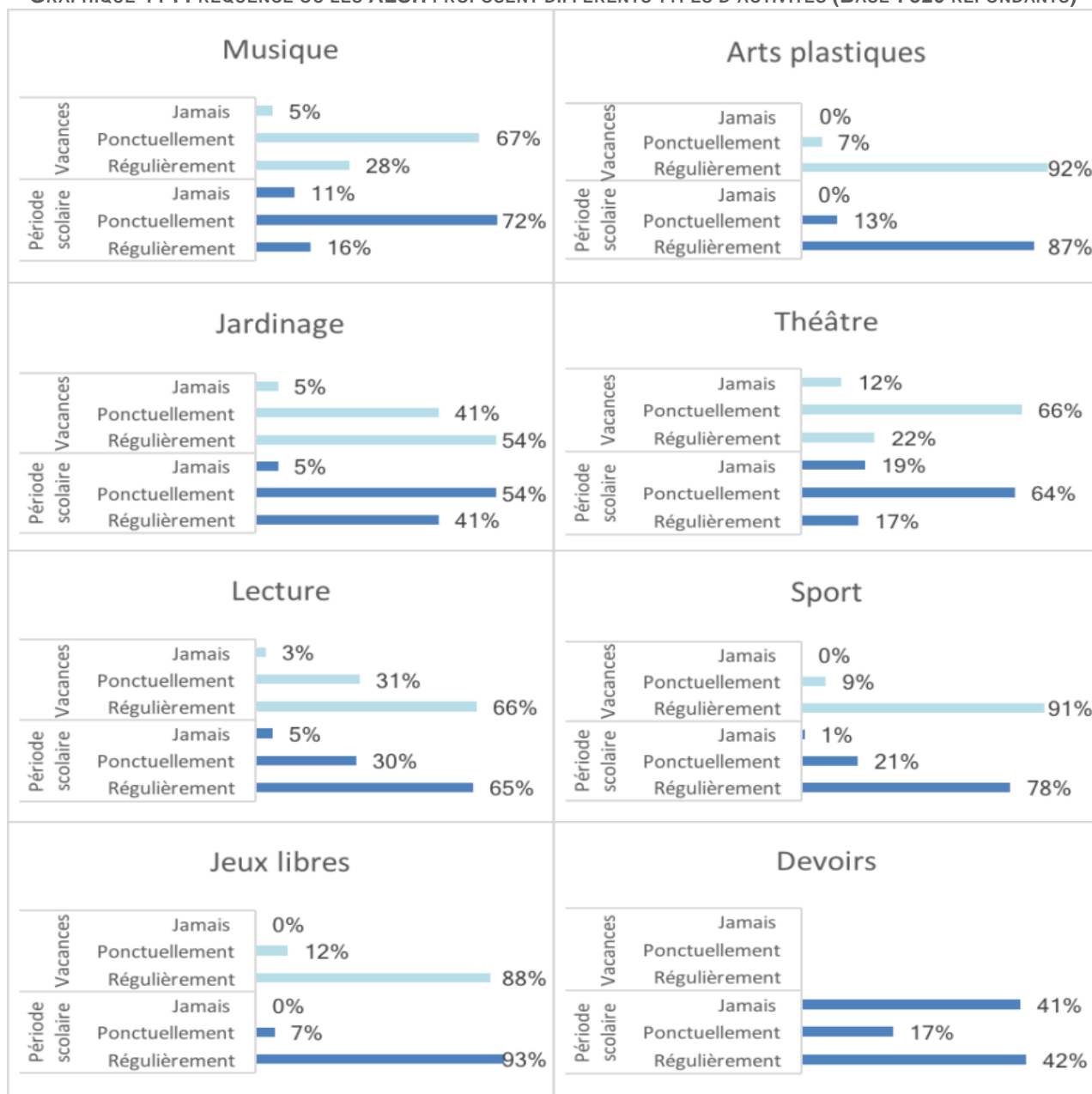
#### a. Nature des activités proposées

##### Des activités variées

Les équipes des ALSH proposent des activités très variées, de manière très régulière, et sur une même journée. Il s'agit de capter les enfants sans les lasser, tout en restant cohérent avec le projet pédagogique, et dans de nombreux cas avec le thème choisi pour la période de l'année ou les vacances scolaires : sports, arts plastiques, jeux libres, ou encore musique rythment quotidiennement la majorité des accueils de loisirs. Les graphiques ci-dessous présentent la part des ALSH qui proposent les différents types d'activités en période de vacances et en période scolaire.

A l'exception d'une aide aux devoirs, moins légitime en périodes de vacances scolaires, l'offre d'activités est globalement semblable au sein des accueils de loisirs en période scolaire et pendant les vacances. On remarque néanmoins que les activités pendant les périodes de vacances sont plus structurées, proposant moins de jeu libre ; et que le fait d'accueillir les enfants en journée complète pendant les vacances scolaires encourage naturellement les équipes des ALSH à proposer davantage d'activités sportives.

**GRAPHIQUE 44 : FREQUENCE OU LES ALSH PROPOSENT DIFFERENTS TYPES D'ACTIVITES (BASE : 320 REpondANTS)**



Dans le cadre de l'enquête, d'autres activités ont été citées spontanément par les accueils de loisirs, notamment des jeux structurés : jeux de société, jeux de coopération, grands jeux... mais aussi des ateliers thématiques comme des activités scientifiques ou encore des ateliers cuisine.

#### Des spécificités rurales ?

Sans base de comparaison avec les ALSH en milieu urbain, il est difficile de dégager des spécificités propres au milieu rural. Néanmoins, il semble que les ALSH proposent de nombreuses activités extérieures qu'ils auraient du mal à proposer s'ils n'étaient pas en campagne. Par exemple, 95% des ALSH proposent au moins ponctuellement aux enfants de participer à des activités de jardinage.

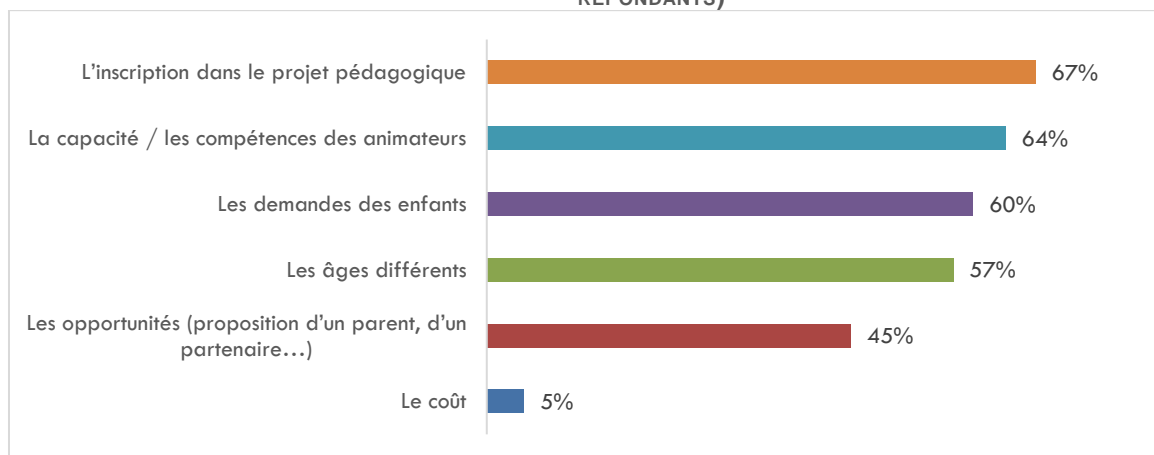
D'autres activités valorisent le patrimoine naturel local, tels que des jeux en pleine nature, des balades découvertes et autres balades sensorielles, la construction de cabanes, des jeux de pistes en forêt, des activités plage et baignade, etc.

## b. Modalités de choix des activités et difficultés rencontrées

### Choix des activités

Le choix des activités est avant tout guidé par les orientations du projet pédagogique, mais tient aussi compte des compétences des animateurs et des demandes et besoins des enfants.

**GRAPHIQUE 45 : ELEMENTS DETERMINANT LE CHOIX DES ACTIVITES PROPOSEES PAR LES ALSH (BASE : 327 REpondants)**



### Rôle des animateurs

Pour 64% des ALSH interrogés, les compétences des animateurs sont clés dans le choix des activités. Cela a été observé à plusieurs reprises sur le terrain.

- Dans les Ardennes à la Neuville-en-Tourne-à-Fuy, le directeur de l'ALSH pendant les petites vacances est le reste de l'année salarié d'une fédération sportive scolaire, ce qui lui permet de découvrir en avant-première de nouveaux sports et d'avoir accès à du matériel en prêt pour son ALSH. Jouant également un rôle d'animation, il met en place des activités sportives originales (slakeline, bumball, kinball) et permet aux enfants de découvrir de nouvelles pratiques.
- Toujours dans les Ardennes, au Chesne, le directeur-animateur est passionné des sciences et propose des activités scientifiques originales, telles que la réalisation de pâte « slime » (cf. photo), à base de bicarbonate et de colorant alimentaire, aux enfants fréquentant l'ALSH.



**PHOTO 3 : ENFANT EN TRAIN DE REALISER DU SLIME DANS L'ACCUEIL DE LOISIRS DU CHESNE (ARDENNES)**

### Intervenants extérieurs

Néanmoins, s'ils souhaitent mettre en place des activités spécifiques qui vont au-delà des compétences des animateurs présents, la grande majorité des ALSH n'hésite pas à avoir recours à des intervenants extérieurs :

**91% des ALSH ont recours à des animateurs extérieurs pour des activités.**

Dans 85% des cas, ces animateurs sont rémunérés.

12% des ALSH sollicitent ponctuellement les parents pour animer des activités, en lien avec leurs métiers ou compétences.

Ainsi, pendant les vacances de la Toussaint à la Neuville-en-Tourne-à-Fuy dans les Ardennes, une maman est venue présenter aux enfants présents à l'accueil ce jour-là les ruches qu'elle avait chez elle, ainsi que leur fonctionnement.

### Prise en compte des attentes des enfants (et des parents)

Tout au long de la journée, les enfants se voient proposer des activités variées et peuvent, par moment et en fonction de la taille du groupe, choisir les activités auxquelles ils souhaitent participer. Dans **88%** des cas, ils sont impliqués en amont dans les propositions d'activité en fonction de leurs goûts.

**Près des deux tiers des accueils de loisirs (62%) proposent également aux enfants d'animer eux-mêmes certaines activités, afin d'encourager leur autonomie, prise d'initiative et confiance en eux.**

Certains ALSH font de la prise en compte des attentes des enfants et des parents un levier majeur de recrutement de participants. Ainsi, l'ALSH de Satillieu (07), qui a toujours des difficultés à attirer suffisamment d'enfants pour ouvrir pendant les petites vacances scolaires, s'est inspiré d'une pratique de l'ALSH de Saint Cyr (07) et a organisé pendant les vacances de la Toussaint un stage cirque avec une professionnelle de l'animation de ce type d'activités. Cette thématique a très bien fonctionné, et a permis à l'ALSH d'attirer 24 enfants pendant les vacances, un record pour lui – ce qui lui permet aussi de se projeter plus sereinement dans l'avenir et d'avoir plus de poids dans ses échanges avec la mairie.

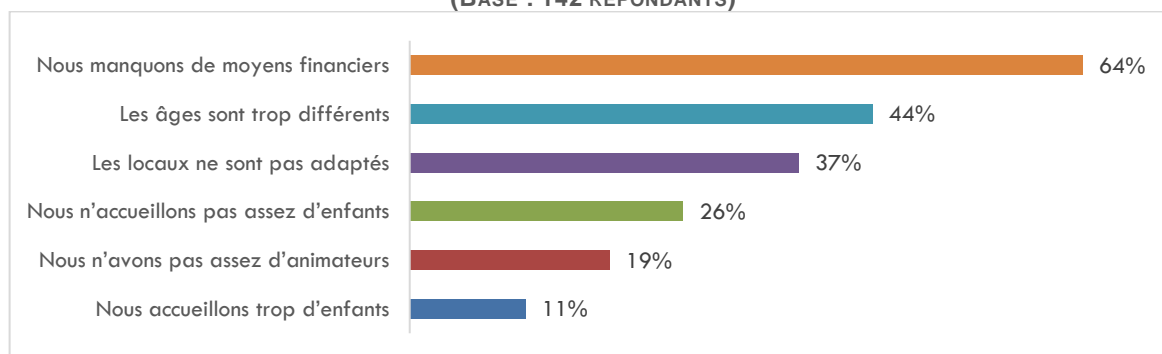
Pour ces raisons, mais aussi parce que les ALSH sont portés par des professionnels de l'animation (Cf. Partie 1), 65% des répondants pensent que l'offre d'activités correspond aux attentes des enfants et familles.

#### Difficultés rencontrées dans l'organisation des activités

Néanmoins l'organisation de ces activités doit souvent se faire dans un cadre contraint : locaux, taille du groupe, mais surtout budget sont des facteurs contraignants récurrents.

**56% des ALSH interrogés déclarent rencontrer des difficultés dans l'organisation de certaines activités, notamment liées à leur situation budgétaire.**

**GRAPHIQUE 46 : DIFFICULTES RENCONTREES DANS L'ORGANISATION D'ACTIVITES (PARMI CEUX QUI DECLARENT RENCONTRER DES DIFFICULTES)  
(BASE : 142 REpondANTS)**



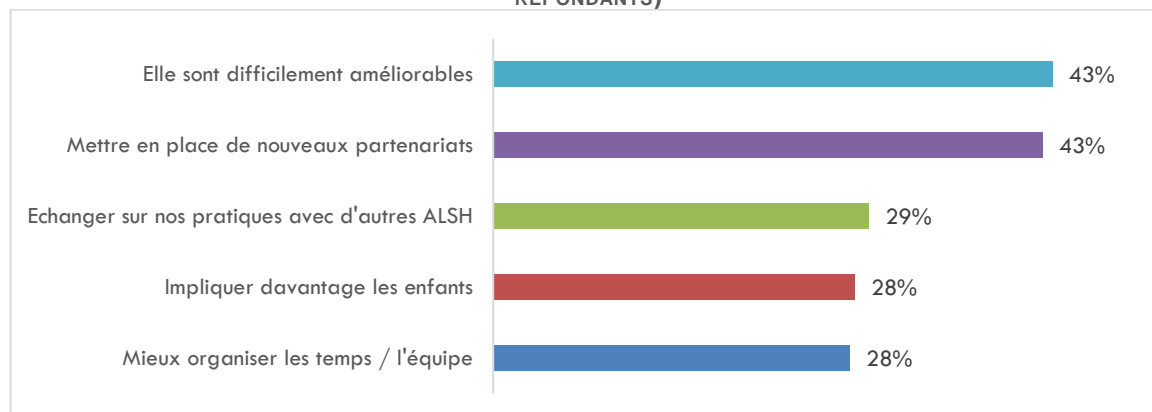
Ces statistiques sont corroborées par les témoignages du terrain :

« Le budget est à peu près à l'équilibre mais on travaille beaucoup avec de la récup'. Par exemple, on prépare des déguisements pour les enfants pour fêter Halloween dans le village. On a demandé aux parents de ramener de vieux vêtements ou des chutes de tissus pour fabriquer nous-mêmes les déguisements. Je limite les dépenses. » - Un directeur d'ALSH dans les Ardennes

#### Leviers possibles pour améliorer l'offre d'activités des ALSH

Les ALSH identifient néanmoins des pistes pour améliorer leurs offres d'activités à destination des enfants, à budget constant.

**GRAPHIQUE 47 : LEVIERS POSSIBLES POUR AMELIORER LES ACTIVITES PROPOSEES PAR LES ALSH (BASE : 267 REpondANTS)**



La mise en place de nouveaux partenariats semble être une clé essentielle dans la qualité des activités proposées. Ces synergies permettent notamment de développer de faire venir des intervenants, de diversifier les thématiques, ou encore de trouver du matériel à moindre coût, comme l'exprime un directeur d'ALSH des Ardennes :

« J'ai mon petit réseau. Je m'occupe aussi du périscolaire avec le SIVOM, ainsi j'ai un réseau d'intervenants pas trop chers. On se sert aussi des connaissances des parents. Pour le thème Western de l'an passé, un parent qui travaillait dans le bâtiment a apporté du bois, un autre des cartons... »

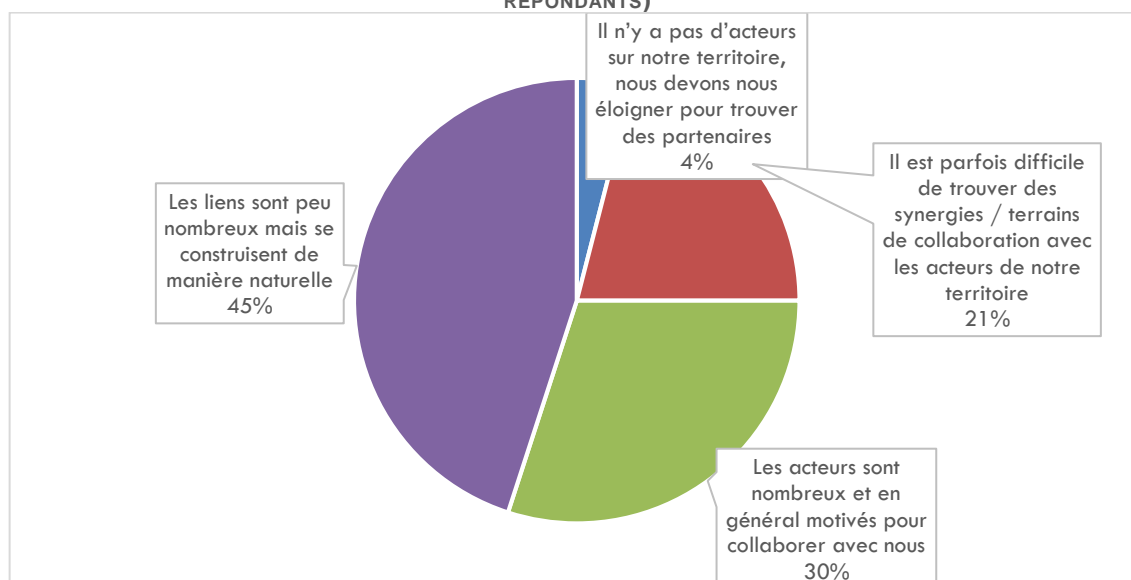
### c. Partenariats

Les partenariats actuels sont pourtant déjà nombreux : les acteurs des ALSH connaissent bien leurs territoires et leurs acteurs, et s'appuient sur eux pour proposer des activités de qualité, parfois originales. Ces partenariats sont également essentiels dans l'organisation de sorties, comme nous le verrons en partie 3.4.

#### Présence de partenaires potentiels sur les territoires

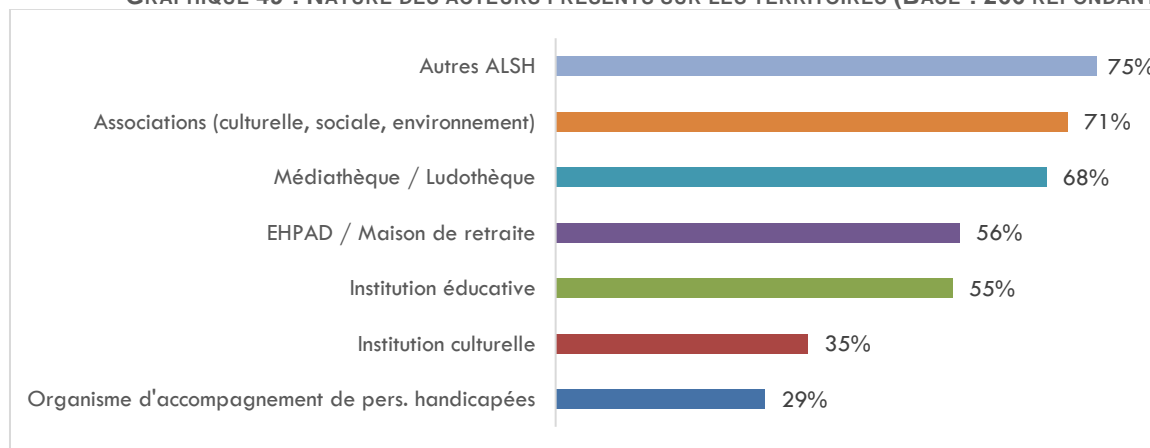
Bien qu'en milieu rural, 96% des ALSH interrogés identifient un ou plusieurs partenaires possibles sur leurs territoires. Dans 75% des cas, les structures présentes sont ouvertes et motivées pour des partenariats ; néanmoins, il semble que dans 21% des cas il n'y ait pas une forte culture de la coopération au niveau du territoire.

**GRAPHIQUE 48 : PRESENCE D'ACTEURS SUR LES TERRITOIRES, ET OPPORTUNITES DE PARTENARIATS (BASE : 283 REpondants)**



Les structures présentes sont surtout d'autres ALSH, associations, médiathèques et ludothèques, comme le montre le graphique ci-dessous.

**GRAPHIQUE 49 : NATURE DES ACTEURS PRESENTS SUR LES TERRITOIRES (BASE : 266 REpondants)**

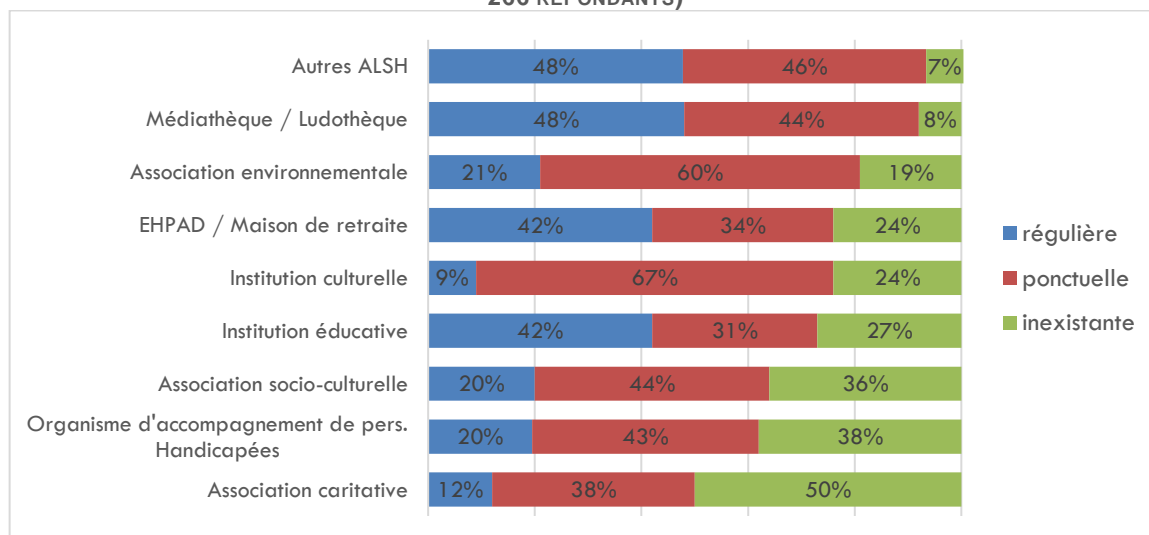


## Des stratégies de partenariat souvent au cœur des projets des ALSH en zone rurale

« Une réalité des territoires ruraux, c'est de faire des partenariats, si on veut s'en sortir » - Coordinatrice pédagogique d'un ALSH des Ardennes

Quand les acteurs sont présents sur les territoires, les affinités sont le plus souvent avec d'autres ALSH (94%) ; les médiathèques et ludothèques (92%) et des associations en lien avec l'environnement (81%). Le graphique ci-dessous résume les liens avec les autres acteurs des territoires, quand ils sont présents.

**GRAPHIQUE 50 : RELATIONS AVEC DIFFERENTS TYPES D'ACTEURS, QUAND ILS SONT PRESENTS SUR LE TERRITOIRE (BASE : 266 REpondANTS)**



Ces partenariats sont facilités par :

- Les longues périodes et la régularité des périodes d'ouvertures, qui permettent de structurer des partenariats dans la durée ;
- L'organisation des TAP, qui donnent l'occasion de faire intervenir des partenaires sur des formats récurrents et avec un financement sécurisé ;
- La connaissance que l'équipe a du territoire, qui facilite l'identification des acteurs et la construction de relations de confiance ;
- L'appartenance à des réseaux (formels ou informels), qui facilitent les échanges et permettent de mutualiser les idées et les formats de partenariats.

## 4. OBJECTIF 4 : Faciliter la découverte de son environnement

Les partenariats sont un levier non seulement dans l'organisation d'activités, mais aussi de sorties : permettre aux enfants de faire des sorties qu'ils ne feraient pas avec leurs parents, de découvrir le patrimoine local... Autant d'objectifs partagés par les ALSH. Les sorties sont par ailleurs souvent l'une des principales motivations pour les familles qui envoient leurs enfants à l'ALSH : les jours de sortie sont souvent les jours de plus forte affluence.

**99% des ALSH organisent des sorties, de manière au moins ponctuelle.**

### a. L'organisation de sorties

#### Fréquence des sorties

Les sorties nécessitent une organisation particulière : préparation, identification du lieu et de l'activité, organisation des transports, mobilisation d'accompagnateurs... Cet effort supplémentaire explique que la fréquence des sorties varie en fonction des ressources et des capacités d'organisation des différents ALSH.

**Les sorties sont plus fréquentes pendant les vacances scolaires : 76% des accueils organisent au moins une sortie par semaine.**



Pendant l'année scolaire, et notamment en périscolaire (après l'école, TAP et mercredis après-midi), les temps et les contraintes sont plus lourdes et il est difficile d'organiser des sorties. Seuls 15% des ALSH déclarent le faire ponctuellement.

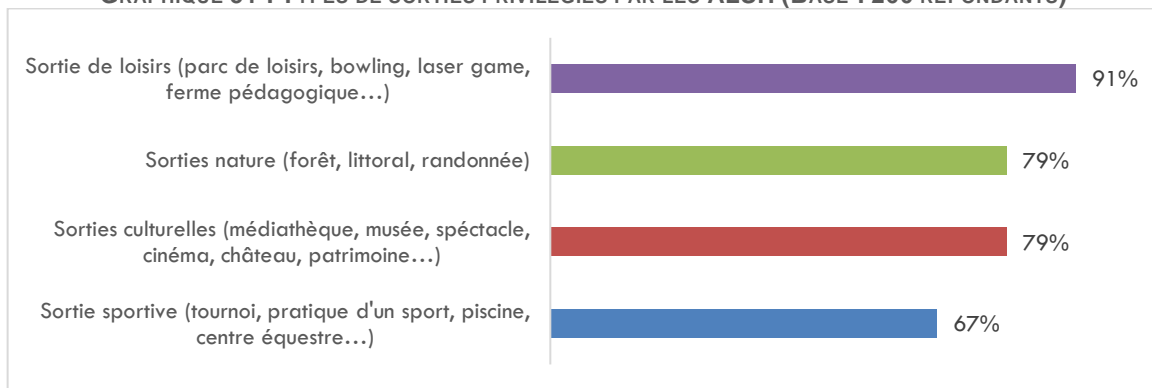
Lors des mercredis en journée complète, les ALSH prennent par contre le temps d'organiser des sorties : 56% des ALSH ouverts sur cette journée en organisent régulièrement.

PHOTO 4 : ENFANTS SUR LE CHEMIN D'UNE SORTIE DANS LE VILLAGE A RUOMS (ARDECHE)

### Nature des sorties

Les ALSH privilégient notamment les sorties de loisirs.

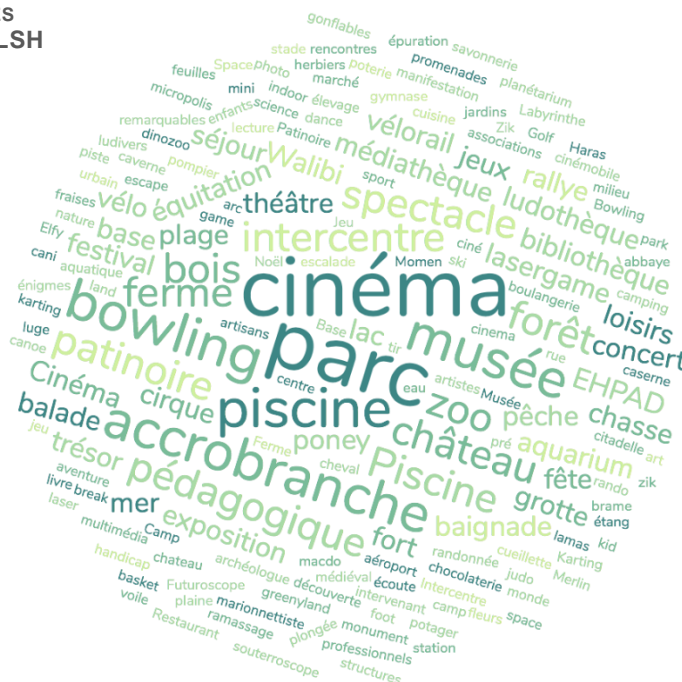
GRAPHIQUE 51 : TYPES DE SORTIES PRIVILEGIES PAR LES ALSH (BASE : 260 REpondANTS)



Interrogés sur le type de sorties qu'ils organisaient, les sorties les plus fréquemment cités spontanément sont le **cinéma**, la **piscine**, les **musées** et les **parcs d'attraction ou à thème**.

Le nuage de mots ci-dessous reprend les différentes sorties évoquées par les ALSH interrogés :

FIGURE 12 : SORTIES CITEES SPONTANEMENT PAR LES ALSH



## Organisation logistique des sorties

Le principal frein à l'organisation de sorties est la question du transport : le coût de la location d'un bus est souvent supérieur au coût de l'activité elle-même.

C'est ce dont témoigne un directeur bénévole d'ALSH rencontré dans les Ardennes : « *La difficulté est la distance pour les activités extérieures. Pour la moindre sortie, nous devons prendre un bus, et ça coûte cher* ». Pour certaines petites structures, le coût du transport peut même devenir rédhibitoire.

Certains ALSH ont trouvé une solution partielle au problème en investissant dans l'acquisition d'un minibus (9 places maximum autorisées avec un permis B), ou en profitant de minibus mis à disposition par les collectivités territoriales ou mutualisés avec d'autres ALSH. Le souhait d'avoir un minibus est d'ailleurs la principale demande remontée lors des entretiens de l'étude.

Cependant, les ALSH qui disposent de minibus ne les utilisent pas souvent pour les sorties, mais davantage pour les petits déplacements du quotidien, le ramassage d'enfants, ou des sorties en petits groupes. En effet, dès que la sortie concerne plus de 7 enfants (+ 2 accompagnateurs), un minibus n'est pas suffisant : il faut louer un grand bus pour faire des sorties avec tous les enfants. « *Nous n'avons pas assez d'enfants, et pourtant les sorties ne peuvent se faire qu'en autocar. C'est financièrement impossible.* » - Un directeur d'ALSH des Ardennes.

« *Les deux gros postes de charges, ce sont les salaires et les transports. On ne peut pas se permettre de faire une grosse sortie à chaque période de vacances.* » - Un directeur d'un ALSH dans les Ardennes.

Certains ALSH trouvent des solutions de contournement, pour rendre les sorties possibles :

- Recours à la mobilité douce : vélo pour rejoindre des sites de sorties, pour les plus de 8 ans (cf. ALSH de Ruoms) ; promenades à pied au départ direct de l'ALSH (ALSH de Coucouron) : « *Les sorties sont ponctuelles car coûteuses. Il faut privilégier les sorties dans la commune.* »
- Mobilisation des parents, qui amènent et vont chercher leurs enfants directement sur le lieu de la sortie. Ceci limite le périmètre dans lequel peut être effectuée la sortie, mais résout la question des transports. Ainsi, dans 36% des cas, des parents sont mobilisés pour les sorties, pour véhiculer les enfants et / ou les encadrer au cours de la sortie.
- Mutualisation de sorties entre plusieurs ALSH, pour mettre en commun les frais liés à la location d'un autocar, notamment quand la commune compte plusieurs ALSH.

**63% des ALSH interrogés organisent régulièrement des sorties avec d'autres ALSH.**

## b. La valorisation des ressources et du patrimoine local

### Sorties en lien avec le patrimoine local

Dans le cadre de ces sorties, l'un des objectifs majeurs est de valoriser le patrimoine naturel ou culturel du territoire : « *Valoriser notre patrimoine local un des points clés de notre projet pédagogique* », précise un répondant à l'enquête.

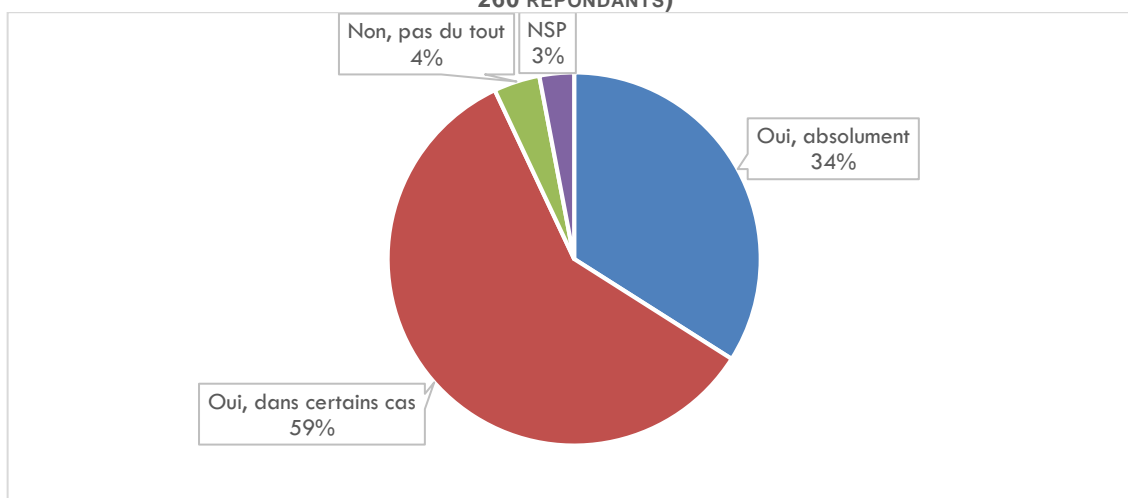
De nombreux exemples de sorties valorisant le patrimoine local ont été cités dans le cadre de l'enquête :

- Le patrimoine naturel : la Plantelière à Aurillac, des balades en forêt, des sorties « pêche », des baignades dans des lacs ou à la mer, l'écoute brame du cerf ou des cueillettes de fraises des bois...
- Le patrimoine culturel : châteaux, moulins, musées, abbayes...

Néanmoins, tous les territoires ne sont pas égaux en termes de patrimoine naturel et culturel : dans des régions touristiques telles que l'Ardèche ou le Morbihan, l'offre de loisirs est naturellement structurée autour du patrimoine naturel et culturel local, et les ALSH n'ont que l'embaras du choix pour en profiter. Dans d'autres territoires, comme les Ardennes, le patrimoine local est moins mis en valeur, et les ALSH privilégient souvent d'autres types de sorties, et notamment des sorties de loisirs.



**GRAPHIQUE 52 : VALORISATION DU PATRIMOINE LOCAL (NATUREL OU CULTUREL) DANS LE CADRE DES SORTIES (BASE : 260 REpondANTS)**



La prépondérance des sorties de loisirs dans l'ensemble des sorties organisées s'explique également par la demande des enfants et des familles : les sorties de loisirs, telles que le laser game, le bowling, les parcs d'attraction ou encore le cinéma sont plébiscitées par les enfants et permettent donc de les attirer plus facilement à l'ALSH.

#### Partenariats locaux pour l'organisation de sorties

Les ALSH profitent également de leurs partenariats pour identifier et faciliter des sorties...

- En termes logistiques : 63% des ALSH organisent des sorties inter-centre.
- Plusieurs ALSH dans des zones touristiques forment des partenariats avec des campings, parcs de loisirs pour bénéficier des lieux pendant des périodes hors vacances (c'est notamment le cas de Ruoms qui organise ses TAP dans le camping du village).
- En termes de contenus : beaucoup d'ALSH privilégient des sorties en lien avec des associations partenaires, notamment sur des sujets environnementaux, artistiques... Par exemple, l'ALSH de Viviers (07) organise régulièrement des sorties au théâtre qui sont préparées par les enfants en lien avec l'association de théâtre du village, ce qui renforce l'impact de la sortie pour les enfants.

Enfin, les acteurs économiques des territoires sont également des partenaires naturels dans l'organisation de sorties qui peuvent alors également jouer un rôle de découverte des métiers : visite d'une boulangerie, d'un maréchal ferrant, d'un garage automobile, d'une ferme, etc.

#### c. Qualité des sorties et pistes d'amélioration

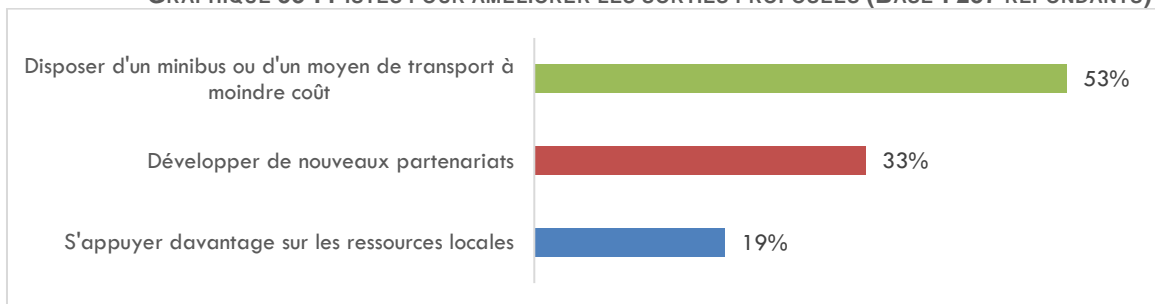
Les accueils de loisirs sont globalement satisfaits de leur offre de sorties :

**72% des accueils interrogés estiment que les sorties répondent aux attentes de enfants et des parents.**

Pour les autres, ils estiment que les contraintes budgétaires ne leur permettraient pas d'améliorer les sorties qu'ils proposent.

Ils identifient néanmoins quelques pistes pour améliorer les choses : « C'est l'expérience, et le lien avec les acteurs du territoire qui permet de mettre en place des sorties de qualité, en lien avec notre projet pédagogique et chaque thème abordé. Après, il faut aussi convaincre les enfants – et les parents - que les sorties culturelles ont autant de valeur, voire plus, que d'aller dans un parc d'attraction. » - La directrice d'un accueil de loisirs du Morbihan

**GRAPHIQUE 53 : PISTES POUR AMELIORER LES SORTIES PROPOSEES (BASE : 257 REpondANTS)**



## CONCLUSION : PISTES POUR PERMETTRE AUX ALSH EN MILIEU RURAL DE SE PERENNISER ET DE RENFORCER LEUR POSITIONNEMENT SUR LEURS TERRITOIRES

Comme nous l'avons vu tout au long de l'étude, les Accueils de Loisirs Sans Hébergement, bien qu'apparus relativement récemment sur les territoires ruraux, ont su trouver leur place et prouver leur légitimité comme acteurs à part entières de l'éducation et des loisirs pour les enfants et les jeunes.

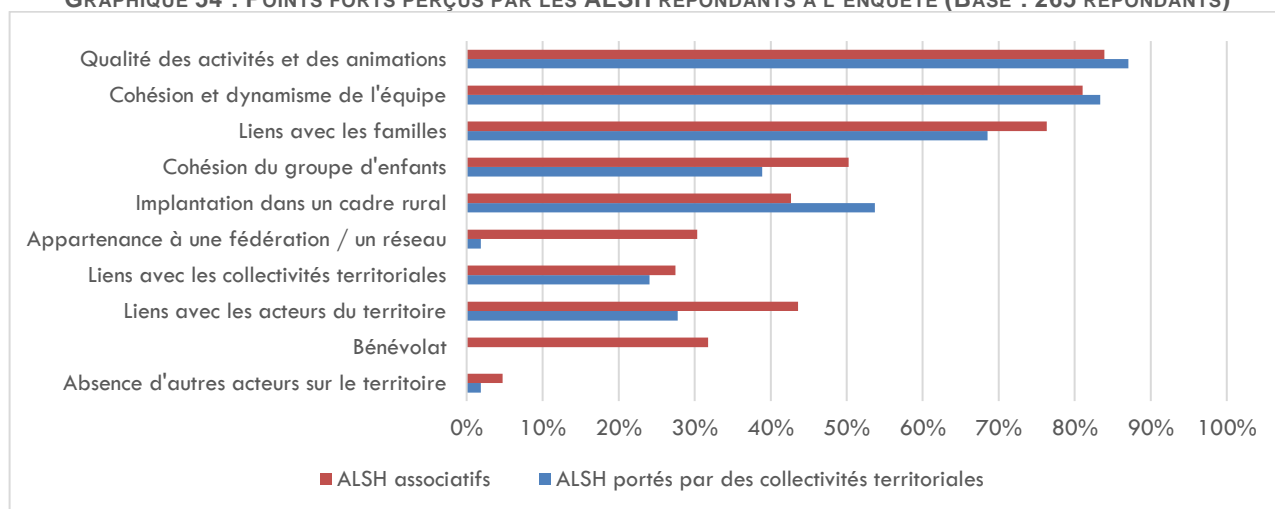
Leur implantation en milieu rural présente des avantages : proximité avec les habitants, les familles et les acteurs jeunesse du territoire ; ou encore accès facilité à des activités de grand air et à un patrimoine naturel moins accessible en milieu urbain. En contrepartie, elle présente également des inconvénients : isolement géographique et donc difficultés d'accès pour les familles, ou difficultés à réaliser des sorties ; difficultés à recruter et à stabiliser une équipe de direction et d'animation ; et dans certains cas, quand les collectivités ne sont pas au rendez-vous, un manque de moyens financiers.

Au-delà de ces avantages et inconvénients, cette étude fait émerger un certain nombre de besoins et de pistes pour aider les ALSH et leurs équipes à poursuivre une mission essentielle au service des enfants et des jeunes de leur territoire. Cette conclusion explore ces besoins et propose quelques pistes de travail pour trouver des solutions.

### 1. Avantages d'une implantation en milieu rural et points forts des ALSH ayant participé à l'étude

Interrogés sur leurs points forts, les ALSH citent avant tout la qualité de leur travail et la cohésion de leur équipe. Le lien avec les familles est également très fort, notamment dans le cas des ALSH associatifs (Cf. Partie 3.1). L'implantation en milieu rural est jugée comme un point fort pour 45% des ALSH interrogés.

GRAPHIQUE 54 : POINTS FORTS PERÇUS PAR LES ALSH REpondANTS A L'ENQUETE (BASE : 265 REpondANTS)



#### a. Engagement des équipes et qualité du travail d'animation

L'un des points les plus marquants lors des visites et des entretiens a été l'engagement des équipes, à la fois au niveau de la direction et de l'animation des activités.

Ceci peut sembler étonnant :

- Ce sont des métiers difficiles : grandes amplitudes horaires, fortes responsabilités, grande énergie apportée à l'encadrement d'enfants souvent dynamiques et pas toujours à l'écoute.
- Ce sont des métiers peu valorisés et peu rémunérés : pour preuve, ramené à une base horaire, une directrice d'ALSH avait calculé son salaire à 4,40 euros de l'heure ; un animateur stagiaire, de 16 ans, sans le BAFA, est rémunéré 100 euros pour une semaine. Dans la fonction publique, les métiers d'animation ne relèvent jamais de la catégorie A et sont donc très limités dans leur évolution.
- Ce sont des métiers dont le statut et les règles évoluent sans cesse, et qui exigent une formation continue : nouveaux diplômes, nouvelles règles d'encadrement, nouvelles modalités de travail...

Néanmoins ce sont des métiers passion, notamment pour les directeurs. Certains font le choix de s'y reconverter, en fin de carrière. Les animateurs ont tendance à faire ce métier quelques années, pendant leurs études ; ils sont peu nombreux à en faire leur carrière.

L'engagement des équipes se traduit par une grande créativité, beaucoup d'énergie, et en règle générale par des groupes d'enfants qui sont contents d'être là et de réaliser les activités qu'on leur propose.

## b. Ancrage et proximité avec les acteurs du territoire

La proximité avec les acteurs du territoire, décrite en partie 3, est également une caractéristique essentielle des ALSH en milieu rural, d'autant plus renforcée par la proximité naturelle qui existe dans des petites communes et intercommunalités.

### Proximité avec les habitants

- Souvent, les directeurs et animateurs sont originaires du territoire, certains sont allés à l'ALSH quand ils étaient petits, et connaissent donc très bien les habitants.
- Les ALSH font des efforts pour être des lieux ouverts : organisation de manifestations ouvertes, d'événements...
- Les habitants peuvent participer aux projets en devenant bénévoles, notamment pour les ALSH associatifs.
- Plusieurs ALSH rencontrés sont devenus ou se préparent à devenir espaces de vie sociale, pour accueillir de manière plus systématique habitants et parents en tant qu'acteurs référents du territoire.

### Proximité avec les parents

Parmi les habitants, les parents sont particulièrement impliqués dans la vie des ALSH, notamment les ALSH associatifs.

- Participation aux instances de décisions ou à des « commissions parents. »
- Bénévolat – aide au fonctionnement quotidien, à la logistique, accompagnement de sorties...
- Echanges privilégiés entre les directeurs d'ALSH et les animateurs et les parents au moment où ceux-ci viennent chercher leurs enfants, ce qui permet d'aborder des sujets liés à l'éducation, au comportement...

### Proximité avec les élus et les acteurs institutionnels

75% des ALSH interrogés jugent que leurs élus les soutiennent.

Pour de nombreux territoires, avoir un accueil de loisirs sur son territoire est un gage d'attractivité et est donc essentiel pour garder des familles. 98% des ALSH sont soutenus financièrement par la collectivité dont ils dépendent.

Cependant malgré cette grande proximité, les relations ne sont pas toujours aisées, notamment avec les acteurs institutionnels départementaux qui sont plus éloignés du terrain mais jouent un rôle essentiel pour les ALSH du territoire (DDJCS, Caf, MSA).

## c. Un patrimoine local et naturel préservé

45% des ALSH jugent que leur implantation dans un milieu rural et naturel est une force. Cet ancrage permet en effet un accès privilégié à la nature, à des activités de plein air, ce qui ramène les ALSH à leur origine historique en milieu rural : donner accès au grand air aux enfants des villes.

Les ALSH et les familles apprécient d'autant plus leur patrimoine s'il est valorisé et reconnu, notamment dans des zones touristiques : en Ardèche et dans le Morbihan, la relation des ALSH avec leur patrimoine naturel est beaucoup plus spontanée que dans les Ardennes.

Le rapport à la ruralité et à la nature est parfois mitigé : les enfants, les familles mais aussi parfois les animateurs sont attirés par des activités plus « urbaines ». En outre, l'ALSH peut être l'occasion pour des enfants en milieu rural isolé d'avoir accès à des activités de loisirs qui les font sortir de leur quotidien : cinéma, piscine, ou encore parcs de loisirs ne sont pas toujours à la portée de toutes les familles en milieu rural.

## d. Un fonctionnement en réseau salué... par ceux qui en bénéficient

30% des ALSH associatifs soulignent que l'appartenance à un réseau est une force. Ceci rejoint une pratique courante des accueils de loisirs de collaborer et de mettre en place des actions communes, au sein de réseaux formels ou informels (63% des ALSH réalisent des actions à plusieurs).

Certains ALSH bénéficient grandement de leur appartenance à une fédération ou un réseau, notamment lorsque la dynamique territoriale est forte. Le soutien va au-delà d'un échange de pratiques, et tend à une réelle mutualisation et collaboration sur des sujets-clés pour les ALSH : ressources humaines, formation, mise en commun d'outils et de maquettes pédagogiques... En Ardèche par exemple, le département, la Caf et la MSA cofinancent un poste de coordinateur territorial qui permet à l'ensemble des acteurs du territoire de se rencontrer régulièrement, d'échanger sur leurs pratiques, voire de mutualiser des formations ou de simplifier le recrutement ou le recours à des remplaçants en termes d'animation.

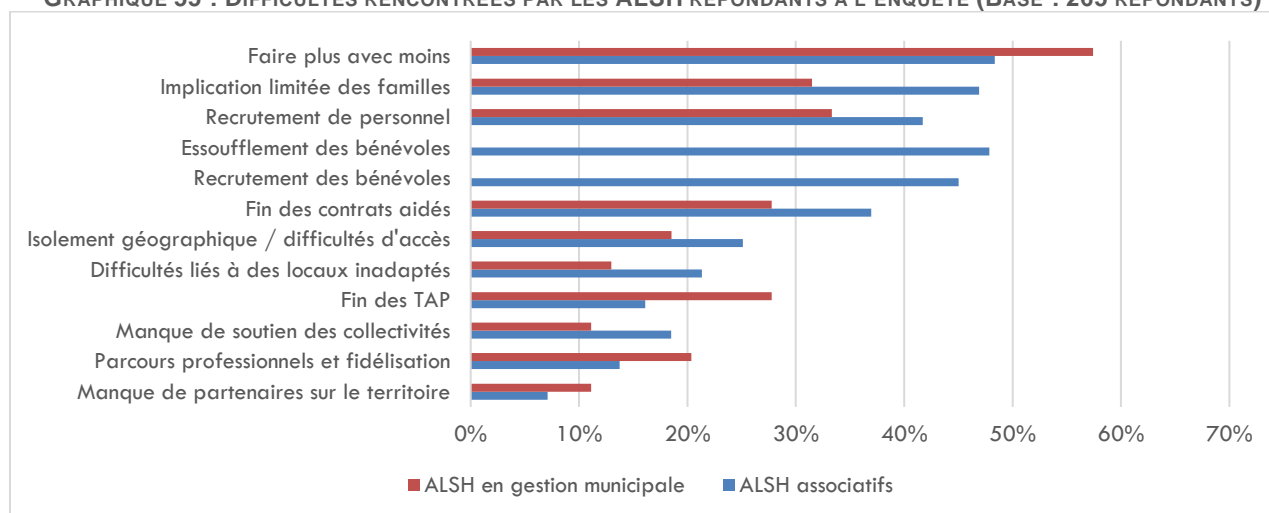
Ce type de réseau, accessible de manière indistincte à l'ensemble des ALSH du département, reste une exception. Dans de nombreux territoires, le fonctionnement en réseau est porté par des fédérations associatives, et permet de débloquent des situations ou de trouver un appui face à des difficultés. Néanmoins, sur certains territoires, l'éloignement entre les ALSH d'un même réseau est important et limite la capacité à collaborer (cf. Morbihan) ; dans d'autres territoires, des ALSH se plaignent de Fédérations qui ne leur laissent pas assez de marge de manœuvre (cf. enquête en ligne). Enfin, les ALSH qui dépendent de collectivités territoriales ou sont portés par des associations qui ne font pas parties de fédérations se retrouvent mécaniquement isolés.

## 2. Difficultés rencontrées, en partie liée à l'implantation en milieu rural

Les ALSH, en milieu rural comme ailleurs, font face à un certain nombre de difficultés structurelles liées à un contexte politique et territorial qui évolue de manière continue ; certains défis sont néanmoins particulièrement liés à leur implantation en milieu rural.

Contrairement aux forces qui ressortaient de manière assez consensuelle dans l'enquête, les avis sur les difficultés sont moins marqués et plus variés, certainement du fait de la variété des situations et des contextes locaux.

GRAPHIQUE 55 : DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES ALSH REpondANTS A L'ENQUETE (BASE : 265 REpondANTS)



Le manque de moyens ressort néanmoins comme une difficulté partagée par de nombreux ALSH, ainsi que la difficulté à toucher de manière très efficace les familles. Pour les ALSH associatifs, le recrutement de bénévoles et leur essoufflement posent de nombreuses questions.

### a. Des enjeux de reconnaissance et d'engagement des familles

De nombreuses personnes rencontrées dans le cadre de l'étude regrettent qu'il y ait souvent une mauvaise connaissance des spécificités des accueils de loisirs, et en conséquence un manque de reconnaissance des personnes qui y travaillent et du rôle que les ALSH peuvent jouer d'un point de vue éducatif. Malgré des discours institutionnels sur la coéducation et le rôle du péri- et de l'extrascolaire, pour de nombreuses familles l'ALSH reste une simple solution de garde.

C'est pourquoi les ALSH aimeraient communiquer différemment auprès des familles sur leurs spécificités et leur valeur ajoutée :

- Auprès des familles qui ont recours aux accueils, mais qui ne s'y investissent que très peu, alors qu'elles pourraient aider à une meilleure continuité éducative et à renforcer l'action de l'ALSH par leur implication ;

- Après des familles qui n'ont pas recours aux accueils, parce qu'un ou les deux parents ne travaillent pas, ou parce qu'elles ne comprennent pas la valeur ajoutée d'un ALSH par rapport à d'autres solutions de garde.

De nombreux ALSH réfléchissent également à des modalités différentes d'implication des parents dans la vie de l'accueil : par exemple, l'ALSH de Rohan (56) a mis en place un Comité des Parents pour faciliter la participation des parents à la prise de décision, sans qu'ils n'aient à prendre un engagement plus formel en rejoignant le Conseil d'Administration de l'association.

## b. Complexité, complexification et enjeux des relations avec les acteurs institutionnels

L'ensemble des ALSH interrogés regrettent ces dernières années un alourdissement important des démarches administratives liées aux financements institutionnels, et des contraintes de fonctionnement imposées par les différents agréments et organismes de contrôle.

Cette lourdeur administrative est particulièrement difficile à porter par des ALSH associatifs, dont certains sont gérés par des dirigeants bénévoles qui sont en charge de toutes les déclarations à la Caf et autres démarches administratives (56% des ALSH associatifs s'appuient sur des bénévoles pour leur comptabilité et / ou administration). En outre, les évolutions régulières de la législation peuvent être difficiles à suivre. Tout ceci provoque souvent un essoufflement des bénévoles, qui concerne près de la moitié des ALSH associatifs.

Les fluctuations du cadre réglementaire et institutionnels sont de manière générale très difficiles à porter pour les ALSH, qui peinent à rester à jour et à se projeter dans l'avenir. Beaucoup ont le sentiment que les institutions sont déconnectées de leur réalité, et que si leurs élus les soutiennent, les administrations leur compliquent la vie. Ils regrettent des décisions politiques comme la disparition des TAP ou la baisse des contrats aidés, en l'absence d'évaluation ou de solution alternative pour leur pérennité.

## c. Recrutement de directeurs, d'animateurs... et de bénévoles (pour les ALSH associatifs)

### Enjeux du recrutement des équipes d'animation

L'implantation en milieu rural rend particulièrement difficile le recrutement. Les ouvertures saisonnières notamment exigent un renouvellement régulier des équipes, et posent de manière récurrente la question du recrutement : identifier des directeurs et animateurs qualifiés, les convaincre de venir travailler sur un territoire isolé et souvent loin de chez eux, pour un salaire qui est équivalent aux salaires de l'animation et donc aux postes proposés en milieu urbain, tout ceci exige parfois de mettre en place des stratégies de recrutement proactives. Des ALSH en zone très isolées proposent des logements sur place à leurs animateurs (cf. Saint Etienne de Lugdarès, en Ardèche) ; d'autres encouragent le covoiturage. Mais le plus souvent, les ALSH s'appuient sur des réseaux (formels ou informels) pour diffuser des offres d'emploi, et comptent notamment sur les formations BAFA mises en place par certaines fédérations pour recruter des stagiaires et des animateurs.

Malgré tout cela, 52% des ALSH déclarent avoir du mal à recruter des animateurs ; et 13% du mal à recruter des directeurs.

#### Au quotidien : que faire quand le directeur / un animateur est absent ?

Les plus petits ALSH sont confrontés à une difficulté parfois insurmontable : dans des équipes très réduites, l'absence d'un directeur ou d'un animateur peut empêcher l'ouverture de l'accueil et mettre plusieurs familles en difficulté.

Pour pallier ce problème, la majorité des ALSH ont recours à leurs réseaux : fédérations, réseaux départementaux, ou simplement réseaux personnels, pour diffuser des besoins urgents de recrutement et essayer de parer aux urgences. D'autres recrutent plus d'animateurs que nécessaire, mais sur des volumes horaires plus réduits, pour pouvoir avoir de la flexibilité en termes de gestion d'équipe.

Cette question du recrutement et de la vacance est récurrente pour tous les ALSH, qui aimeraient qu'on leur propose des solutions plus simples et systématiques.

#### Pour les ALSH associatifs : la question spécifique du recrutement des bénévoles

Plusieurs ALSH associatifs font face à d'importantes difficultés pour recruter des bénévoles et notamment pour renouveler leurs instances dirigeantes. Les responsabilités liées à un rôle d'administrateur, la complexité des missions et l'évolution des modalités d'engagement citoyen mettent de nombreux ALSH en difficulté.

Ainsi, plusieurs ALSH rencontrés ont dû fermer leur gouvernance associative locale et passer sous la gestion de Fédérations Départementales, notamment chez Familles Rurales dans les Ardennes.

D'autres territoires néanmoins réussissent à rebondir et à se remobiliser. Plusieurs ALSH interrogés ont fermé ou étaient sur le point de fermer, mais quand les familles ont compris le risque de perdre leur accueil de loisirs, cela a redonné des souhaits d'engagement à certains. Il est néanmoins nécessaire de les faire durer.

Plusieurs ALSH réfléchissent à de nouvelles modalités pour ménager leurs bénévoles, notamment par de la mutualisation sur certaines missions particulièrement chronophages et complexes : en formant des groupements associatifs ou en déléguant certaines missions à leurs fédérations, ils sont en mesure d'alléger le poids qui pèse sur les bénévoles et de les mobiliser pour les missions qui les intéressent le plus : animation, appui logistique, etc.

#### d. Difficultés logistiques (transports, locaux, ...)

Enfin, de nombreux ALSH se plaignent de difficultés logistiques, souvent liées à un manque de moyen et parfois à un enclavement géographique important.

##### Des locaux parfois vétustes ou inadaptés

Si dans l'ensemble les ALSH sont satisfaits de leurs locaux (cf. partie 2), beaucoup aimeraient néanmoins certaines améliorations.

- Les ALSH qui interviennent au sein des écoles peinent souvent à avoir un espace dédié et un équipement adapté. Les équipes éducatives ne les laissent pas toujours accéder à leurs salles de classe, et les conditions d'exercice sont parfois très difficiles.
- Beaucoup d'ALSH pourraient améliorer la qualité de l'accueil et les activités proposées grâce à des améliorations, réaménagements, agrandissements de leurs locaux... qu'ils n'ont pas les moyens de financer. Certains sont même en difficulté par rapport à la PMI ou le département qui bloquent leurs agréments, alors que les collectivités qui leur mettent à disposition des locaux n'ont pas les moyens ou la volonté de financer des aménagements.
- Enfin, beaucoup d'ALSH doivent jongler entre plusieurs locaux sur différentes périodes de la journée, de la semaine ou de l'année. Ceci complique leur organisation et ne leur permet pas de capitaliser sur leurs locaux dans le cadre de leurs projets pédagogiques.

##### Equipped des locaux et matériels

Outre les locaux, de nombreux ALSH n'ont pas les moyens d'acquérir un équipement neuf et/ou de qualité. Beaucoup fonctionnent avec de la récupération, à la fois pour équiper leurs locaux (mobilier), et pour construire leurs activités. Ceci les pousse souvent à la créativité et à la débrouille, mais peut être épuisant pour les équipes.

##### Transports

L'enjeu des transports est double :

- D'une part, il s'agit de permettre l'accès à l'ALSH pour les enfants et les familles, qui doivent faire parfois près d'une heure de route pour se rendre à l'ALSH. Si un tiers des ALSH bénéficient des transports scolaires en période scolaire, le reste du temps c'est à eux d'organiser les transports et la plupart n'en ont pas les moyens.
- D'autre part, il s'agit de faciliter le quotidien. Beaucoup d'équipes d'ALSH doivent emmener les enfants d'un site à un autre sur une même journée, et perdent beaucoup de temps à le faire à pied ou à faire plusieurs allers-retours en minibus.
- Enfin, il s'agit de trouver une solution logistique pour faciliter les sorties : le budget transport est souvent un poste très important pour les ALSH, et le coût du transport est souvent le coût principal d'une sortie : il limite les possibilités, et donc pour des enfants dans des territoires très enclavés il enlève des opportunités de découvrir de nouvelles activités ou de nouveaux lieux.

Même si ce n'est pas la panacée, de nombreux ALSH souhaiteraient disposer d'un minibus, voire de deux minibus, afin de faciliter leur quotidien. Il existe quelques lignes de financement, de la Caf notamment, qui facilitent l'acquisition de véhicules. Mais leur coût reste souvent prohibitif. Les ALSH parviennent parfois à profiter des véhicules municipaux ou intercommunaux ou de leur fédération dans le cas d'ALSH affiliés, mais ils doivent s'organiser en termes de planning et ne peuvent pas compter dessus au quotidien.

### 3. Besoins identifiés et pistes pour pérenniser la dynamique d'accueil de loisirs en milieu rural

De ces avantages et opportunités ressortent 4 grandes catégories de besoins, et de nombreuses pistes de travail pour des acteurs qui souhaiteraient soutenir l'action des ALSH en milieu rural.

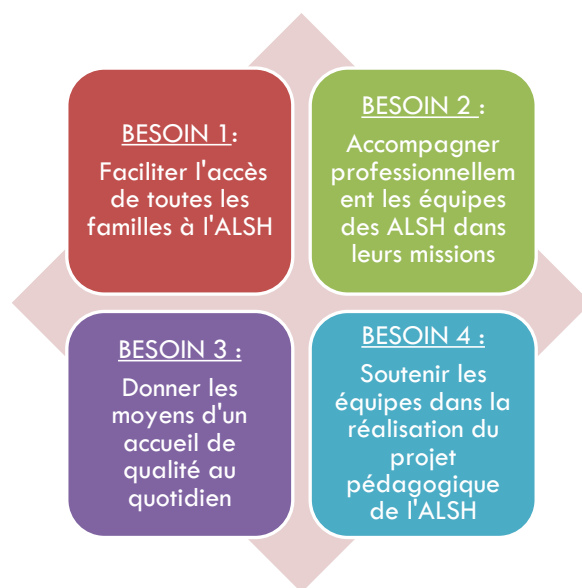


FIGURE 13 : BESOINS IDENTIFIES QUI CONCERNENT LA MAJORITE DES ALSH

#### Besoin 1 : Faciliter l'accès de toutes les familles d'un territoire à l'ALSH

- Piste 1 : Améliorer l'accessibilité, en mettant à disposition un (ou plusieurs) minibus pour les ALSH d'un territoire ; ou en négociant des tarifs privilégiés avec des sociétés de transport de personnes.
- Piste 2 : Sensibiliser les familles à la valeur ajoutée des ALSH (notamment dans les milieux qui en font le moins usage, ou dans les familles où au moins l'un des parents ne travaille pas).
- Piste 3 : Former les équipes et donner les moyens d'un sur-encadrement pour mieux accueillir les enfants atteints d'un handicap.

#### Besoin 2 : Accompagner les équipes des ALSH dans leur mission et dans leur quotidien professionnel

- Piste 1 : Rompre l'isolement grâce à la généralisation de postes de coordinateurs territoriaux, ouverts aux ALSH hors fédérations (sur le modèle de l'Ardèche). Au-delà de simples échanges de pratiques de la rupture de l'isolement, ces coordinateurs jouent un véritable rôle de mutualisation et d'appui sur des problématiques transverses qui concernent tous les ALSH, sur le volet des ressources humaines et de la formation notamment.
- Piste 2 : Diffuser largement des outils informatiques et logiciels adaptés pour fluidifier la gestion quotidienne des ALSH ; et favoriser la connectivité des accueils, en capitalisant sur des expériences et expérimentations réalisées dans certains départements (cf. projet de la Caf en Ardèche).
- Piste 3 : Encourager les pratiques d'évaluation, en mobilisant largement toutes les parties prenantes (animateurs, enfants, parents, acteurs locaux...), sur l'exemple de l'ALSH de Viviers.

#### Besoin 3 : Donner les moyens d'un accueil de qualité au quotidien

- Piste 1 : Financer la remise en état / l'agrandissement / l'équipement de locaux aujourd'hui vétustes ou ne répondant pas aux besoins.
- Piste 2 : Donner les moyens pour acquérir des équipements et du matériel de qualité pour le quotidien (tables, chaises, étagères...)
- Piste 3 : Faciliter l'accès à une alimentation saine et de qualité pour tous, en capitalisant sur les ressources locales (conseils, moyens supplémentaires...)

#### Besoin 4 : Soutenir les équipes dans la réalisation des projets pédagogiques

- Piste 1 : Faciliter les sorties et les activités par la mise à disposition d'un (ou plusieurs) minibus ou l'accès à des services de transport à moindre coût (négociation de prix d'achat pour des minibus, ou de tarifs préférentiels auprès de transporteurs ou agences de location de véhicules).
- Piste 2 : Donner les moyens pour acquérir du petit matériel pour des activités de qualité, originales (sans pour autant limiter la créativité des équipes des ALSH ou les pratiques de récupération, bénéfiques pour l'environnement).
- Piste 3 : Faciliter la mise en place de partenariats, par exemple par le développement d'un annuaire des bonnes pratiques et des ressources.



## 4. Des opportunités pour aller plus loin et valoriser les spécificités et la valeur ajoutée des ALSH

Outre ces pistes d'action, l'étude a fait émerger des besoins d'investigation complémentaires pour compléter et préciser les enseignements, et pour mieux démontrer la valeur ajoutée des ALSH en milieu rural.

- Explorer la perception que les familles ont des ALSH en milieu rural, afin d'avoir leur vision des points forts et des limites des ALSH, et pour connaître leurs attentes à l'égard des ALSH : que pourraient-ils améliorer ? Comment pourraient-ils être plus accessibles ? Plus attractifs ?
  - Des baromètres biannuels sont actuellement réalisés auprès de familles ressortissantes de la Caf, mais pas de familles relevant du régime agricole, ou de familles résidant spécifiquement en milieu rural.
- Réaliser une étude similaire auprès d'ALSH en milieu urbain, pour comparer les enseignements et affiner les spécificités effectives du milieu rural. Ceci permettrait notamment de différencier les modalités de soutien possibles et de garantir leur pertinence quant aux objectifs de la CCMSA et de Familles Rurales.
- Faire une étude spécifique pour identifier de bonnes pratiques d'ALSH sur des thématiques précises. Si cette étude, par des rencontres et des anecdotes, a permis de faire ressortir des bonnes pratiques et des exemples, elle n'a pas constitué une investigation systématique et mériterait d'être approfondie. Les thématiques qui pourraient être abordées pourraient être par exemple (liste non exhaustive) :
  - La mobilisation des parties prenantes du territoire et l'ancrage territorial des ALSH ;
  - L'accueil de la différence (handicap) ;
  - L'intergénérationnel : au sein des ALSH (entre différents âges), mais aussi avec des groupes d'âges différents ;
  - Les modalités de collaboration entre ALSH ;
  - Les partenariats avec des acteurs associatifs ou éducatifs ;
  - Des projets spécifiques de solidarité, de protection de l'environnement... ;
  - Les modèles économiques et les modalités innovantes de financement.
- Documenter, et de manière plus générale encourager, les pratiques d'évaluation des ALSH : comment prennent-ils en compte la parole des enfants ? L'avis des parents ? Le regard des animateurs et des directeurs ? Ceci pourrait donner lieu à un guide méthodologique de l'évaluation en ALSH, et outiller de manière utile et efficace les acteurs qui souhaitent se lancer dans de telles démarches.

## ANNEXES

1. Bibliographie et sources documentaires
2. Table des tableaux, graphiques et illustrations
3. Guide d'entretien utilisé dans le cadre de la phase terrain
4. Monographies sur les accueils de loisirs sans hébergement ayant participé à la phase terrain de l'étude
  - ALSH de l'Ardèche (07)
    - 4.1 Andance
    - 4.2 Coucouron
    - 4.3 Ruoms
    - 4.4 Satillieu
    - 4.5 Viviers
  - ALSH des Ardennes (08)
    - 4.6 Chaumont-Porcien
    - 4.7 Le Chesne
    - 4.8 La Neuville de la Tourne en Fuy
    - 4.9 Vouziers
  - ALSH du Morbihan (56)
    - 4.10 Cléguérec
    - 4.11 Plouay
    - 4.12 Le Roc Saint André
    - 4.13 Rohan
5. Questionnaire utilisé dans le cadre de l'enquête en ligne
6. Données spécifiques aux ALSH affiliés à la Fédération Nationale Familles Rurales
  - 6.1 Base de données des ALSH Familles Rurales identifiés dans le cadre de l'étude
  - 6.2 Base des réponses des ALSH Familles Rurales
  - 6.3 Indicateurs spécifiques aux ALSH Familles Rurales